



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

**Caisse régionale
Île-de-France**



Faits et chiffres 2025

Risques professionnels

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Rodny Louis-Marie - Directeur adjoint en charge des risques professionnels

1	CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION	5
	Présentation de la région Île-de-France Nombre de sections d'établissements (SE), de salariés et sinistralité	
2	PRÉSENTATION DE LA DRRP	14
	Structure Prévention des risques professionnels Tarification et reconnaissance Les effectifs	
3	PLAN D'ACTION DU SERVICE 2024-2028	22
	Programmes nationaux Programmes régionaux Incitations financières Contribution aux travaux du réseau national	
4	ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION	35
	Activité globale Travaux avec les partenaires sociaux Partenariats Unités techniques Formation Information Communication	
5	DIRECTION TARIFICATION ET RECONNAISSANCE	60
	Département tarification Département reconnaissance	
6	SYNTHÈSE DES RÉSULTATS CPG OBTENUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025	71
	ANNEXES	73
	GLOSSAIRE	85

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de la Sécurité sociale appartenant au réseau de l'Assurance Maladie. Chaque jour au service des assurés, des entreprises et des salariés, des professionnels de santé et des associations du secteur médicosocial, la caisse verse des prestations, agit dans les domaines de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie, et prévient les risques professionnels. Ses missions recouvrent une grande diversité d'actions, de métiers et d'expertises. Surtout, elles répondent à des nécessités sociales, économiques et humaines, qui font de la Cramif un amortisseur social de tout premier plan.



« La mise en œuvre de la réorganisation du service prévention a constitué une des étapes majeures de l'année »

RODNY LOUIS-MARIE

Directeur adjoint en charge des risques professionnels

L'année 2025 marque un moment charnière pour l'Assurance Maladie – Risques professionnels et pour la Cramif. À mi-parcours de la mise en œuvre du contrat pluriannuel de gestion 2023-2028, nous sommes engagés dans une dynamique de transformation profonde, au service d'une ambition claire : mieux prévenir, mieux accompagner, mieux protéger. À l'issue de cette période pluriannuelle, environ 4 600 établissements auront fait l'objet d'un accompagnement spécifique au regard de préoccupations majeures que constituent notamment les troubles musculosquelettiques, les risques chimiques et les risques psychosociaux, ainsi que les accidents de travail mortels. Ceci, dans le cadre de quatre programmes nationaux (TMS Pros, RC Pros, RPS et Prévention AT), de trois approches sectorielles (BTP, intérim et médicosocial) et d'un plan d'action régional construit en lien étroit avec nos partenaires sociaux. Arrivé en cours d'année 2025 au sein d'une équipe soucieuse d'accompagner au mieux les évolutions, j'ai pu mesurer la force de l'engagement qui anime nos collaborateurs.

La mise en œuvre de la réorganisation du service prévention a constitué une des étapes majeures de l'année, faisant suite à plusieurs phases de travaux et de réflexion en amont. Elle vise à renforcer notre capacité d'intervention, à fluidifier les coopérations internes et à consolider l'expertise technique qui fait la réputation de la Cramif. Cette évolution structurelle n'est pas une fin en soi : elle doit permettre d'accroître notre impact auprès des entreprises, des branches professionnelles et des partenaires institutionnels, dans un contexte où les risques évoluent rapidement et où les attentes en matière de santé au travail se renforcent. Les premiers retours d'expérience démontrent qu'il nous appartient de continuer à consolider cette configuration et à l'animer collectivement pour en exploiter le plein potentiel en termes d'efficacité et de durabilité.

L'année a également été marquée par une progression des aides financières à destination des entreprises, en particulier sur la subvention Prévention des risques ergonomiques, avec plus de 7 millions d'euros versés aux entreprises. Cette dynamique témoigne de la pertinence de nos dispositifs et de la promotion que nous en faisons, ainsi que de la volonté des employeurs franciliens d'investir dans la prévention. Elle confirme que les mesures incitatives, lorsqu'elles sont lisibles, cohérentes et accompagnées, constituent un levier puissant pour améliorer les pratiques. En dépit d'un contexte de profonds changements, l'exigence et la qualité de service se sont maintenues à un niveau élevé. Les équipes ont su préserver les relations de confiance avec les entreprises franciliennes,

répondre avec réactivité aux sollicitations et garantir la fiabilité des décisions, qu'il s'agisse de prévention, de tarification ou de l'appui aux CPAM et aux CRRMP en vue de la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles. Cette constance est un marqueur fort de notre identité : celle d'un organisme exigeant, rigoureux et attentif aux besoins du terrain.

Notre expertise, reconnue au niveau régional comme au sein du réseau Assurance Maladie, a été pleinement mobilisée en 2025. Que ce soit pour accompagner des projets complexes, contribuer à des travaux nationaux ou soutenir des évolutions réglementaires, la direction régionale des risques professionnels a démontré sa capacité à conjuguer maîtrise technique et vision stratégique. Cette expertise est un atout précieux pour l'Île-de-France, territoire dense, diversifié et confronté à des risques professionnels particulièrement hétérogènes.

Les partenariats ont continué de se déployer, qu'ils soient institutionnels, sectoriels ou territoriaux. Ils constituent un vecteur essentiel pour amplifier notre action, mutualiser les compétences et diffuser plus largement la culture de prévention. Plusieurs initiatives conjointes ont permis d'atteindre de nouveaux publics, de renforcer l'accompagnement des TPE-PME et de soutenir des démarches innovantes dans des secteurs prioritaires. L'innovation, justement, a été au cœur de plusieurs actions menées : développement de services numériques, nouvelles modalités d'accompagnement, projets expérimentaux – dont le développement d'un outil prédictif sur le risque de désinsertion professionnelle à destination, entre autres, des services interentreprises de santé au travail. Ces initiatives illustrent notre volonté de faire évoluer nos pratiques et de proposer des réponses adaptées aux enjeux émergents. Elles sont le reflet d'une réussite collective, portée par l'engagement des équipes et la confiance de nos partenaires.

Beaucoup de chemin a été parcouru et les résultats présentés dans ce rapport en témoignent : la Cramif est en mouvement, tournée vers l'avenir et pleinement investie dans sa mission de protection auprès des travailleurs franciliens. Les années à venir seront décisives pour consolider les transformations engagées, amplifier notre impact et poursuivre l'amélioration continue de nos services.

Je tiens donc à saluer l'ensemble des collaborateurs pour leur professionnalisme et leur détermination, ainsi que nos partenaires pour nos collaborations souvent concluantes. Nous continuerons collectivement de porter avec conviction nos ambitions institutionnelles et territoriales.

1 **CARACTÉRISTIQUES** **DE LA RÉGION**

PRÉSENTATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Les chiffres suivants sont issus de la brochure *Chiffres-clés 2025-2026 de la région Île-de-France*, coéditée par l'Institut Paris Région, l'Insee et la chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Île-de-France.

● TERRITOIRE

L'Île-de-France a **une superficie de 12 012 km²** (soit 2 % du territoire métropolitain), elle se divise en huit départements et comporte 1 266 communes.



● POPULATION

La région accueille une population de 12,4 millions d'habitants, soit 18,8 % de la population française métropolitaine et 2,8 % de celle de l'Union européenne.

● ÉCONOMIE

Située au carrefour des échanges européens et mondiaux, l'Île-de-France est la première région économique française et l'une des premières au niveau européen.

Son PIB représente environ 31,1 % de la richesse nationale et près de 4,9 % du PIB de l'Union européenne.

La forte tradition industrielle de la région Île-de-France se caractérise par un tissu dense de PME-PMI et un large éventail d'activités. Elle rassemble une forte densité d'entreprises technologiques (grands groupes, PME, start-up), des pôles de compétitivité de réputation internationale et une des plus fortes concentrations scientifiques et technologiques d'Europe.

Premier bassin d'emploi européen, sa main-d'œuvre est hautement qualifiée. Ainsi, 34 % des cadres français y travaillent. L'Île-de-France rassemble 23 % des universités, près de 25 % des écoles d'ingénieurs (hors universités) et 22 % des écoles de commerce de France.

Le « hub » aérien de Paris est le premier d'Europe continentale : la plupart des grandes métropoles européennes sont accessibles en moins de deux heures de vol. Les deux principaux aéroports franciliens (Roissy-Charles-de-Gaulle et Orly) ont géré 664 673 mouvements d'avions et accueilli 103,4 millions de passagers (chiffres 2024). Ces volumes représentent respectivement des augmentations de 1,6 % et 3,7 %, par rapport à l'année précédente.

Ses réseaux de communication à haut débit permettent aux entreprises de bénéficier de conditions technologiques très favorables à leur essor.

Enfin, depuis plusieurs années, l'Île-de-France est la première région touristique mondiale et l'une des places leaders dans le monde en termes de salons. Elle accueille chaque année, sur ses 22 principaux sites d'exposition et de congrès, près de 450 salons, 110 000 entreprises exposantes (dont 30 % d'entreprises étrangères) et plus 9 millions de visiteurs. Ces manifestations, véritables « hub » de commerce international, génèrent annuellement environ 5 milliards d'euros de retombées économiques pour le territoire francilien et près de 23 milliards d'euros de chiffre d'affaires entre exposants et visiteurs.

● EMPLOI

Fin 2023, l'Île-de-France comptait près de 6,9 millions d'emplois salariés et non-salariés¹.

Répartition de la population active² en Île-de-France (chiffres 2023)

CATÉGORIES D'ACTIFS		TOTAL D'ACTIFS	OBSERVATIONS
Salariés	Cadres et professions intellectuelles supérieures	38,8 %	Ingénieurs, professeurs, médecins, journalistes, etc.
	Employés	22,4 %	Employés administratifs, employés de banque, standardistes, vendeurs, agents de service hospitalier, ambulanciers, etc.
	Professions intermédiaires	23 %	Cadres moyens, contremaîtres, clergé, etc.
	Ouvriers	10,5 %	Mécaniciens, électriciens, charpentiers, maçons, plombiers, bouchers, boulangers, etc.
Non salariés	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,2 %	
	Agriculteurs, exploitants	0,1 %	

La forte proportion de cadres et professions intellectuelles en Île-de-France (38,8 %, contre 18,6 % en province) est liée à la présence de nombreux sièges sociaux, centres de recherche et universités.

Emplois salariés par grands secteurs au 4^e trimestre 2024

Secteurs d'activité	4 ^e trimestre 2023	4 ^e trimestre 2024	Variation annuelle
Tous secteurs	6 329 500	6 341 800	0,2 %
Agriculture	5 900	5 600	- 2,4 %
Industrie	441 200	440 500	- 0,2 %
Construction	343 700	337 000	- 1,9 %
Tertiaire non marchand	1 576 400	1 591 000	0,9 %
Tertiaire marchand	3 962 300	3 967 800	0,1 %
dont commerce	744 400	742 400	- 0,3 %
dont intérim	118 600	115 600	- 2,5 %

(1) Estimation provisoire de l'Insee au 17/12/2024.

(2) Hors chômeurs n'ayant jamais travaillé.

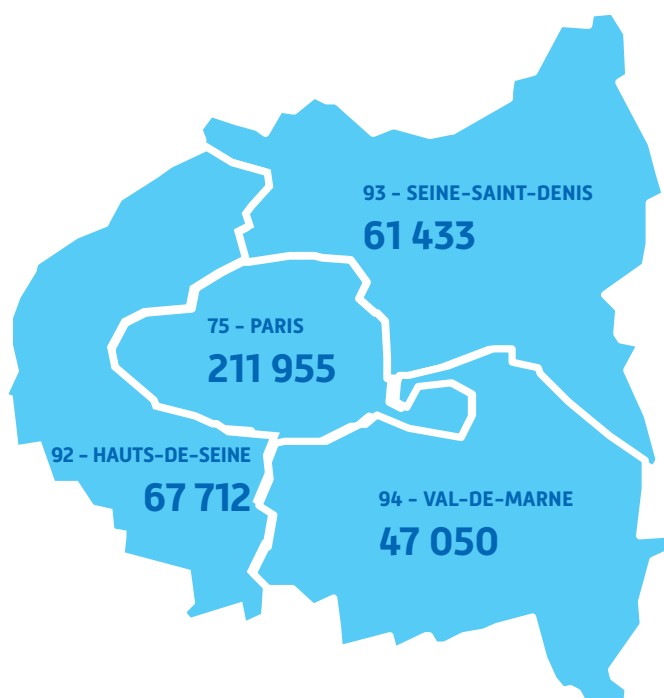
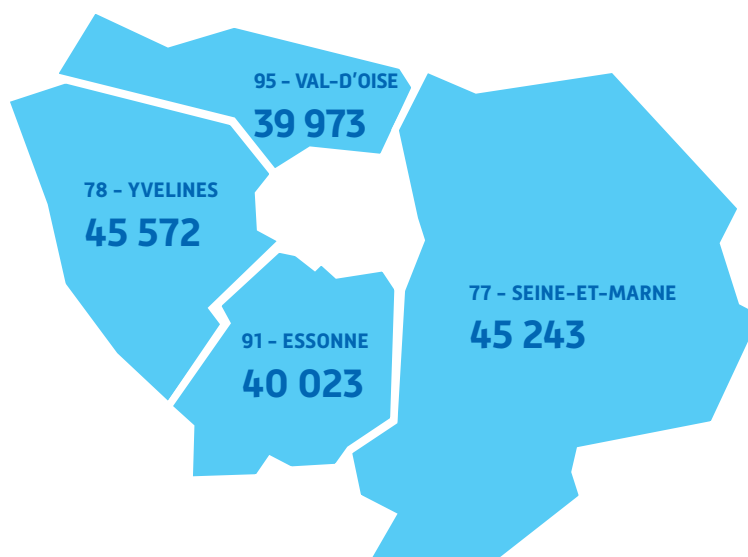
NOMBRE DE SECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS (SE), DE SALARIÉS ET SINISTRALITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Les chiffres suivants sont issus des statistiques régionales 2024.

● RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT

On dénombre 558 978 sections d'établissements (dont 17 SE non renseignées) inscrites au régime général dans la région. Leur implantation géographique est la suivante :

Grande couronne **31%**
des sections d'établissements



Petite couronne **69%**
des sections d'établissements



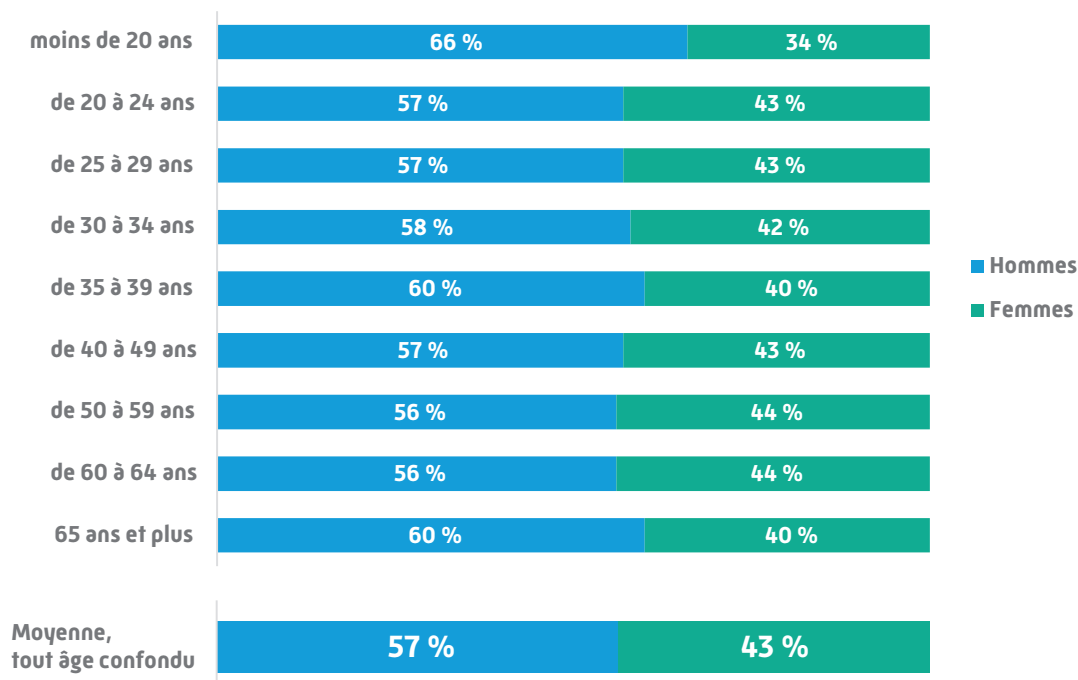
● RÉPARTITION COMITÉ TECHNIQUE RÉGIONAL (CTR) ET COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL (CTN)

Voir annexe 1.

● RÉPARTITION DES AT PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE EN 2024

Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total Île-de-France	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 20 ans	1 016	2 %	535	2 %	1 551	2 %
De 20 à 24 ans	4 471	10 %	3 365	10 %	7 836	10 %
De 25 à 29 ans	5 048	11 %	3 841	11 %	8 889	11 %
De 30 à 34 ans	5 367	12 %	3 860	11 %	9 227	11 %
De 35 à 39 ans	5 863	13 %	3 921	11 %	9 784	12 %
De 40 à 49 ans	11 448	25 %	8 638	25 %	20 086	25 %
De 50 à 59 ans	10 508	23 %	8 161	24 %	18 669	23 %
De 60 à 64 ans	2 334	5 %	1 814	5 %	4 148	5 %
65 ans et plus	546	1 %	370	1 %	916	1 %
Total	46 601	100 %	34 505	100 %	81 106	100 %

● RÉPARTITION FEMMES-HOMMES DES VICTIMES D'AT SELON L'ÂGE



● RÉPARTITION PAR TRANCHE D'EFFECTIF

Tranche d'effectif	Nombre de SE	Nombre d'AT	Nombre d'AT mortels	Nombre d'AT trajet	Nombre d'AT trajet mortels	Nombre de MP	Nombre de MP mortels
1 à 19	459 966	20 599	55	5 903	22	1 769	5
20 à 49	24 165	15 318	17	3 946	11	1 029	1
50 à 199	11 857	21 466	21	5 751	17	1 415	3
200 à 299	1 377	5 068	7	1 532	9	376	5
300 à 1499	1 781	12 126	29	4 596	13	918	3
1500 et plus	172	6 131	9	1 657	5	277	2
Indéfini ou non précisé	59 660	398	2	90	0	1 077	14
Total	558 978	81 106	140	23 475	77	6 861	33

● SINISTRALITÉ PAR DÉPARTEMENT

Départements	SE	Salariés	AT	AT trajet	AT mortels	MP
Petite couronne						
75	211 955	1 657 515	15 663	6 833	26	1 249
92	67 712	1 042 847	8 911	3 811	13	744
93	61 433	556 940	11 219	3 064	20	746
94	47 050	438 363	8 533	2 258	18	701
Total	388 150	3 695 665	44 326	15 966	77	3 440
En %	69 %	70 %	55 %	68 %	55 %	50 %
Grande couronne						
77	45 243	414 922	12 932	2 278	20	851
78	45 572	428 608	6 869	1 578	16	640
91	40 023	391 834	8 460	1 844	15	612
95	39 973	342 679	8 393	1 780	12	617
Total	170 811	1 578 043	36 654	7 480	63	2 720
en %	31 %	30 %	45 %	32 %	45 %	40 %
SE non renseignées dans la requête régionale						
Tous départements	17	4 112	126	29	0	701
en %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	10 %
Total	558 978	5 277 820	81 106	23 475	140	6 861

● DÉTAIL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

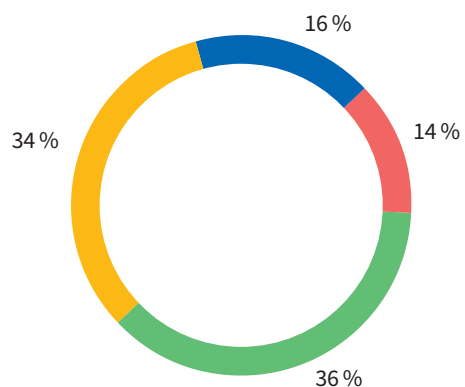
Industrie - CTN A, CTN C, CTN E et CTN F

BTP - CTN B

Commerce - CTN D et G

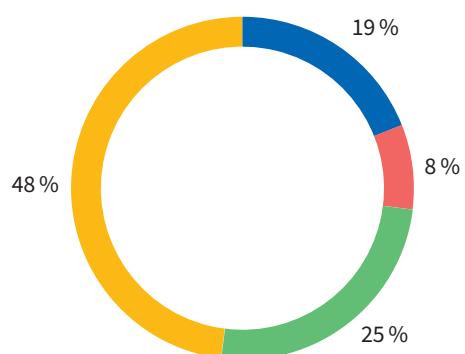
Services - CTN H et I

Établissements



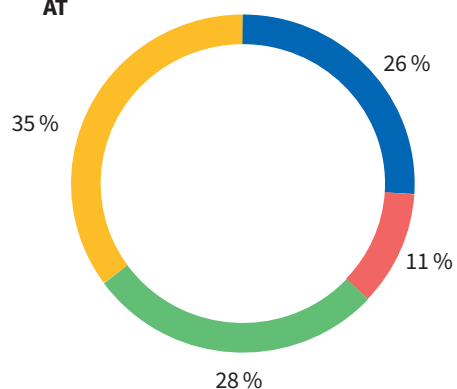
● Industrie	90 089
● BTP	78 473
● Commerce	198 585
● Services	191 831
Total	558 978

Salariés



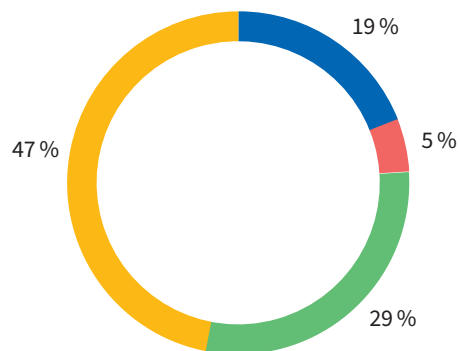
● Industrie	1 024 360
● BTP	439 666
● Commerce	1 311 226
● Services	2 502 568
Total	5 277 820

AT



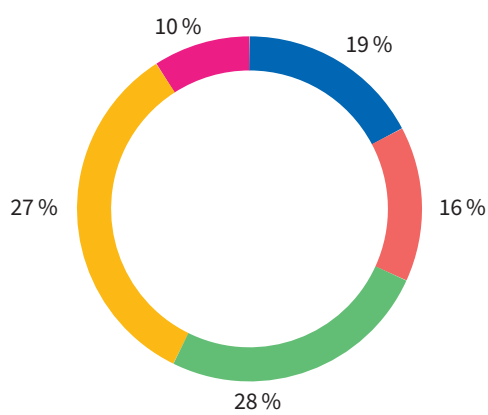
● Industrie	21 352
● BTP	8 634
● Commerce	22 770
● Services	28 350
Total	81 106

AT trajet



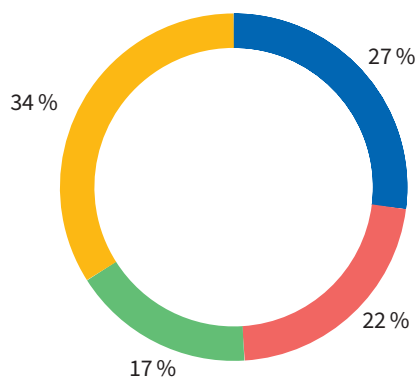
● Industrie	4 475
● BTP	1 125
● Commerce	6 727
● Services	11 148
Total	23 475

MP



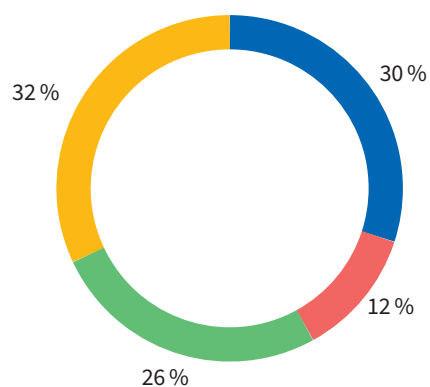
● Industrie	1 304
● BTP	1 093
● Commerce	1 938
● Services	1 831
● Compte spécial	695
Total	6 861

AT mortels



● Industrie	38
● BTP	31
● Commerce	23
● Services	48
Total	140

AT mortels trajets



● Industrie	23
● BTP	9
● Commerce	20
● Services	25
Total	77

Répartition des décès selon leur cause

Nombre décès travail 2024		
Malaise	100	71 %
Risque routier	15	11 %
Heurt par pièce	9	6 %
Chute de hauteur	4	3 %
Suicide	3	2 %
Heurt par engin	4	3 %
Asphyxie/noyade	2	1 %
Explosion/incendie	3	2 %
Total	140	100 %

Nombre décès trajet 2024		
Risque routier	45	58 %
Malaise	28	36 %
Suicide	2	3 %
Heurt par engin	1	1 %
Agression	1	1 %
Total	77	100 %

2 PRÉSENTATION DE LA DRRP

STRUCTURES

Dans le domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles, la direction régionale des risques professionnels (DRRP) de la Cramif est composée du service prévention et de la direction tarification et reconnaissance. Elle est placée sous l'autorité du directeur adjoint, de l'ingénieur-conseil régional (ICR) et du sous-directeur tarification et reconnaissance.

DIRECTION RÉGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Rodny LOUIS-MARIE

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vincent BRIOTET

DIRECTION PILOTAGE, SUPPORTS ET INCITATIONS FINANCIÈRES

Jean-Alexandre BALBERDE

- Incitations financières :
 - Unité aides financières
 - Unité majorations-ristournes
- Pilotage - Projets - Performance
- Ressources humaines - Formation - Logistique

DIRECTION EXPERTISES ET PARTENARIATS

Emmanuel MARTEAU

- Centre de mesures et contrôles physiques
- Partenariats
- Unité administrative
- Déploiement formation information pour la prévention :
 - Unité administrative
- Expertises :
 - Unité administrative
 - Unité études techniques et industrielles
 - Unité TMS-RPS
- Laboratoire de toxicologie industrielle
- Laboratoire des biocontaminants
- Unité partenariats internes

DIRECTION INTERVENTION EN ENTREPRISE

Arnaud PECQUET

- Unité géographique de Paris et du Val-de-Marne
- Unité géographique de Seine-et-Marne et de l'Essonne
- Unité géographique de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, qui comprend également une unité aéroportuaire régionale
- Unité géographique des Yvelines et des Hauts-de-Seine :
 - Unité administrative
 - Unité locale S1 et S2
 - Unité locale BTP

TARIFICATION ET RECONNAISSANCE

Jean-Yves MARTINEZ

- Département production tarification :
 - Unité perfectionnement et communication pro
- Département production tarification :
 - Service technique tarification A, B et C
- Département reconnaissance des risques professionnels

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le service prévention des risques professionnels contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la baisse de la sinistralité dans les entreprises, en déployant un ensemble de moyens tels que le conseil, l'assistance technique, le contrôle, les incitations financières, la formation et l'information.

LA CRAMIF : UN ORGANISME PARITAIRE

L'instance décisionnelle relative aux missions de la DRRP est la commission régionale des accidents du travail et maladies professionnelles (CrAT/MP). Cette commission du Conseil d'administration (CA) de la Cramif est une structure strictement paritaire composée de cinq membres du collège des salariés et de cinq membres du collège des employeurs.

Ses principales missions sont :

- de formuler un avis au CA sur le contrat pluriannuel de gestion (CPG) et les budgets alloués à la tarification et à la prévention, et assurer leur suivi ;
- d'examiner les rapports d'activité de la DRRP ;
- de prendre, après avis du comité technique régional (CTR) concerné, toute décision concernant les demandes de ristourne par les entreprises, les suggestions formulées par la DRRP (plan d'action du service, par exemple), les dispositions générales ainsi que les recommandations, et les propositions de récompense aux salariés des entreprises franciliennes.

La Cramif dispose de cinq CTR, également strictement paritaires, chargés d'assister le CA pour les questions relatives à la prévention et à la tarification des risques professionnels. Ces comités sont organisés par secteur d'activité, leurs membres sont donc représentatifs des branches professionnelles relevant du domaine de compétence des CTR.

Chaque CTR peut créer :

- une commission paritaire permanente de tarification (CPPT) pour statuer sur les dossiers de majoration ou de minoration de cotisations des entreprises franciliennes, préparés par le service prévention ;
- une ou deux commissions temporaires de prévention (CTP) pour examiner certaines problématiques, rédiger des recommandations et des guides de bonnes pratiques.

DIRECTION PILOTAGE, SUPPORTS ET INCITATIONS FINANCIÈRES

INCITATIONS FINANCIÈRES

ATTRIBUTIONS

- Unité aides financières : octroyer des aides financières dans le cadre des contrats de prévention et des subventions prévention.
- Unité majorations-ristournes : utiliser les moyens d'incitation soumis à l'approbation et la décision des partenaires sociaux lors des CPPT, des CTR, de la CrAT/MP et CA : minoration de taux de cotisations (ristournes), majoration de taux de cotisations (cotisations supplémentaires), subventions et récompenses.

PILOTAGE - PROJETS - PERFORMANCE

ATTRIBUTIONS CONSEILLER TECHNIQUE

- Assurer l'interface entre le service prévention et la direction des systèmes d'information de la Cramif.
- Gérer la maintenance bureautique, les liaisons informatiques réseau, les accès et connexions aux bases et applications internes et externes.

ATTRIBUTIONS GESTIONNAIRE DE PROJETS

- Participer à des actions de communication et animer des groupes impliquant des partenaires internes.
- Représenter sa direction dans des groupes de projets.
- Participer aux démarches d'amélioration continue.
- Accompagner les différents services dans la préparation des audits.

ATTRIBUTIONS CONTRÔLE DE GESTION

Il est en charge des activités de suivi et de pilotage de la DRRP. Il assure également les missions liées à l'amélioration continue et à la maîtrise des risques pour le processus prévention.

- Apporter des outils d'aide à la décision dans le domaine de la gestion de l'activité et des moyens de la DRRP (contrôle de gestion, comptabilité analytique).
- Élaborer les tableaux de bord du plan d'action et du contrat pluriannuel de gestion (CPG) AT/MP.
- Réaliser le bilan annuel d'activité de la DRRP.

- Coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action du service dans le cadre des CPG AT/MP.
- Assurer la maîtrise des risques au travers du référentiel national partagé du processus santé au travail.

RESSOURCES HUMAINES – FORMATION – LOGISTIQUE

ATTRIBUTIONS

- Recruter et gérer le personnel, tant technique qu'administratif, en lien avec la direction des ressources humaines de la Cramif.
- Élaborer le plan de formation continue des agents et en assurer le suivi.
- Préparer les dossiers de la CrAT/MP et du CA.
- Assurer le suivi administratif des sessions syndicales de formation à la sécurité.
- Traiter le courrier (arrivée/départ).
- Gérer le patrimoine et les locaux.
- Se charger des achats de petits matériels et suivre les travaux immobiliers.

DIRECTION EXPERTISES ET PARTENARIATS (DEP)

Les rôles et missions de la DEP s'articulent autour de deux axes principaux : expertise technique d'estimation des risques et d'ingénierie de prévention et animation de partenariats institutionnels internes, comme l'animation des comités techniques régionaux (CTR), ou externes, comme la coordination des relations avec les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTi).

Chacun des services techniques s'est vu attribuer des thèmes ou des domaines de prévention spécifiques.

SERVICE EXPERTISES

- Expertises en TMS et RPS, assistance technique et habilitation de consultants en ergonomie ou risques psychosociaux.
- Expertise médicale, gestion des relations avec le monde médical : centres de pathologies professionnelles et environnementales, centres hospitaliers universitaires (CHU).
- Expertises technique et industrielle : machines, équipements de travail, risque routier, BTP, amiante, conception des lieux et situations de travail (CLST).

CENTRE DE MESURES ET CONTRÔLES PHYSIQUES (CMP)

- Expertise en ambiances physiques.
- Réalisation de mesures et conseil en ventilation, bruit, vibrations, éclairage, ambiances thermiques, glissance des sols, rayonnements ionisants, rayonnements optiques, champs électromagnétiques.
- Conseil en prévention des risques physiques.



LABORATOIRE DE TOXICOLOGIE INDUSTRIELLE (LTX)

- Expertise en risque chimique.
- Réalisation de prélèvements (atmosphériques et surfaciques) et d'analyses d'agents chimiques dangereux.
- Conseil en prévention du risque chimique.

LABORATOIRE DES BIOCONTAMINANTS (LBC)

- Expertise en risque biologique.
- Réalisation de prélèvements et d'analyses de bio-aérosols, produits ou échantillons surfaciques.
- Conseil en prévention du risque biologique.

DÉPLOIEMENT FORMATION ET INFORMATION POUR LA PRÉVENTION (DFIPRÉV)

- Ingénierie de formation à la prévention.
- Formations inter et intra-entreprises.
- Habilitation des organismes de formation et des entreprises.
- Partenariats pour la formation à la prévention, notamment en formation initiale : éducation nationale, centres de formation d'apprentis ou CFA, enseignement supérieur, fédérations professionnelles.
- Médiathèque : fonds documentaire spécialisé dans les risques professionnels (livres, brochures, DVD, bases de données, etc.), réponse aux sollicitations de recherches et synthèses bibliographiques.

PARTENARIATS

- Coordination de la prévention par la contractualisation de relations avec les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTi) et la Drieets, à travers les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).
- Recherche de synergies avec les autres acteurs institutionnels : Drieets, organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP), agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract), Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), agence régionale de santé (ARS) Île-de-France.
- Coordination des actions régionales de prévention du plan régional santé au travail (PRST).
- Animation des CTR.
- Appui technique sur les dossiers de reconnaissance des maladies professionnelles, en lien avec le département reconnaissance.

MISSION STATISTIQUE

Le rôle de la mission statistique est de produire des documents de synthèse sur la sinistralité AT/MP et son évolution, ainsi que de répondre aux sollicitations internes et externes d'études statistiques, notamment :

- publication du livret régional de sinistralité AT/MP sur le site cramif.fr, avec des focus sur l'intérim, les déplacements en deux-roues et la durée des arrêts de travail suite à un accident du travail ;
- rédaction et diffusion de dix livrets de sinistralité déclinés par CTN auprès des partenaires sociaux ;
- mise à disposition des données de sinistralité pour chaque SPSTi ;
- contribution au livret de signalement des accidents graves et mortels publié par la Drieets ;
- fourniture de données de sinistralité auprès de l'OPPBTP ;
- rédaction d'un livret relatif au risque routier à destination des préfetures.

La DEP a aussi en charge l'organisation des Trophées Cramif – Prévention des risques professionnels, la coordination de la formation des ingénieurs-conseils et des contrôleurs de sécurité en agrément, l'organisation des réunions techniques de service (RTS), la coordination des actions de normalisation (en lien avec Eurogip, groupement d'intérêt public sur la prévention des AT/MP en Europe) et l'enregistrement des enquêtes AT mortels dans la base de données nationale et anonyme Epicea.

DIRECTION INTERVENTION EN ENTREPRISE (DIE)

Elle est chargée de piloter l'action des quatre unités géographiques dans le cadre des priorités nationales et régionales.

RÔLES ET MISSIONS

- Développer sur le terrain la prévention des risques professionnels, avec pour finalité la réduction du nombre et de la gravité des atteintes à la santé.
- Aider les employeurs à identifier les risques, mettre en œuvre des moyens de prévention, intégrer les principes généraux de prévention dès la conception d'un poste de travail (pilotage d'actions basées sur le conseil et le contrôle).
- Contribuer à la mise en œuvre des programmes régionaux et nationaux, ainsi que des approches sectorielles.
- Animer les comités techniques régionaux, utiliser les moyens d'incitations soumis à l'avis et à la décision des partenaires sociaux.
- Promouvoir et utiliser les aides financières.

À noter : la DIE participe à l'encadrement des contrôleurs de sécurité en agrément et assure leur accompagnement post-agrément.



TARIFICATION ET RECONNAISSANCE

Le département tarification des risques professionnels a pour mission de calculer et notifier les taux de cotisations AT/MP de près de 500 000 établissements en Île-de-France. Ces taux sont établis en fonction de la taille de l'établissement (nombre de salariés), de son secteur d'activité, ainsi que de la fréquence et de la gravité des sinistres de ses salariés et de leur rémunération.

● DÉPARTEMENT PILOTAGE TARIFICATION

INTERVENANTS BUREAUTIQUE, RÉSEAU ET APPLICATIFS (IBRA)

ATTRIBUTIONS

- Assurer la maintenance bureautique, les liaisons informatiques réseau, gérer les accès et connexions aux bases et applications internes et externes.

CELLULE TECHNIQUE ET PILOTAGE

ATTRIBUTIONS

- Planifier, superviser et contrôler l'exploitation des procédures informatiques tarification, suivre les évolutions du SNTRP, exploiter les requêtes nationales et créer des requêtes locales.

UNITÉ PERFECTIONNEMENT ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLE (UPCP)

ATTRIBUTIONS

- Mettre en œuvre la politique de perfectionnement et suivre le plan de formation.
- Réaliser des actions de communication externe et d'information du personnel.
- Gérer la documentation et suivre la réglementation.
- Prendre en charge, pour le compte du réseau, dans le cadre de la mission déléguée, la mise en ligne et le suivi de la documentation métier unique (DMU).
- Prendre en charge pour le compte du réseau et dans le cadre de la mission déléguée, la maintenance de la documentation associée à la formation nationale Startech, la mise à jour et la refonte des modules, l'alimentation de la banque des questions, exercices, contrôles, etc.
- Prendre en charge, pour le compte du réseau, l'animation de modules dans le cadre de la formation nationale Startech.
- Effectuer des travaux et participer à des groupes de travail pour le réseau.
- Mettre en œuvre des formations internes en matière de tarification hors formation professionnelle.

CONTENTIEUX TARIFICATION

Le contentieux tarification est intégré au département des affaires juridiques.

ATTRIBUTIONS

- Rédiger, pour le compte de l'ensemble des caisses régionales, les mémoires à produire devant la cour d'appel d'Amiens, à l'occasion des recours des entreprises relatifs aux taux de cotisations AT/MP.
- Assurer la représentation de toutes les caisses régionales devant cette juridiction.
- Analyser les décisions de condamnation des caisses rendues par la cour d'appel d'Amiens, afin de déterminer l'opportunité de se pourvoir en cassation et, le cas échéant, rédiger des lettres d'instruction à destination de l'avocat.

● DÉPARTEMENT PRODUCTION TARIFICATIONS

SERVICES TECHNIQUES

ATTRIBUTIONS

- Créer et classer les établissements.
- Gérer les comptes AT/MP et traiter notamment les anomalies issues des flux d'intégration des débits et des crédits, les déclarations d'accident du travail (DAT) et de maladie professionnelle (DMP), ainsi que les contestations des employeurs.
- Traiter les affaires contentieuses.
- Imputer et codifier les DAT.
- Identifier et ventiler, par gestionnaire de dossier, les documents reçus dans le cadre de la gestion électronique des documents (GED).
- Identifier et ventiler les articles qui, lors de leur intégration dans le système national de tarification des risques professionnels (SNTRP), n'ont pas pu être affectés au gestionnaire du dossier.
- Établir des plans d'action après analyse des anomalies relevées par la direction financière et comptable.

GESTION DE LA RELATION À L'USAGER, GESTION DU RISQUE

ATTRIBUTIONS

- Effectuer des enquêtes auprès des employeurs : classement de l'activité, taux fonctions supports de nature administrative, etc.
- Assurer une mission de conseil auprès des entreprises.
- Élaborer des plans d'action et de suivi de lutte contre la fraude.
- Gérer l'offre de service entreprise.

● DÉPARTEMENT RECONNAISSANCE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce département regroupe, au sein d'une même entité, des unités ayant pour objet la réparation des atteintes liées aux risques professionnels, et pour public l'assuré social.

ATTRIBUTIONS

- Transmettre, s'il existe, un rapport d'enquête à une victime d'AT ou à ses ayants droit, dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur.
- Répondre aux demandes des CPAM dans le cadre de la reconnaissance des MP.
- Préparer les dossiers soumis au comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP).
- Préparer les dossiers soumis à la commission pluridisciplinaire pénibilité, en lien avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav).
- Assurer le secrétariat de la commission réclamation compte professionnel de prévention.
- Réaliser les enquêtes liées aux réclamations et présenter, pour avis, les conclusions à la commission.



LES EFFECTIFS

La DRRP est dirigée par un directeur adjoint, assisté par un conseiller de direction.

En chiffres

Service prévention des risques professionnels

224 agents et 1 médecin

INGÉNIEURS-CONSEILS

1 à la direction, 21 à la direction intervention en entreprise, 24 à la direction expertises et partenariats (dont 4 en agrément) et 5 à la direction pilotage, supports et incitations financières

51



15

AGENTS PARATECHNIQUES

AGENTS ADMINISTRATIFS

1 cadre à la direction, 14 cadres et 14 employés à la DIE, 16 cadres et 3 employés à la DEP, et 15 cadres et 6 employés à la DPSF

69

MÉDECIN CONSEILLER MÉDICAL

1

CONTRÔLEURS DE SÉCURITÉ

63 à la DIE (dont 3 en agrément), 18 à la DEP et 8 postes vacants

89

Direction tarification et reconnaissance des risques professionnels

135 agents

SOUS-DIRECTEUR

1

CADRES (MANAGERS ET TECHNIQUES)

1 à la direction, 6 au département pilotage, 28 au département production et 5 au département reconnaissance

40



1

CORRESPONDANT BUREAUTIQUE

GESTIONNAIRES CONSEILS TARIFICATION AU DÉPARTEMENT PRODUCTION

93

À ces effectifs, il convient d'ajouter 9 chargés d'études juridiques en charge des dossiers cour d'appel d'Amiens à la direction des affaires juridiques, 4 tarificateurs en charge du plan de contrôle socle de l'agent comptable (PCSAC), et 1 agent détaché à la direction des ressources et des relations sociales (DRRS).

3 PLAN D'ACTION DU SERVICE

Le plan d'action du service prévention s'inscrit dans la continuité du contrat pluriannuel de gestion (CPG).

PROGRAMMES NATIONAUX

● PROGRAMME TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES PROFESSIONNELS [TMS Pros]

Le programme TMS Pros, proposé aux établissements depuis douze ans, a pour objectif de les aider à commencer et développer une démarche de prévention structurée et pérenne. Dotée d'outils réalisés avec l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), l'offre de service TMS Pros vise à :

- inscrire la prévention des TMS dans un processus d'amélioration continue ;
- diminuer la sinistralité due aux TMS et aux accidents du travail (AT) liés aux manutentions manuelles ;
- développer l'autonomie de l'établissement.

Cette démarche en quatre étapes est présentée sur le site ameli.tmspros.fr

L'année 2025 a permis d'accompagner **plus de 1 000 établissements** à la sinistralité élevée, certains étant déjà suivis au cours de la saison précédente.

Parmi eux :



78 % se sont inscrits dans la démarche



43 % ont repéré et hiérarchisé les postes ou les situations de travail prioritaires les plus à risque de TMS



31 % ont défini un plan d'action



19 % ont finalisé la démarche et s'engagent dans sa pérennisation

RÉPARTITION SECTORIELLE DES ÉTABLISSEMENTS SUIVIS



28 % Ehpad



12 % Bâtiment et travaux publics (BTP)



10 % Grande distribution



10 % Transport routier et logistique



6 % Nettoyage



5 % Établissements de soins



4 % Commerce non alimentaire (dont bricolage)



25 % Autres (industries, collectivités territoriales, déchets, etc.)

● PROGRAMME RISQUES CHIMIQUES PROFESSIONNELS [RC Pros]

La prévention des risques chimiques reste une priorité de la COG 2023-2028.

Le programme RC Pros se décline en quatre volets.

DÉPLOIEMENT

Le volet déploiement poursuit trois objectifs principaux :

- inciter les établissements à une réduction des expositions des salariés aux produits chimiques ;
- diminuer les coûts de réparation consécutifs, en particulier ceux liés aux cancers professionnels, en agissant le plus en amont possible ;
- rendre les établissements autonomes en matière de prévention de ces risques.

Le ciblage a permis de retenir **789 établissements** (pour un objectif de 738), principalement dans six secteurs d'activité : ateliers de réparation/carrosserie (30 %), BTP (11 %), magasins de bricolage (8 %), mécanique et usinage (8 %), soins et analyses (7 %), menuiseries (6 %).

Le service prévention des risques professionnels a poursuivi l'accompagnement des établissements, que cela soit selon une approche par établissement ou dans le cadre d'une démarche régionale regroupant plusieurs établissements d'une même enseigne.

En 2025, sur les 789 établissements accompagnés :

- 68 % sont à l'étape engagement de l'entreprise ;
- 42 % sont à l'étape définition du plan d'action ;
- 21 % sont à l'étape réalisation du plan d'action ;
- 10 % sont à l'étape pérennisation de la démarche.

INGÉNIERIE DE PRÉVENTION

Le deuxième volet consiste à réaliser de l'ingénierie de prévention pour des situations d'exposition des salariés aux produits chimiques dont les mesures de prévention ne sont pas encore définies ou sont à éprouver, et de préparer un futur déploiement de ces solutions. La Cramif s'est positionnée sur trois sujets d'intérêt :

- étude et évaluation des solutions techniques permettant de réduire l'exposition des salariés au formaldéhyde dans les blocs opératoires lors de la réalisation de biopsies ;
- étude et évaluation des mesures de prévention face au risque d'inhalation de gaz anesthésiants dans les établissements de soins vétérinaires ;
- étude visant à estimer l'exposition des thanatopracteurs au formaldéhyde lors des activités de soins effectuées dans les funérariums ou dans les chambres mortuaires, ainsi que la qualité des installations de ventilation.

SITUATIONS EXPOSANTES

Le troisième volet concerne l'exploration de situations potentiellement exposantes encore mal connues, via des campagnes de mesures interunités techniques (CMP, laboratoire des biocontaminants ou LBC, LTX). La Cramif s'est positionnée sur deux sujets d'intérêt :

- état des lieux des pratiques existantes, des mesures de prévention mises en œuvre, et caractérisation de l'exposition des salariés lors du décapage de volets, radiateurs ou persiennes ;
- étude des risques professionnels dans la filière de bioconstruction, notamment sur les expositions aux poussières et aux agents biologiques lors de la préparation des matériaux biosourcés, de leur mise en œuvre sur les chantiers de construction et, si possible, jusqu'à leur dépose et leur recyclage.

AMIANTE

Le quatrième et dernier volet du programme RC Pros concerne l'amiante et l'accompagnement des donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage (MOA) et entreprises sous-traitantes concernées dans la prise en compte de la prévention des risques, lors d'opérations susceptibles d'exposer des salariés à l'amiante pendant des travaux dits de sous-section 4 (articles R4412-139 à R4412-148 du Code du travail).

En 2025, sur les 16 donneurs d'ordre ciblés, 10 ont été formés par le service.

De plus, la Cramif a mené des actions spécifiques et poursuivi son rôle de coordination technique pour la prévention du risque d'inhalation de fibres d'amiante dans le réseau :

- participation de six agents aux réunions des 6 comités accrédités (représentant 76 jours) ;
- lancement de la campagne de prélèvements surfaciques dans les entrepôts des entreprises de désamiantage ;
- début de l'action coordonnée SS3 (accompagnement de trois entreprises de désamiantage) ;
- présentation de l'étude ARDCO au réseau. Cette étude, portant sur l'épidémiologie de l'amiante et basée sur des questionnaires complétés par les patients, a permis notamment de faire le lien entre l'amiante et le cancer des ovaires ;
- accroissement de l'activité d'analyse par microscopie électronique à transmission analytique.

PROGRAMME PRÉVENTION AT

Le programme national Prévention AT, démarré en septembre 2023, prévoit l'accompagnement des entreprises confrontées à :

- une sinistralité d'une exceptionnelle gravité (décès) ;
- des AT graves ou fréquents.

Depuis cette date, tous les sinistres mortels bénéficient d'une gestion attentionnée et coordonnée entre les acteurs de l'Assurance Maladie – Risques professionnels (CPAM, Carsat, CGSS et Cramif).

Le volet du programme Prévention AT qui vise à accompagner les entreprises confrontées à des accidents graves ou fréquents concerne deux catégories d'établissements :

- les établissements ayant eu un AT par chute avec une incapacité permanente (IP) supérieure ou égale à 20 % ;
- les établissements ayant une sinistralité élevée (nombre d'AT ou fréquence élevée et gravité).

La survenance de ces sinistres révèle un besoin d'améliorer la culture de prévention au sein des entreprises. La mise en place ou le renforcement du management de la sécurité permet d'assurer une diminution à long terme de la sinistralité globale de l'entreprise.

L'action de la caisse régionale auprès de l'entreprise consiste à l'aider à mettre en place l'organisation nécessaire pour atteindre un socle de prévention.

En 2025, 39 % des établissements ayant subi un accident mortel, une chute avec une IP supérieure ou égale à 20 % ou ciblés pour sinistralité élevée ont mis en place au moins une mesure de prévention.

PROGRAMME RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

L'unité RPS a accompagné de nombreux contrôleurs de sécurité dans la définition de stratégies d'intervention en prévention des RPS, et dans le suivi ultérieur des établissements.

Au-delà des interventions spécifiques menées en entreprise, l'année 2025 a été marquée par le déploiement du programme national de prévention des risques psychosociaux, qui a pour but d'accompagner **221 établissements** en trois vagues.

Plusieurs réunions ont permis d'exposer à l'ensemble des unités locales la structure et le contenu du programme. Ces concertations, intitulées « Les clés pour initier le programme en entreprise », ont porté sur les étapes à définir, les outils facilitant la démarche et les supports disponibles. Le programme RPS a également été présenté à la CrAT/MP.

Ces initiatives ont été suivies par une réunion, avec l'ensemble des responsables d'unités locales (UL), portant sur les ressources proposées par l'unité RPS, la structure du reporting Cnam, un retour d'expérience sur les suivis antérieurs et le ciblage de futurs établissements.

Au cours du second semestre, cinq ateliers d'échanges destinés aux contrôleurs de sécurité et à leur hiérarchie ont permis de partager les retours d'expérience des suivis d'établissements ciblés, et d'identifier les bonnes pratiques d'intervention.

En novembre, la Cnam a mis à la disposition des caisses régionales l'outil « Parcours prévention RPS ». Cet applicatif structure la démarche de prévention des RPS en cinq étapes et 43 questions, sur la base de la brochure INRS ED6349. Les franchissements d'étape nécessitent l'archivage de documents explicitant l'atteinte de l'objectif et conditionnant le score de la caisse régionale.

En 2025, parmi les 80 établissements qualifiés par la Cramif, 60 étapes ont été franchies et cinq établissements ont établi un plan d'action (étape 3 franchie).

L'animation de la thématique RPS s'est poursuivie par des réunions régulières avec les correspondants RPS des unités locales, qui peuvent servir de relais à leurs collègues.

En complément, un accompagnement des responsables d'UL a été mené afin de sélectionner 80 nouveaux établissements respectant les critères nationaux de la deuxième vague de ciblage.

Par ailleurs, l'unité RPS a organisé avec la Drieets la première réunion thématique avec les SPSTi ayant inscrit un volet RPS dans leur CPOM. L'ordre du jour a porté sur la présentation de l'ensemble des intervenants et sur les partages de pratiques.

Résultats de l'indicateur RPS

Indicateur	Objectif	Résultat
Pourcentage d'établissements qualifiés (nombre d'établissements qualifiés / nombre d'établissements CPG RPS)	100 %	108 %
Pourcentage d'étapes franchies (nombre d'étapes franchies / nombre d'établissements CPG RPS)	90 %	81 %
Pourcentage d'étapes 3 franchies (nombre d'étapes 3 franchies / nombre d'établissements CPG RPS)	5 %	7 %

APPROCHE SECTORIELLE SANITAIRE ET MÉDICOSOCIAL

En 2025, le service prévention de la Cramif a mené de nombreuses interventions directes et ciblées au sein des établissements du secteur sanitaire et médicosocial (SMS).

EHPAD

306 établissements, dont 165 engagés dans les grilles SOPREV (socle C puis TMS Pros).

Les objectifs :

- promouvoir la recommandation R471, en particulier l'évaluation de l'autonomie des résidents ;
- promouvoir et déployer la démarche ALM (accompagner la mobilité) ;

- équiper des établissements ciblés par TMS PROS de rails en H dans les chambres et moteurs fixes dans celles avec résident en dépendance totale.

HÔPITAUX ET CLINIQUES

52 établissements ciblés dans TMS Pros et 46 établissements ciblés dans RC Pros (volets 1 et 2).

Les objectifs :

- réduire l'exposition au formaldéhyde en bloc opératoire ;
- réduire l'exposition au formaldéhyde dans les laboratoires d'anatomopathologie ;
- déployer les démarches TMS Pros et RC Pros.

AIDE ET SOINS À DOMICILE

9 établissements ciblés dans Prévention AT.

Afin de renforcer l'intégration des mesures de prévention dans les établissements ciblés, des actions ont été menées auprès des sièges sociaux des directions nationales et régionales du secteur SMS (Ehpad et hôpitaux).

PARTENARIATS ET ÉVÉNEMENTS

Deux conventions ont été signées :

- avec la PDMA 77/91 ;
- avec l'ARS Île-de-France pour :
 - intégrer des règles de prévention en conception et rénovation ;
 - former des inspecteurs.

Le service prévention a également participé à plusieurs événements majeurs dans le secteur SMS.

Le 11 février 2025, le service prévention a organisé une réunion de lancement du programme TMS Pros spécifique au secteur SMS.

Le service prévention a également participé à trois salons professionnels :

- **Age3** : animation d'un stand dédié et conférence sur le thème : « La démarche de prévention en Ehpad ».



- **Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile** : animation d'un stand dédié et conférence sur le thème : « Intégration des aides techniques : renforcer la qualité et la sécurité de la prise en charge des bénéficiaires et des professionnels ».



- **SantExpo** : organisation de plusieurs conférences sur le stand de l'Assurance Maladie.



APPROCHE SECTORIELLE BTP

Le programme « Chute BTP », lancé en 2021, s'est poursuivi en 2025. Il s'est appuyé sur les axes et actions suivants :

- agir à destination des maîtres d'ouvrage (MOA), en leur demandant l'intégration des thématiques opérationnelles prioritaires (TOP) en matière de prévention dans les cahiers des charges des marchés de travaux (cahier des clauses administratives particulières ou CCAP, cahier des clauses techniques particulières ou CCTP, etc.) ;
- agir à destination des entreprises intervenant sur les opérations de ces MOA.

Ainsi, concernant les objectifs et indicateurs CPG, l'année 2025 se caractérise par :

- le suivi de 117 opérations (incluant 10 opérations de construction de maisons individuelles, 10 ouvrages industriels et 97 logements et bureaux), dont 48 nouvellement accompagnées ;
- l'état des lieux sur 24 opérations de TP et de rénovation ;
- la réalisation de 32 dossiers de valorisation pour les opérations terminées ;
- le suivi de trois grands comptes.

En complément, des actions spécifiques ont été menées :

- 17 sessions de formation et 199 stagiaires formés ;
- 4 réunions du club CSPS avec, au total, 54 participants ;
- une action collective de communication qui a permis d'informer 953 établissements (MOA, MOE, CSPS et entreprises) sur les TOP ;
- la remise d'un trophée Cramif à un MOA pour valoriser la prise en compte des TOP dès la phase de conception et leur bonne mise en œuvre sur le chantier ;
- la poursuite de la promotion des TOP auprès des fédérations professionnelles et des partenaires institutionnels.

PROGRAMMES RÉGIONAUX

● PROGRAMME D'ACTIONS RÉGIONALES 2023-2028

Le programme d'actions régionales de la Cramif concerne sept secteurs d'activité, qui ont été proposés par les membres des CTR et validés par la CrAT/MP :

- **281 AD** : Construction métallique, fabrication de charpentes, fournitures et armatures métalliques préparées pour le béton armé (préparation des armatures en ateliers hors chantiers), travail à froid des métaux (étriage, laminage, profilage, pliage, tréfilage) et métallurgie des ferro-alliages.
- **502 ZH** : Dépannage, remorquage de véhicules automobiles (sans atelier de réparation et non annexé à un garage), mécaniciens-réparateurs n'appartenant pas à un réseau de marque automobile, fabrication ou fabrication associée à la réparation de menuiserie, tôlerie, sellerie, peintures spécialisées de voitures.
- **714 AC** : Blanchisserie et teinturerie de gros, y compris la location de linge et vêtements professionnels blanchis.
- **371 ZF** : Traitement des déchets des activités industrielles, économiques et des ménages, récupération, tri, recyclage, valorisation matière, y compris démantèlement, désamorçage, démolition de munitions.
- **631 BE** : Manutention, chargement, déchargement, entreposage de marchandises ou fret dans les ports maritimes, fluviaux et les aéroports.
- **853 AD** : Accueil/hébergement en établissement pour personnes en situation de handicap (enfants et adultes).
- **930 HB** : Pompes funèbres et services annexes, y compris le commerce d'articles funéraires.

Des travaux d'ingénierie de prévention ont été entrepris pour trois secteurs (funéraire, dépannage/remorquage, accueil de personnes handicapées) qui ne disposaient pas de document de référence.

Pour les quatre autres axes du programme régional (construction métallique, blanchisseries, traitement des déchets, aéroportuaire), les actions mises en place ont consisté à :

- déployer directement auprès des entreprises les bonnes pratiques de prévention et faire la promotion des aides financières existantes ;

- déployer les bonnes pratiques de prévention par l'intermédiaire de partenaires et de relais, tels que les fédérations professionnelles et les organisations syndicales ;
- intervenir auprès des décideurs (sièges sociaux, donneurs d'ordre, MOA, etc.), afin d'accompagner les établissements ciblés dans la mise en pratique de mesures de prévention.

Ce programme régional a pour finalité de contribuer à soustraire des salariés à des situations à risque dans environ 120 établissements sur la période de la COG.

● ACTIONS SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION

GESTION DU RISQUE (GDR) ABSENTÉISME ATYPIQUE

Le dispositif GDR absentéisme atypique repose sur la capacité de l'Assurance Maladie - Risques professionnels à donner au dirigeant d'entreprise une vision globale et précise de l'absentéisme au sein de son entreprise. En pratique, le profil des sociétés ciblées par ce dispositif est déterminé par la comparaison de leurs indicateurs d'absentéisme avec ceux de l'ensemble des établissements de leurs secteurs d'activité.

En 2025, les établissements qui s'étaient inscrits dans une démarche de GDR en 2022, 2023 et 2024 ont pu bénéficier de la poursuite de l'accompagnement.

Ainsi, la réduction annuelle de la valeur des indemnités journalières (IJ, AS et AT/TR/MP¹) servies pour les établissements ciblés depuis 2022, comparativement aux autres établissements de plus de 150 salariés, s'est élevée à plus de 5 millions d'euros en Île-de-France.

Parallèlement, les éléments définissant la campagne 2025 de GDR absentéisme atypique ont permis d'identifier 243 établissements pour la région, dont 95 ont pu être sensibilisés par une visite commune du service prévention, de la CPAM et de l'échelon local du service médical (ELSM), et 50 par un courrier.

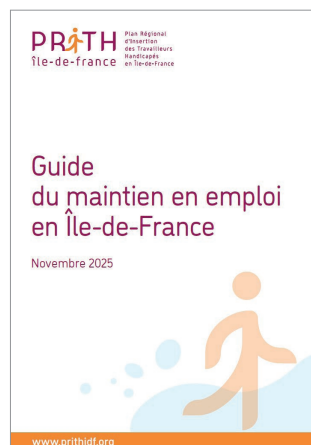
(1) AS : arrêt de travail simple
AT : accident de travail
TR : accidents de trajet
MP : maladie professionnelle

● PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

L'année 2025 a été consacrée à la promotion des outils favorisant la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi. Le « Guide du maintien en emploi » du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (Prith) Île-de-France a été enrichi de nouvelles fiches : Fipu, C2P, prévention usure reconversion, projet de transition professionnelle, visite de mi-carrière, consultations dans le centre régional de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE), etc.

Le service prévention a participé aux autres travaux suivants :

- échanges avec les SPSTi sur le déploiement de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ;



- pilotage de l'axe maintien dans l'emploi du PRST4 ;
- participation au groupe de travail « Maintien dans l'emploi du Prith » ;
- mise en place d'une formation PDP destinée aux dirigeants, RH, préventeurs et instances représentatives du personnel.

INCITATIONS FINANCIÈRES

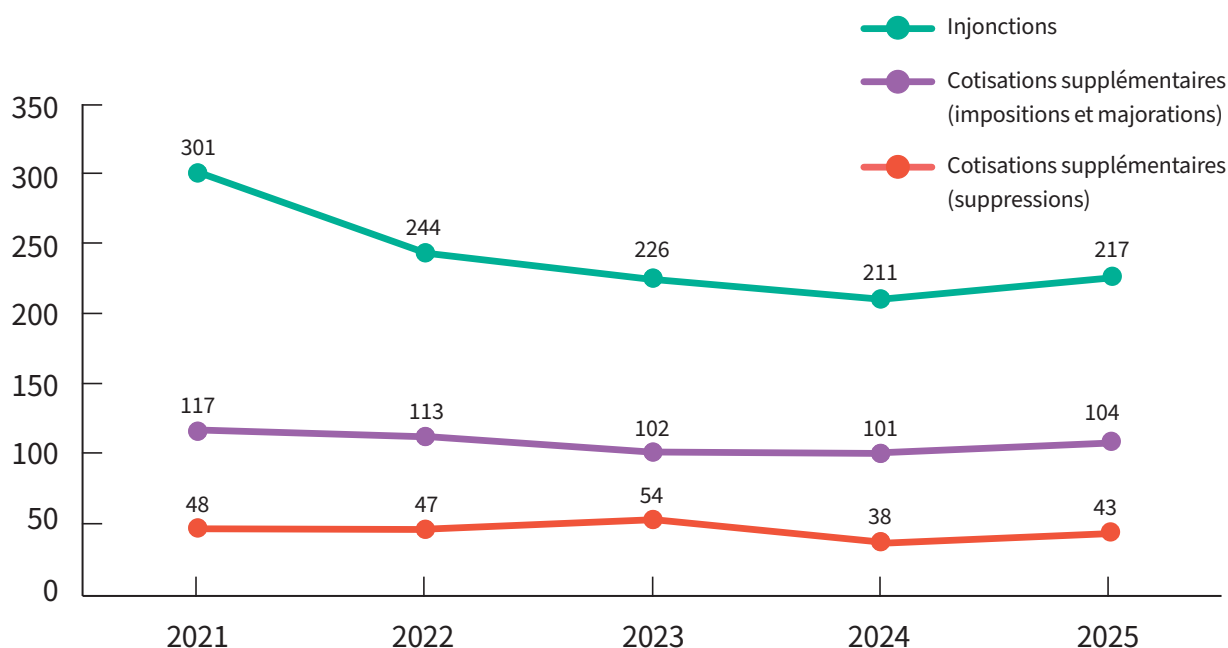
● INJONCTIONS ET COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le nombre d'injonctions est stable sur la période 2024-2025.

Le secteur du BTP représente 79 % des injonctions adressées aux entreprises.

Cela s'explique principalement par les situations graves de risques exceptionnels constatées lors des visites de chantiers, notamment les risques de chutes de hauteur et d'ensevelissement. Pour un même chantier, une injonction peut également être adressée à l'entreprise, à ses sous-traitants et éventuellement au maître d'ouvrage. Dans l'industrie et les services, les situations rencontrées diffèrent de celles du BTP, l'injonction intervient donc rarement dès la première visite.

Évolution du nombre d'injonctions et de cotisations supplémentaires



RISTOURNES

En 2025, 22 établissements représentant 17 entreprises ont bénéficié, après avis favorable des instances paritaires (CPPT, CTR) de la Cramif, d'une réduction sur la majoration forfaitaire correspondant à la couverture des accidents de trajet.

Évolution du nombre de ristournes trajet

	2021	2022	2023	2024	2025
Ristournes (trajet)	26	29	29	24	22

Répartition CTN et CTR des incitations financières basées sur le taux de cotisation (en nombre)

Voir annexe 2.

AIDES FINANCIÈRES

Les données des tableaux ci-dessous prennent en compte les dossiers 2025, issus des applicatifs IFI et des balances COPENIC.

BUDGET : DOTATION ET TAUX D'EXÉCUTION

Dispositif d'aide financière	2025			2024		
	Budget	Exécution	Taux	Budget	Exécution	Taux
FNPAT – Autorisation de programme (contrat de prévention + avenant signés)	7 096 808 €	3 897 570 € 975 133 €	69 %	6 250 000 €	3 695 762 € 1 493 839 €	83 %
FNPAT – Subvention prévention	9 635 815 €	2 558 686 €	27 %	8 850 000 €	3 695 451 €	42 %
FIPU – Subvention prévention risques ergonomiques	23 000 000 €	7 167 426 €	31 %	18 400 000 €	2 312 136 €	13 %
Total	39 732 623 €	14 598 815 €	36 %	33 500 000 €	11 197 188 €	33 %

Sources : IFI-CP et IFI-Subventions prévention TPE.

Entre 2024 et 2025, la dotation budgétaire totale relative aux aides financières a augmenté de 18 %, passant de 33,5 M€ à 39,7 M€.

Le taux d'exécution budgétaire 2025 a augmenté de 3 % par rapport à 2024, principalement du fait de la multiplication par trois du nombre de versements des dossiers subvention prévention risques ergonomiques.

Les subventions Captage n'ont pas eu d'effet dynamique sur le taux d'exécution budgétaire, malgré une dotation supérieure à l'année 2024. Avec 47 demandes en 2025, ces dispositifs ont peu suscité l'adhésion des entreprises.

ACTIONS DE COMMUNICATION RELATIVES AUX AIDES FINANCIÈRES

En complément de la communication nationale mise en œuvre par la Cnam, le service incitations financières, en coordination avec le département communication de la Cramif, a réalisé et participé

à de nombreuses actions de communication pour présenter les aides financières et inciter les entreprises à investir en prévention des risques professionnels via les dispositifs subvention prévention Fipu/FNPAT et contrat de prévention.

Les actions de communication ont concerné prioritairement les entreprises des secteurs d'activité transport-logistique, automobile, restauration, boucherie, sanitaire et médicosocial, coiffure, distribution, nettoyage et bâtiment.

La communication a aussi été effectuée auprès de relais institutionnels, d'organismes professionnels et de fournisseurs d'équipements.

À titre d'exemple, nous pouvons citer :

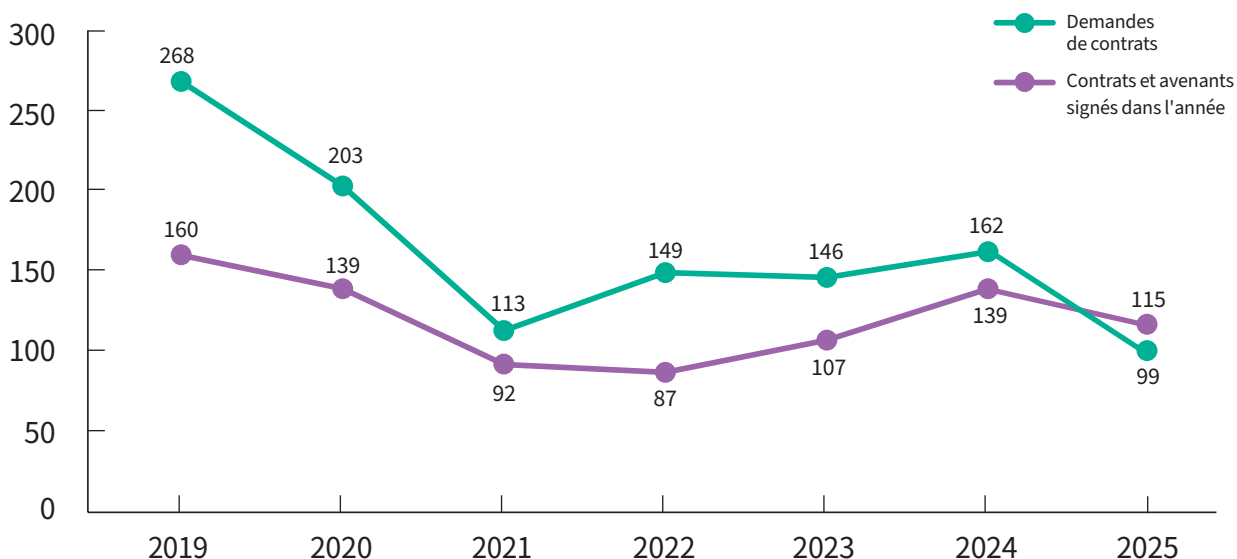
- les webinaires à destination des 17 SPSTi d'Île-de-France, des tiers déclarants CPAM, des réseaux des CCI et des CMA, de la FRTP ;
- les conférences de lancement du programme national TMS Pros à destination des entreprises ciblées ;

- les salons professionnels : Préventica, Santexpo, Age 3, Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile ;
- les réunions avec l'OPPBTP et la Drieets ;
- les campagnes sponsorisées de posts LinkedIn en direction des TPE/PME franciliennes appartenant aux secteurs ciblés du programme national TMS Pros.

CONTRATS DE PRÉVENTION

- 99 demandes de contrats ont été reçues.
- 115 contrats et avenants ont été signés pour un montant total de subvention de 4 872 703 €.
- Le taux de financement moyen des projets est de 38 % (35 % en 2024).
- Le montant moyen de la subvention accordée dans le cadre d'un contrat de prévention est de 42 371 € (37 237 € en 2024).
- 91 entreprises ont reçu un versement pour un montant de 2 989 817 €.
- Les transformations en subvention ont concerné 60 établissements pour un montant de 2 118 451 €.

Évolution des demandes de contrats en regard de l'évolution des dossiers signés



À noter : le délai de signature à partir de la demande de contrat est d'environ 12 mois.

RÉPARTITION DES CONTRATS SIGNÉS PAR CTN

CTN	Nombre	Montant en € Cramif	Montant en € entreprises	% moyen de participation	Montant moyen en € d'un contrat
A Métallurgie	19	904 068	2 804 038	32 %	47 583
B Bâtiments et Travaux Publics	14	735 464	2 282 614	32 %	52 533
C Transports, l'eau, le gaz, l'électricité, le livre et la communication	6	231 125	513 444	45 %	38 521
D Alimentation	54	2 149 448	5 531 387	39 %	39 805
E Chimie, caoutchouc et plasturgie	11	352 261	824 591	43 %	32 024
F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	3	111 548	236 322	47 %	37 183
G Commerce non alimentaire	2	111 789	240 601	46 %	55 895
I Activités de Service II	6	277 000	648 038	43 %	46 167
Total / moyenne	115	4 872 703	13 081 035	37 %	42 371

(Source : IFI-CP)

SUBVENTIONS PRÉVENTION (FNPAT)

Le nombre de programmes de subventions prévention est passé de 14 à 16 en 2025. Ce chiffre comprend :

- 15 programmes nationaux ;
- 1 programme régional « caisse sécurisée », mis en œuvre depuis le 1^{er} juin 2023.

BILAN DES SUBVENTIONS PRÉVENTION (SP) 2025



463 dossiers de demandes de SP

ont été réceptionnés (266 nationales FNPAT et 197 régionales)



10 872 €

montant moyen accordé dans le cadre d'une SP

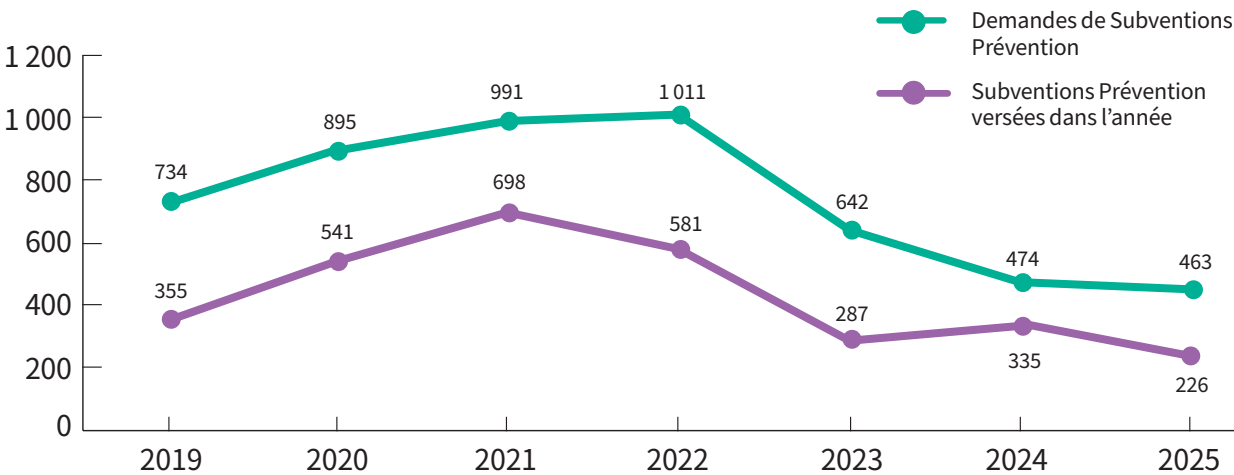


226 SP

ont donné lieu au versement d'une subvention, pour un montant total de 2 457 102 €

La différence entre les demandes réceptionnées et les dossiers payés correspond à des dossiers éligibles en attente de réception de pièces justificatives. Les entreprises ont six mois à partir de l'accord préalable pour envoyer les éléments.

Évolution des demandes de SP comparée aux dossiers réglés (FNPAT)



Répartition des SP FNPAT

CTR	CTN	Aide	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen en € de la subvention
1	A	Captage fumées de diesel	4	11 157	2 789
		Captage fumées de soudage	1	1 852	1 852
		RC équipements	6	39 874	6 646
2	B	RC équipements	6	64 479	10 747
		TOP BTP	65	762 827	11 736
3	D	RC équipements	1	1 035	1 035
	G	RC équipements	1	25 000	25 000
4/5	H	Captage fumées de diesel	1	3 468	3 468
		RC équipements	1	6 795	6 795
		RPS accompagnement	2	22 161	11 081
		TMS action	1	9 189	9 189
Total			89	947 837	10 650

CTR	CTN	Aide	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen en € de la subvention
3	D	Caisses sécurisées	105	1 167 810	11 122
	G		32	341 455	10 670
Total			137	1 509 265	11 017
Total SP versées			226	2 457 102	10 872

SUBVENTIONS PRÉVENTION MÉTIERS DU BÂTIMENT TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

En 2025, le service incitations financières a réceptionné 19 dossiers de demandes de subvention prévention métiers du bâtiment travailleurs indépendants, dont quatre ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 2 916 €.

Cette subvention prévention a été suspendue par la Cnam en juin 2025.

SUBVENTIONS PRÉVENTION RISQUES ERGONOMIQUES (FIPU)

BILAN 2025 DES SP DES RISQUES ERGONOMIQUES



2 356 dossiers de
demandes de SP FIPU



6 762 €

montant moyen d'une subvention
accordée



24 % de taux de rejet
contre 44 % en 2024



1 060 dossiers

ont donné lieu au versement
d'une subvention pour un montant
total de **7 167 426 €**

70 % des subventions accordées le sont au titre du Fipu-50 Actions de prévention.

Répartition des subventions Prévention des risques ergonomiques (Fipu)

Voir annexe 3

CONTRATS TRÈS PETITE ENTREPRISE (TPE)

- 9 contrats TPE ont été signés pour un montant total de 101 584 € ;
- 14 contrats TPE ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 171 240 € ;
- le taux de financement moyen des contrats TPE signés en 2025 est de 40 %.

Répartition des contrats TPE par CTN

Contrats TPE signés en 2025					Contrats TPE versés en 2025			
CTN	Nombre	Montant en € des contrats	Montant en € des investissements	% moyen de participation	Nombre	Montant en € des contrats	Montant en € des investissements	% moyen de participation
C	2	39 165	123 061	32 %	1	25 000	54 589	46 %
D	3	28 717	60 062	48 %	5	60 195	121 872	49 %
G	3	21 500	42 690	50 %	6	70 118	213 403	33 %
H	1	12 202	30 504	40 %	1	12 202	30 505	40 %
I	-	-	-	-	1	3 725	9 950	37 %
Total	9	101 584	256 317	40 %	14	171 240	430 319	40 %

(Source : IFI-Subventions prévention TPE)

● MAÎTRISE DES AIDES FINANCIÈRES

PLAN DE CONTRÔLE INTERNE (PCI)

En application des directives de la Cnam, l'unité aides financières de la DPSF a contrôlé un échantillon de 172 dossiers de subventions prévention à ordonnancer avant versement par la direction comptable et financière (DCF).

Le taux d'anomalie ressort à 1,74 % (actions réalisées par l'ordonnateur avant ordonnancement du paiement).

Dans le cadre du PCI 2025, la DCF a contrôlé 1 485 dossiers ordonnancés par l'unité aides financières de la DPSF.

Le taux d'anomalie de dossiers ordonnancés avec incidence financière a été de 1,15 % (objectif de 3 %).

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

L'unité aides financières de la DPSF a contrôlé a posteriori en 2025, après versement, un échantillon de 229 dossiers de subventions prévention Fipu et FNPAT, dont un a fait l'objet d'un contrôle complémentaire sur place afin de lever toute suspicion de fraude, et trois dossiers ont fait l'objet d'une demande de remboursement de trop-perçu après contrôle sur pièces.



CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU RÉSEAU NATIONAL

● PARTICIPATION AUX TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE NATIONAL

Le service prévention participe activement aux travaux du réseau, ici consolidés par thème.

Thèmes	Nombre de jours
Missions informatiques (codification des DAT)	2
Missions nationales déléguées (comités de certification amiante)	58
Convention de délégation Cnam/Cramif : copilotage RC Pros, coordination nationale amiante, MOA AGAPrev (applicatif national de gestion de l'activité prévention)	240
Normalisation	104
Comité de concertation RC PROS et AS BTP	6

● NORMALISATION

Dix ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité du service prévention ont, au cours de l'année 2025, mené des actions relatives à la normalisation française, européenne ou internationale. Cette activité a représenté 104 jours de travail et a essentiellement concerné les sujets suivants :

- équipements de travail : machines de fêtes foraines, équipements et systèmes de manutention continue, chariots sans conducteur, bennes à ordures ménagères et conteneurs à déchets ;

- effets des vibrations sur l'homme ;
- BTP : plateformes de travail, construction hors site ;
- repérage de l'amiante avant travaux, travaux de traitement de l'amiante ;
- repérage du plomb avant travaux ;
- prévention des expositions aux agents chimiques et biologiques.

4 **ACTIVITÉ** **DU SERVICE** **PRÉVENTION**

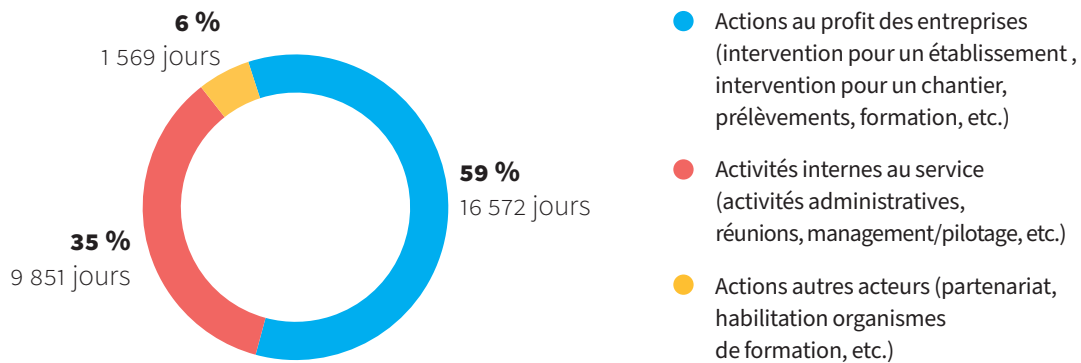
ACTIVITÉ GLOBALE

● ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ

Le graphique ci-dessous présente la répartition du temps consacré aux diverses actions, en proportion de l'ensemble de l'activité enregistrée pour le service prévention.

Il concerne l'activité des techniciens (ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité) et des agents paratechniques.

L'activité du service prévention a représenté 27 992 jours, dont la répartition en pourcentage est présentée ci-dessous :



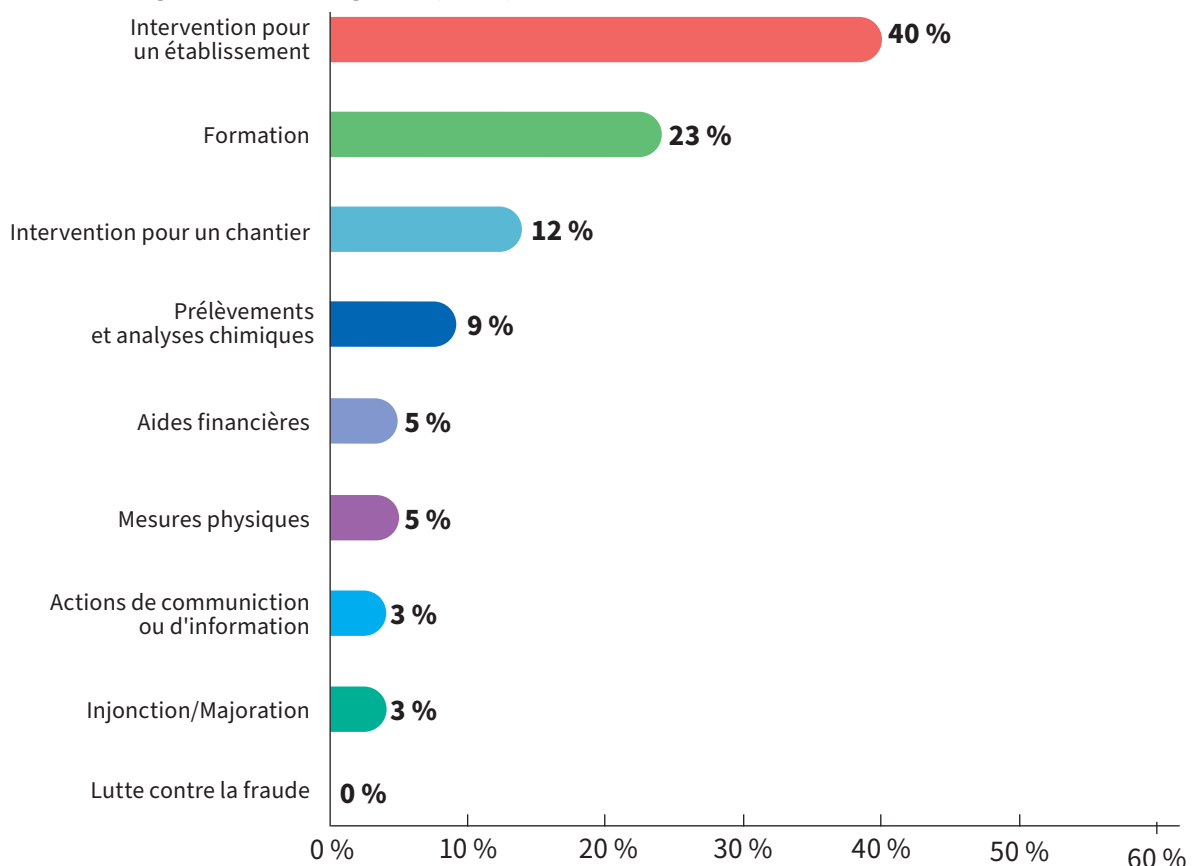
La hausse des activités internes, qui passent de 22 % en 2024 à 35 % en 2025, s'explique principalement par un changement de codification entre ces deux années. Les activités de management et de pilotage sont désormais entièrement classées dans les activités internes, bien qu'une partie corresponde en réalité à des actions menées directement au bénéfice des entreprises. L'utilisation d'un code « réunion » a également pu contribuer à cette hausse.

La codification constitue un sujet complexe pour le service prévention. L'outil Agaprev, utilisé par chaque préventeur pour enregistrer son activité, comprend 15 thèmes nationaux, 22 thèmes régionaux, des codes nationaux sous forme de lettres et, éventuellement, des codes complémentaires régionaux. Le renouvellement de la codification en 2025 a entraîné des difficultés de saisie. Cela explique notamment l'écart observé dans les actions du PAR : le code utilisé ne permet d'identifier qu'une partie des secteurs concernés.

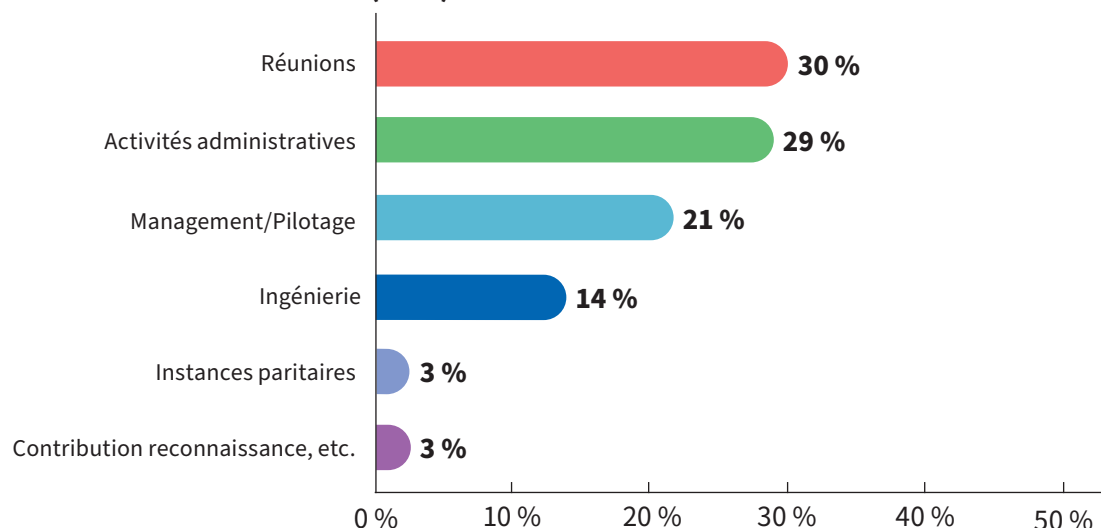
Par exemple, pour les blanchisseries, l'activité réellement menée sur ce risque est en fait supérieure à ce que montrent les graphiques. Concernant le programme RPS, presque toutes les entreprises ciblées comptent plus de 50 salariés. Elles ne peuvent donc pas bénéficier de la subvention prévention « RPS Accompagnement ».

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS

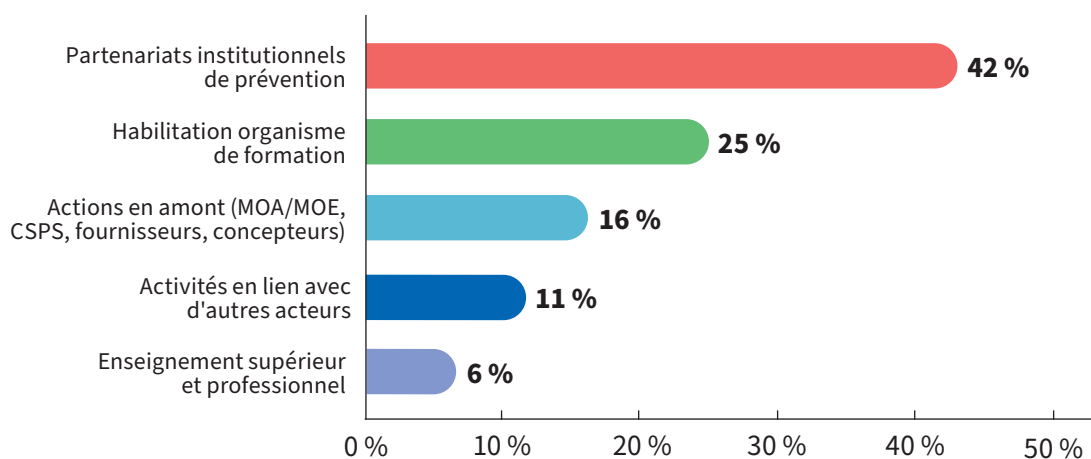
Actions au profit des entreprises (59 %)



Activités internes au service (35 %)



Autres activités (6 %)



RÉPARTITION DES ACTIONS AU PROFIT DES ENTREPRISES PAR THÈMES NATIONAUX

Thème	Nombre d'actions	Nombre d'actions directes	Nombre d'actions indirectes	Nombre de salariés	Nombre de jours	%
Programme TMS Pros	5 014	2 674	2 340	203 477	2 538	16,8 %
Programme RC Pros	5 434	2 989	2 445	168 194	3 280	21,8 %
Programme Prévention AT	2 920	1 616	1 304	226 286	1 670	11,1 %
Programme RPS	975	485	490	56 914	907	6,0 %
Approche sectorielle BTP	5 159	3 974	1 185	136 676	2 036	13,5 %
Approche sectorielle SMS	405	231	174	12 164	691	4,6 %
Approche sectorielle Intérim	476	253	223	48 711	362	2,4 %
Actions coordonnées	150	109	41	8 931	110	0,7 %
Partenariats institutionnels	597	282	315	17 706	353	2,3 %
Absentéisme atypique	374	211	163	44 849	218	1,4 %
Processus formation externe	942	537	405	29 917	828	5,5 %
Processus incitations financières	1 535	493	1 042	73 475	671	4,5 %
C2P	560	87	473	34 910	298	2,0 %
Contribution au réseau	1 394	1 012	382	37 593	1 121	7,4 %
Total	25 935	14 953	10 982	1 099 803	15 083	100 %

RÉPARTITION DES ACTIONS RÉGIONALES

Thème	Nombre d'actions	Nombre d'actions directes	Nombre d'actions indirectes	Nombre de salariés	Nombre de jours	%
Grand Paris Express	65	53	12	6 534	249	16,7 %
PDP	167	156	11	2 040	178	11,9 %
Plan de contrôle subvention	2	1	1	31	15	1,0 %
Transformation du service	578	115	463	-	364	24,3 %
Car-In-Vent	5	3	2	1 481	21	1,4 %
Risque biologique	192	92	100	6 973	179	12,0 %
Actions concertées Cramif / ARS	3	-	3	-	5	0,3 %
● PAR aéroportuaire (Dép)	55	18	37	13 545	73	4,9 %
● PAR déchets (Dép)	22	16	6	881	82	5,5 %
● PAR accueil handicapés (Cap)	29	20	9	2 599	241	16,1 %
● PAR blanchisserie (Dép)	4	1	3	8	7	0,5 %
● PAR construction métallique (Dép)	1	1	-	1 481	3	0,2 %
● PAR dépannage / remorquage (Cap)	10	10	-	119	25	1,7 %
● PAR funéraire (Cap)	17	16	1	74	52	3,5 %
Total	1 150	502	648	35 766	1 494	100 %

● ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISES

Les actions directes en entreprises représentent 16 572 jours, soit 59 % des activités des techniciens et des agents paratechniques du service prévention.

RÉPARTITION PAR CTN DES ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISE

CTN	Nb établissements visités	Nb établissements visités / actions directes en entreprises
A	565	9,2 %
B	1 346	22 %
C	752	12,3 %
D	999	16,3 %
E	90	1,5 %
F	121	2 %
G	748	12,2 %
H	576	9,4 %
I	921	15,1 %
Total	6 118	100 %

● ACTIVITÉ DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le tableau ci-dessous présente la répartition du temps passé par le personnel administratif du service prévention à traiter des tâches administratives selon les différents processus.

RÉPARTITION PAR PROCESSUS

	Temps passé en heures par processus	Temps passé en jours par processus	%
Agir individuellement en entreprise + inciter financièrement	36 200	5 171	36,4 %
Capitaliser	46 774	6 682	47 %
Divers	16 527	2 361	16,6 %
Total	99 501	14 214	100 %

● FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES AGENTS DU SERVICE

FORMATION CONTINUE

Le service accorde une grande attention à la formation continue de ses agents. Les ingénieurs-conseils et les contrôleurs de sécurité en agrément suivent un parcours de formation initiale de dix mois, dispensés par l'École nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S) et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Ainsi, les trois ingénieurs-conseils et les cinq contrôleurs de sécurité embauchés en 2024 ont bénéficié de 390 jours de formation. Les quatre ingénieurs-conseils et les cinq contrôleurs de sécurité embauchés en 2025 ont bénéficié de 180 jours de formation.

Nombre de jours de formation continue ventilé par catégorie de métiers

	INRS	Département formation de la Cramif	Autres organismes	Total
Personnel administratif/ paratechnique	12	70	40	122
Contrôleurs de sécurité	192,5	24	34	250,5
Ingénieurs-conseils	77,5	81	16	174,5
Conseillers médicaux	-	2	-	2
Ensemble du personnel	282	177	90	549

RÉUNIONS TECHNIQUES DE SERVICES (RTS)

Plusieurs journées d'information ont été organisées à destination des contrôleurs de sécurité et des ingénieurs-conseils du service prévention, dont :

- 3 dans le domaine du BTP ;
- 3 dans le domaine industries et services.

Ces réunions contribuent à la formation continue des préventeurs. Elles permettent les échanges techniques, le partage de solutions novatrices et d'informations sur les secteurs d'activités d'Île-de-France.

Quelques exemples de présentations :

- la prévention dans les entrepôts mécanisés ;
- l'approche SS4 des donneurs d'ordre et des entreprises ;
- l'évaluation des efforts physiques nécessaires au déplacement des chariots manuels et motorisés ;
- les nuits de Fourvière : journée prévention dans le spectacle vivant à la Comédie-Française ;
- les perturbateurs endocriniens ;

- les expositions professionnelles au mercure : revue des cas rapportés aux centres antipoison français (1999-2024) par le docteur Jérôme Langrand, du centre de consultation des pathologies professionnelles de l'hôpital Fernand-Widal (Paris 10^e) ;
- un retour d'expérience dans la filière des matériaux biosourcés ;
- des retours d'expérience et démarches de prévention relatifs à la qualité de l'air dans les parcs de stationnement couverts ;
- les nouvelles recommandations nationales ;
- les plateformes de travail se déplaçant le long des mâts ;
- la construction préfabriquée hors site ;
- le plomb, avec la campagne de prélèvements et les mesures de prévention sur le chantier de Notre-Dame de Paris ;
- retours sur les accidents sur les grues à tour ;
- la révision de la norme NF X46-035 relative au repérage du plomb avant travaux ;
- retour d'expérience sur le téléphérique Câble 1.

TRAVAUX

AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

● COMMISSION RÉGIONALE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

L'instance décisionnelle relative aux missions de la DRRP est la commission régionale des accidents du travail et maladies professionnelles (CrAT/MP). Cette commission du Conseil d'administration (CA) de la Cramif est une structure strictement paritaire, composée de 5 membres du collège des salariés et de 5 membres du collège des employeurs.

Membres de la CrAT/MP

Président	M.DELAYEN (CPME)	
Vice-président	M.GOMEZ (CFDT)	
	Titulaires	Suppléants
Collège salariés	M. GOMEZ (CFDT)	<i>Poste à pourvoir</i> (CFDT)
	Mme KEMPF (CFE-CGC)	M. GASMI (CFE-CGC)
	M. HAYAT (CFTC-CTR1)	M. GALET (CFTC)
	M. ZAÏGOUCHE (CGT)	Mme CLÉRET (CGT)
	M. VILPASTEUR (FO)	M. ABRAHAM (FO)
Collège employeurs	M. DELAYEN (CPME)	M. PULLIAT (CPME)
	M. GODEFROY (MEDEF)	M. MEAUZÉ (MEDEF)
	Mme GUILLOTIN (MEDEF)	M. TRÉMOUREUX (MEDEF)
	Mme LALEAU (MEDEF)	M. LEMONNIER (MEDEF)
	M. GOJ (U2P)	<i>Poste à pourvoir</i> (U2P)

La CrAT/MP s'est réunie à six reprises afin de travailler sur le suivi :

- de la réalisation des programmes nationaux et régionaux de la direction régionale des risques professionnels (DRRP) ;
- de l'avancement des signatures des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTi) et la Driets ;
- des budgets et de la mise en œuvre des aides financières du FNPAT et du Fipu ;
- des subventions aux organisations syndicales.

La CrAT/MP a décidé :

- d'attribuer **11 récompenses** (huit médailles INRS en mai et trois pour un acte de sauvetage en novembre) à des personnes qui se sont distinguées par leurs actions en faveur de la prévention des risques professionnels, ainsi que sept trophées et

une récompense honorifique à des entreprises franciennes ayant mené des projets de prévention remarquables ou innovants ;

- d'émettre un avis favorable à l'attribution de 22 ristournes trajet ;
- de se prononcer pour que le CA approuve le budget de fonctionnement prévisionnel AT/MP 2026.

Lors des séances de l'année, ont pu être présentés :

- une étude sur la durée des arrêts de travail liés aux accidents de travail ;
- le dispositif de pénalité pour un employeur suite à obstacle à l'accomplissement des fonctions des contrôleurs de sécurité et ingénieurs-conseils (article L.243-12-1 du Code de la sécurité sociale) ;
- le bilan CRC2P 2024 ;
- l'impact de la réforme des retraites sur le C2P ;
- le bilan de la campagne tarifaire 2025.

Par ailleurs, la CrAT/MP a proposé à deux reprises une réunion de travail avec les présidents et vice-présidents des CTR. Les échanges ont porté sur les sujets suivants :

- le processus de reconnaissance des AT et MP ;
- la sinistralité régionale en Île-de-France en 2023 ;
- les modalités de valorisation des travaux des CTR ;
- les sinistres mortels et AT graves survenus en Île-de-France en 2024 ;
- le plan de communication sur le Fipu.

Les échanges sur la valorisation des travaux des CTR ont été particulièrement riches. Il a notamment été proposé de mettre davantage en avant les recommandations.

Dans ce cadre, une conférence organisée le 10 juin lors du salon Préventica, en présence de membres de la CrAT/MP et des CTN, a permis de présenter la recommandation R512 « Socle transport routier de marchandises ». Cette recommandation définit les pratiques à mettre en œuvre par les entreprises d'accueil et les entreprises de transport routier de marchandises lors des opérations de chargement et de déchargement soumises à un protocole de sécurité.

À l'initiative du CTR 3, cette recommandation a ensuite été diffusée par emailing à toutes les entreprises concernées.

● SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES

L'enveloppe budgétaire annuelle s'élève à 900 000 €. Les collèges employeurs et salariés ont ainsi bénéficié de subventions de respectivement 322 132 € et 568 392 €, ce qui a permis de former 2 815 salariés du régime général au cours de 438 journées de formation.

● LES COMITÉS TECHNIQUES RÉGIONAUX, LES COMMISSIONS TEMPORAIRES DE PRÉVENTION ET LES COMMISSIONS PARITAIRES PERMANENTES DE TARIFICATION

LES COMITÉS TECHNIQUES RÉGIONAUX

La Cramif dispose de cinq comités techniques régionaux (CTR), structures également strictement paritaires chargées d'assister le Conseil d'administration pour les questions relatives à la prévention et à la tarification des risques professionnels. Ces comités sont organisés par secteur d'activité, leurs membres sont représentatifs des branches professionnelles relevant du domaine de compétence des CTR.

Membres du CTR

	Présidents	Vice-présidents
Collège « salariés »	M. FORTIN Michel (FO) - CTR1	M. LECUYER Christophe (CFE-CGC) - CTR1
	M. SABATIER Rolland (CFTC) - CTR2	M. ROY Christian (FO) - CTR2
	M. MANCEL Cyrille (CFE-CGC) - CTR3	Mme KOUBA Claudia (CFTC) - CTR3
	M. ZAIGOUCHE Abderrafik (CGT) - CTR4	Mme BONNISSENT Christèle (CFDT) - CTR4
	M. ÉPAULARD Emmanuel (CFDT) - CTR5	M. ZAIGOUCHE Abderrafik (CGT) - CTR5
Collège « employeurs »	M. DEMAILLY Frédéric (MEDEF) - CTR1	Mme GUILLAUMIN Isabelle (MEDEF) - CTR1
	M. PULLIAT Gérard (CPME) - CTR2	M. LEFEBVRE Éric (MEDEF) - CTR2
	M. GIROUDET Renaud (MEDEF) - CTR3	M. DEVAUX Yves (U2P) - CTR3
	Mme LALEAU Agnès (MEDEF) - CTR4	M. BERDOUS Nasser (CPME) - CTR4
	Mme PERRAN Patricia (MEDEF) - CTR5	Mme GUFFENS Évelyne (CPME) - CTR5

Placés auprès du CA de la Cramif, les comités techniques régionaux couvrent une ou plusieurs branches d'activités chacun.

Répartition des activités par CTR :

- **CTR 1 « Industrie »** : codes risques des CTN A et CTN E ;
- **CTR 2 « BTP / bois, pierres et terres à feu »** : codes risques des CTN B et CTN F ;
- **CTR 3 « Commerce / transport-logistique »** : codes risques des CTN C, CTN D et CTN G ;
- **CTR 4 « Activités de santé »** : 14 codes risques du CTN I ;
- **CTR 5 « Activités de service »** : codes risques des CTN H et CTN I, à l'exception de ceux rattachés au CTR 4.

Le service prévention a assuré l'organisation et l'animation des CTR :

- de mai 2025 : sessions de printemps des 5 CTR (séances ordinaires) ;
- de juin 2025 : inter CTR ;
- de novembre 2025 : sessions d'automne des 5 CTR (séances ordinaires).

En 2025, le CTR 4 a accueilli l'ARS lors de sa session du mois de novembre, et le CTR 2 a accueilli l'OPPBTP pour ses deux sessions annuelles.

Les CTR ont été particulièrement actifs en 2025.

Les travaux de la CTP du CTR 3 ont notamment abouti à la publication de deux fiches consacrées à la prévention des braquages dans les commerces de proximité :

• **DTE 290-1 – Prévention des risques de braquage de liquidités et d'objets de valeur dans les commerces de proximité** : ce document présente des mesures pour prévenir les braquages et en limiter les conséquences sur la santé physique et mentale des salariés ;

• **DTE 290-2 – Prévention des risques pour la santé des salariés victimes d'un braquage** : ce document aide les employeurs à prévenir ces risques et à organiser la prise en charge immédiate des victimes, qu'elles aient été touchées directement ou indirectement, sur le plan physique ou psychologique.

Lors du salon Préventica, des membres des CTR ont également participé à la tenue du stand de la caisse et animé une conférence sur la recommandation nationale R512 (socle transport routier de marchandises). Ils ont également pu découvrir, lors d'un parcours spécifique, les stands en rapport avec leur secteur d'activité.

Inter CTR : le format d'une session unique de l'inter CTR, exclusivement en présentiel, a été maintenu.

En 2025, deux études techniques y ont été présentées par des partenaires :

- les malaises mortels, par l'INRS ;
- le retour à l'emploi après un cancer, par le groupement des entreprises françaises dans la lutte contre le cancer (Gefluc).

LES COMMISSIONS TEMPORAIRES DE PRÉVENTION

Les commissions temporaires de prévention (CTP) des comités techniques régionaux ont poursuivi leurs travaux d'ingénierie et de déploiement de prévention.

Réunions CTP

CTR	Thème des CTP	Nombre de réunions en 2025	État d'avancement au 31 décembre 2025
1	Définir une stratégie de promotion des bonnes pratiques de prévention	2	En cours
2	Analyse des accidents graves, des accidents mortels et des événements importants	4	En cours
3	Prévention du risque de braquage dans les commerces	1	Terminée
4	Analyse des accidents du travail dans les activités relevant du CTR4. Recommandation dans le secteur de l'aide sociale à domicile	4	En cours
5	Activités de nettoyage – Guide technique pour l'intégration de mesures de prévention des risques professionnels en phase de conception des lieux et situations de travail (CLST)	1	En cours
	Télétravail	3	En cours

LES COMMISSIONS PARITAIRES PERMANENTES DE TARIFICATION (CPPT)

CTR	Nombre de CPPT	Nombre de dossiers de cotisations supplémentaires présentés	Nombre d'établissements concernés par les ristournes trajet
1	2	1	19
2	5	67	-
3	2	7	-
4	-	-	-
5	2	2	3
Total	11	77	22



PARTENARIATS

● LES CPOM AVEC LES SPSTi

Au cours du premier semestre 2025, la Cramif a contractualisé 17 CPOM avec la Drieets et les SPSTi franciliens. Ces contrats tripartites d'une durée de cinq ans sont rétroactifs au 1^{er} janvier 2025. Construits selon un cadre prescrit, ils se déclinent, d'une part, sur la base de programmes communs (volets 1 et 2) et, d'autre part, à travers des démarches de prévention particulières (volet 3).

- Volet 1 (obligatoire) : la prévention de la désinsertion professionnelle → **17 SPSTi**.
- Volet 2 (un programme retenu a minima) :
 - la prévention du risque chimique/agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) → **10 SPSTi** ;
 - la prévention des troubles musculosquelettiques → **12 SPSTi** ;
 - la prévention des risques psychosociaux → **11 SPSTi** ;
 - la prévention du risque routier professionnel (AT mission) → **6 SPSTi** ;
 - la prévention des chutes de hauteur et de plain-pied → **6 SPSTi**.
- Volet 3 (optionnel) : actions spécifiques propres au SPSTi contractant → **8 SPSTi**

Au quatrième trimestre 2025, à des fins de coordination régionale, la Cramif a organisé et coanimé avec la Drieets six réunions thématiques, chacune d'elles ayant trait à un programme des volets 1 et 2.

Elles ont réuni les référents des SPSTi ayant contractualisé dans leur CPOM les programmes concernés, la Cramif et la Drieets.

Les objectifs ont été notamment :

- de capitaliser les bonnes pratiques sur le sujet ;
- de partager des retours d'expérience ;
- d'apporter de l'expertise technique aux actions ;
- d'engager des réflexions communes pour solutionner des problématiques émergentes.

Par ailleurs, en fin d'année, la Cramif et la Drieets ont tenu conjointement six comités de pilotage CPOM avec six SPSTi, l'objectif étant de faire un point d'avancement des actions contractualisées menées au titre de l'année 2025.

Enfin, la Cramif et la Drieets ont engagé à l'automne 2025 des échanges avec un 18^e SPSTi nouvellement agréé en Île-de-France, en vue d'élaborer puis de contractualiser un CPOM.

● L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

La Cramif et l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France ont signé une convention bilatérale en juin 2025.

Ce partenariat traduit une volonté commune de promouvoir la prévention des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés exerçant dans les établissements sanitaires et médicosociaux, et de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de travail, tout en maintenant une qualité optimale de prise en charge des patients et résidents ainsi qu'une offre de soins adaptée.

Cette convention, d'une durée de trois ans, a pour objet de poser le cadre des relations entre les signataires, afin de :

- collaborer plus efficacement sur le champ de la prévention des risques professionnels dans les établissements sanitaires et médicosociaux d'Île-de-France ;
- partager connaissances et expertise sur des problématiques communes ;
- contribuer communément à une meilleure efficacité dans le déploiement des dispositifs financiers d'accompagnement des structures sanitaires et médicosociales proposés par la Cramif et l'ARS ;
- développer des passerelles opérationnelles et des synergies d'action entre les signataires.

Ainsi, au cours du deuxième semestre 2025, la Cramif a contribué à l'élaboration du cahier des charges du plan d'aide à l'investissement (PAI) sinistralité déployé par l'ARS, notamment en intégrant des critères de prévention dans la définition des équipements éligibles.

En parallèle, la Cramif et l'ARS ont initié les premiers travaux de coconstruction d'un support d'aide à la décision, afin de permettre à cette dernière d'étudier les dossiers des répondants à ses appels à projets QVCT, sous le prisme de la prévention des risques professionnels.

De manière périodique, la Cramif et l'ARS échangent des informations en lien avec les aides financières relevant du Fipu, octroyées aux établissements du secteur SMS, eu égard notamment aux possibilités de prise en charge du restant dû par l'ARS.

● **PLATEFORME DES MÉTIERS DE L'AUTONOMIE 77-91**

En septembre 2025, la Cramif et la plateforme des métiers de l'autonomie (PDMA) 77-91 se sont engagés conjointement, par le biais d'une convention bilatérale de trois ans, pour renforcer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les établissements médicosociaux et les services autonomie à domicile (SAD) situés en Essonne et Seine-et-Marne. Cette coopération a également pour vocation d'améliorer les conditions de travail des salariés de ces secteurs d'activités.

● **L'AGENCE RÉGIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le service prévention de la Cramif est membre de la commission d'orientation de l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) Île-de-France. En 2025, la Cramif et l'Aract Île-de-France ont mené des actions conjointes à destination du secteur sanitaire et médicosocial, ainsi que du secteur des métiers de l'art.

● **L'ORGANISME PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

La Cramif et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT) se concertent périodiquement pour déployer en Île-de-France leurs actions de prévention respectives dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Ce partenariat concerne notamment l'animation commune du « Club coordonnateurs SPS », qui s'est réuni quatre fois en 2025. Cette même année ont eu lieu quatre réunions de coordination technique, au cours desquelles ont été abordés différents sujets : les innovations techniques rencontrées sur chantier, les problématiques de matériels, des constats de risques émergents, etc.

La Cramif siège avec voix consultative au conseil du comité régional de l'OPPBT d'Île-de-France. Quatre séances se sont tenues en 2025.

● **LA DIRECTION RÉGIONALE INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

La coopération avec la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Drieets) s'est structurée autour de deux vecteurs :

- la participation aux séances du comité régional d'orientation des conditions de travail (2 réunions) et du comité régional de prévention et de santé au travail (4 réunions) ;
- le quatrième plan régional santé au travail (PRST4), animé par la Drieets et qui a réuni trois fois les pilotes des actions en 2025. Pour mémoire, la Cramif en pilote sept (*voir annexe 4*).

● **LE CENTRE RÉGIONAL DE PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES ET ENVIRONNEMENTALES**

Le partenariat avec les six centres de consultations franciliens constituant le centre régional de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE) a permis l'organisation de 27 séminaires, comme les années précédentes.

POURSUITE DE LA DIVERSIFICATION DES SÉMINAIRES EN 2025

Les séminaires ont été organisés sous différents formats, avec des objectifs très variés.

- webinaires/réunions en présentiel ouverts à tous les professionnels engagés pour la prévention et la santé au travail, dans un but de **sensibilisation** et de **formation** sur différentes problématiques rencontrées en santé au travail : mise en avant de travaux récents, actualisation des connaissances scientifiques, focus sur des thématiques particulières ou des secteurs d'activité ciblés ;
- réunions dans le cadre de groupes de travail avec des partenaires externes (CRPPE, ARS, Drieets, SPSTi, AP-HP), afin de **concevoir des documents** ou **préparer et organiser des manifestations** prévues en 2026 ;
- échanges et webinaires proposés à des acteurs hors partenaires habituels, certains hors champ de la santé au travail, afin de les **sensibiliser** à des problématiques dont ils n'ont pas notion ou de leur **donner des clés pour réagir de façon adaptée** aux contextes auxquels ils peuvent être confrontés.

Ces séminaires témoignent du rôle de coordination mené par la Cramif dans le champ de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi que dans celui de la prévention de la désinsertion professionnelle.

Ils soulignent la volonté du service prévention d'améliorer et d'élargir les collaborations avec les différents acteurs qui peuvent intervenir à un moment donné dans la démarche, y compris ceux extérieurs au monde de la santé au travail, pour le bénéfice des salariés.

Ces séminaires ont notamment porté sur les thèmes suivants :

- Risques chimiques :
 - mercure et expositions professionnelles ;
 - dioxyde de titane : nature, sources d'exposition professionnelles, enjeux ;
 - exposition professionnelle à l'azote : retour sur des situations d'intoxications ;
 - exposition à l'amiante et conséquences sur la santé : actualisation des données et enseignements à tirer en termes de prévention ;
 - CapExpro : bilan des données après refondation du questionnaire lors de l'appel au centre antipoison ;
 - Meopa et expositions professionnelles : présentation d'un poster au congrès national de médecine et santé au travail 2026.
- Risques psychosociaux :
 - parcours des assurés présentant une atteinte de leur santé mentale au travail : repères et conseils pratiques ;
 - souffrance au travail : expérience et prise en charge à l'hôpital Hôtel-Dieu AP-HP (Paris 4^e).
- Risques biologiques :
 - allergies aux farines alimentaires.
- Reconnaissance des maladies professionnelles :
 - cancers pulmonaires professionnels et reconnaissance en maladie professionnelle : étude sur les facteurs en jeu ;
 - travailleurs indépendants : quelles modalités pour une reconnaissance de maladie professionnelle ?
 - impact de la réparation de la surdité professionnelle chez les salariés en fin de carrière.
- Prévention de la désinsertion professionnelle :
 - retour au travail après cancer : retour d'expérience sur la filière cancer et travail, mise en place à l'hôpital Hôtel-Dieu AP-HP ;
 - impact des symptômes somatiques persistants lors de maladies chroniques sur le maintien en emploi.
- Prévention des accidents de travail mortels :
 - travail sur le document « Malaises mortels au travail : quels axes de prévention ? »
- Focus particuliers :
 - comment bien choisir les gants de protection au travail ?
 - travail posté de nuit.

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Le service prévention de la Cramif a poursuivi ses interventions dans le cadre de la formation initiale (enseignement universitaire) des médecins et des infirmiers de santé au travail, organisée par les médecins hospitaliers responsables des centres du CRPPE.

- Pour la formation des médecins (internes en santé au travail, médecins collaborateurs et médecins étrangers), ces interventions s'intègrent dans le **diplôme inter-universitaire (DIU) de pratique médicale en santé au travail**, proposé par l'**université Paris-Est Créteil (UPEC)**. Une convention a été signée pour cela entre la Cramif et l'**UPEC**, renouvelée pour la période 2018-2025. Ces interventions donnent lieu à des cours ou des travaux pratiques, à partir d'études de cas.

Les thématiques portent sur :

- L'institution, son rôle et ses missions, ses acteurs :
 - la démarche de prévention et d'évaluation des risques professionnels ;
 - l'apport du travail en partenariat et en réseau sur le terrain de la prévention en entreprise ;
 - les statistiques AT/MP ;
 - les programmes CPOM avec les SPSTi.
- Les aspects techniques de la prévention face à certains risques :
 - risque amiante : aspects réglementaires, métrologie ;
 - autres risques chimiques : identification des nuisances, fiche de données de sécurité, risque chimique non toxique, évaluation des expositions, métrologie ;
 - risques physiques : ventilation, éclairage, vibrations, bruit, ambiances thermiques.
- Pour la formation des infirmiers de santé au travail, les interventions de la Cramif ont lieu dans le cadre du diplôme inter-universitaire d'infirmiers en santé au travail (DIUST), proposé par l'**unité de formation et de recherche (UFR) de médecine de Paris-Cité**. Quatre sessions d'environ deux heures ont été dispensées auprès d'une centaine d'étudiants sur :
 - les risques professionnels : apport du service prévention de la Cramif ;
 - le repérage des risques biologiques, l'évaluation des dangers et les mesures de prévention ;
 - les indicateurs en entreprise : AT/MP, absentéisme ;
 - le dispositif français de prévention des risques professionnels (organismes et organisations institutionnelles).

L'INSTITUT INTERUNIVERSITAIRE DE MÉDECINE DU TRAVAIL DE PARIS ET ÎLE-DE-FRANCE (IIMTPIF)

L'étude « Asbestos Related Diseases COhort » (ARDCO), pilotée par le responsable du CRPPE du centre hospitalier intercommunal de Créteil, soutenue par la Cnam depuis 2007 et faisant l'objet d'une convention entre la Cramif et l'IIMTPIF, a pour objectif le dépistage des affections liées à l'amiante pour des salariés ayant été exposés dans le cadre de leur activité professionnelle. Elle s'intègre dans un programme de surveillance post-professionnelle longitudinale de ces salariés.

La cohorte ARDCO, créée en 2007 avec 16 086 sujets inclus au départ, a donné lieu à plusieurs programmes successifs (ARDCO1, ARDCO2, ARDCO3, ARDCO4, ARDCO5 et ARDCO6, qui vient de s'achever), qui ont permis d'obtenir des résultats significatifs :

- mise en évidence de liens entre plaques pleurales et mésothéliome (cancer de l'œsophage), ou entre le niveau d'exposition cumulée à l'amiante et le risque de plaques pleurales ;
- association suggérée entre exposition à l'amiante et cancer du rein ;
- association démontrée de façon significative entre le délai écoulé depuis le début de l'exposition à l'amiante – et l'index d'exposition cumulée (IEC) à l'amiante – et la prévalence et le volume des plaques pleurales, ainsi qu'entre l'IEC et l'évolution du volume des plaques pleurales au fil du temps. Ces données

sont importantes à prendre en compte pour définir les modalités de surveillance (périodicité des scanners) à proposer aux populations antérieurement exposées à l'amiante ;

- soulignement d'un retentissement psychologique lié à l'exposition à l'amiante et à la réalisation de l'examen tomodensitométrique (TDM) thoracique ;
- développement de type intelligence artificielle, permettant de mieux quantifier la volumétrie des plaques pleurales et les anomalies interstitielles sur les TDM thoraciques ;
- amélioration de la reconnaissance des maladies professionnelles liées à l'amiante dans le cadre de ce programme.

Un septième programme (ARDCO7) a démarré en 2025 et se poursuivra jusqu'à fin 2027, pour enrichir encore les connaissances sur cette thématique, poursuivre le développement de techniques de type intelligence artificielle et contribuer à améliorer la surveillance des populations antérieurement exposées à l'amiante et potentiellement multi-exposées (amiante, autres particules, voire autres nuisances).

UNITÉS TECHNIQUES

● LE CENTRE DE MESURES ET DE CONTRÔLES PHYSIQUES

Le centre de mesures et de contrôles physiques (CMP) a réalisé 469 prestations, dont 376 interventions en entreprise (soit 80 %).

Mesures effectuées par domaine de mesure et par CTR et CTN, en proportion de la totalité des mesurages effectués au cours de l'année

CTR	CTN	Ventilation	Bruit	Éclairage – Rayonnement optique artificiel	Glissement de sol	Vibrations	Incendie explosion	Rayonnements ionisants	Tirer pousser	Ambiance thermique	Électricité – Champs électromagnétiques	Total
1	A	Métallurgie	25,47 %	4,80 %	0,21 %	-	-	-	-	-	0,21 %	30,69 %
	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	2,76 %	1,06 %	0,6 %	-	-	0,21 %	-	-	-	4,63 %
2	B	Bâtiment travaux publics	10,62 %	1,91 %	0,63 %	0,21 %	0,21 %					13,58 %
	F	Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	5,73 %	1,27 %	0,21 %	-	0,42 %	-	-	0,21 %	-	7,84 %
3	C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	8,92 %	1,06 %	0,85 %	-	0,42 %	0,85 %	0,42 %	-	-	12,52 %
	D	Services, Commerces et alimentation	3,40 %	1,06 %	-	1,27 %	0,21 %	-	-	0,85 %	0,21 %	7,21 %
	G	Commerce non alimentaire	5,31 %	1,27 %	-	-	-	0,42 %	-	-	-	7 %
4 et 5	H	Activités de services I	4,67 %	0,21 %	0,21 %	0,21 %	-	0,42 %	-	-	-	5,72 %
	I	Activités de services II et travail temporaire	8,49 %	1,48 %	0,21 %	0,21 %	0,21 %	-	0,21 %	-	-	10,81 %
Total		75,37 %	15,05 %	2,92 %	1,90 %	1,47 %	1,90 %	0,63 %	0,85 %	0,42 %	0,42 %	100 %

PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

Actions RC Pros :

- expertise technique en ventilation pour répondre aux besoins exprimés pour les entreprises ciblées ;
- pilotage du secteur menuiserie sur la thématique des poussières de bois et actions coordonnées auprès des directions des enseignes de magasins de bricolage pour les ateliers de découpe de bois ;
- participation aux campagnes interunités techniques avec le laboratoire de toxicologie industrielle (LTX) et le laboratoire des biocontaminants (LBC) ;
- ingénierie de prévention dans les dispositifs de ventilation pour la prévention des risques lors de soins de thanatopraxie, d'intervention avec des gaz anesthésiants en clinique vétérinaire ou d'utilisation de formol en secteur de soins ;
- élaboration des cahiers des charges des subventions captage ;
- examen technique des demandes de subvention captage.

PARTICIPATION À DES ACTIONS RÉGIONALES

- Déploiement du référentiel Car-In-Vent en Île-de-France.

Ce réseau regroupe des installateurs, des distributeurs et des bureaux d'études qui sont quotidiennement en relation avec des entreprises ayant des projets de ventilation. Il est donc important de les former pour qu'ils puissent proposer des installations conformes aux exigences du réseau prévention.

Les unités techniques des caisses régionales (laboratoires de chimie et centres de mesures physiques) animent le réseau Car-In-Vent et forment les installateurs, les distributeurs de matériels de ventilation et les bureaux d'études aux bonnes pratiques du réseau de l'Assurance Maladie – Risques professionnels.

AUTRES ACTIONS

Animation de formations relatives aux risques physiques organisées par :

- la Cramif : ventilation, éclairage, bruit, vibrations, travaux souterrains, atmosphères explosives ;
- l'INRS : champs électromagnétiques, ventilation, atmosphères explosives, Catec® ;
- des universités de médecine, en formation initiale et continue de spécialisation en toxicologie médicale : ventilation, bruit, vibration, éclairage, ambiances thermiques, incendie-explosion.

Action d'information et partenariats :

- promotion des recommandations du réseau AMRP en matière de ventilation et nouvelles subventions captage au salon Préventica (conférence sur le risque chimique) ;

Actions TMS Pros :

- intervention dans des entreprises ciblées pour objectiver et réduire l'exposition aux vibrations et aux efforts de déplacement manuel de chariots (tirer-pousser).

Ingénierie de prévention avec l'INRS :

- participation aux groupes de travail Cramif/Carsat/INRS sur les thématiques suivantes : ambiances thermiques, bruit, Catec®, champs électromagnétiques, éclairage, glissance des sols, incendie/explosion, rayonnements optiques artificiels, rayonnements ionisants, ventilation (métrologie aéraulique, ventilation prévisionnelle, poussières de bois, fluides de coupe, sorbonnes de laboratoire, cabines de peinture), vibrations.



- centre interdépartemental de gestion (CIG) petite couronne : sensibilisation aux recommandations du réseau AMRP en matière de ventilation, maintien des performances et dispositifs du réseau AMRP accessibles aux collectivités locales (Car-In-Vent, ressources INRS, etc.) ;
- partenariat avec un artisan boulanger, la fédération professionnelle et un fabricant pour améliorer l'aspiration des poussières de farine sur le pétrin et la diviseuse.

Normalisation :

- contribution au comité ISO/TC 108/SC4, comité CEN/TC 231 pour les vibrations ;
- contribution à la commission UNM 66 pour les installations de peinture.

● LABORATOIRE DE TOXICOLOGIE INDUSTRIELLE

Le laboratoire de toxicologie industrielle (LTX) a répondu à 172 sollicitations et réalisé 157 interventions en entreprises. Parmi ces interventions, 89 ont fait l'objet de prélèvements, tandis que 68 ont été réalisées sans prélèvement.

La grande majorité de ces interventions avaient pour objectif le prélèvement d'agents chimiques dangereux présents sur le lieu de travail, susceptibles d'affecter la santé des salariés.

Les autres interventions étaient ciblées sur l'information ou la formation des salariés aux risques chimiques.

Le laboratoire a également transmis 181 dossiers, répartis entre interventions en entreprises, avis sur pièces et analyses d'échantillons prélevés par ou à la demande des préventeurs.

Répartition de ces dossiers, par CTN et CTR

CTR	CTN	Libellé CTN	Interventions	
			Répartition des entreprises (68 interventions sans prélèvement)	Répartition des entreprises (89 interventions avec prélèvements)
1	A	Industries de la métallurgie	16,2 %	6,8 %
	E	Industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie	3 %	1,2 %
2	B	Industries du BTP	13,2 %	39,5 %
	F	Industries du bois, de l'ameublement, du papier carton, du textile, du vêtement, des cuirs et peaux, des pierres et terres à feu	1,5 %	2,2 %
3	C	Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication	7,3 %	9 %
	D	Services, commerces et industries de l'alimentation	1,5 %	4,5 %
	G	Commerce non alimentaire	7,3 %	2,2 %
4 et 5	H	Activités de services I (banques, assurances, administrations, etc.)	33,8 %	11,2 %
	I	Activités de services II (intérim, santé, nettoyage, etc.)	16,2 %	23,5 %
Total			100 %	100 %

Ces données sont extraites de Colchic, base de données nationale des laboratoires de chimie développée par l'INRS.

ACTIVITÉ ANALYTIQUE

Le LTX a créé 1 596 demandes d'analyse (une demande d'analyse correspondant à la mise en œuvre d'une technique analytique sur un échantillon, ce qui peut fournir un ou plusieurs résultats d'analyse).

Dans le cadre de la mutualisation interrégionale, 205 de ces 1 596 demandes d'analyse ont été confiées à d'autres laboratoires du réseau prévention ou de l'INRS, le LTX ne disposant pas du matériel nécessaire (analyses mutualisées). Par ailleurs, 132 demandes d'analyse ont été traitées par le LTX pour d'autres laboratoires du réseau prévention. Les analyses réalisées concernent principalement le chrome VI pour le laboratoire de chimie de la Carsat des Pays de la Loire, ainsi que des échantillons susceptibles de contenir des fibres d'amiante, pour la Carsat Rhône-Alpes (57 échantillons), la Carsat des Pays de la Loire (24), la Carsat Normandie (18).

Le LTX a participé avec succès à l'essai interlaboratoires (Alasca) de comptage de fibres d'amiante par META, organisé par l'INRS en 2025, concernant les organismes procédant à des évaluations réglementaires des niveaux d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail et dans les immeubles bâtis.

PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

- Pilotage de l'action « Améliorer la prévention des risques chimiques dans les petites entreprises, dans des secteurs d'activité particulièrement concernés » du PRST4.
- Participation au groupe de normalisation concernant la révision de la norme NF X46-035 : repérage du plomb avant travaux.
- Réalisation de prévisites dans le cadre de la campagne interunités techniques RC Pros volet 3, concernant l'exposition des salariés lors de l'activité de décapage des volets, persiennes et radiateurs.
- Participation à des groupes de travail institutionnels du réseau prévention :
 - Colchic ;
 - nanomatériaux ;
 - plénière « Risques chimiques » ou « Chimie ventilation ».
- Participation aux groupes de travail pilotés par l'INRS :
 - prévention des expositions au protoxyde d'azote en milieu médical : groupe de ventilation no 24 MEOPA ;
 - métrologie en temps réel des aérosols au poste de travail ;
 - aide au repérage des perturbateurs endocriniens ;
 - prévention des risques liés aux techniques de décapage par projection d'abrasifs.
- Participation aux réunions des comités techniques des huit laboratoires de chimie et du LBC, organisées par la Cnam/DRP.

- Participation au groupe de travail « Poussières/silice cristalline », dans le cadre de la convention de partenariat « Amélioration de la santé et de la sécurité au travail dans les travaux publics », associant la Cnam, l'INRS, l'OPPBTP, la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) et la DGT.

ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE FORMATION

- Présentations en réunion technique de service concernant les perturbateurs endocriniens, la campagne de prélèvements et les mesures de prévention préconisées sur le chantier de Notre-Dame de Paris et du palais de justice, le retour d'expérience et la démarche de prévention relatifs à la qualité de l'air dans les parcs de stationnement couverts, la révision de la norme dédiée au repérage du plomb avant travaux, l'analyse du rapport issu de la campagne de mesures des poussières de silice cristalline alvéolaire lors d'opérations du BTP.
- Présentation à la Drieets de la restitution de la campagne de prélèvements effectués sur les chantiers de Notre-Dame de Paris et du palais de justice.
- Présentation à la plénière chimie de la campagne de prélèvements atmosphériques et surfaciques de fibres d'amiante dans des entrepôts d'entreprises de désamiantage.
- Présentation au séminaire INRS des référents des « Nanomatériaux » des résultats du projet PureSnow, en collaboration avec l'INRS et le professeur Pascal Andujar du CHIC de Créteil.
- Réalisation de modules de formation pour la formation initiale et continue de médecins du travail (cours magistraux et travaux pratiques).

● LABORATOIRE DES BIOCONTAMINANTS

Le laboratoire des biocontaminants (LBC) a répondu à 40 sollicitations en 2025, qui se répartissent soit en avis techniques sur les risques biologiques à partir de documents, soit en interventions en entreprises pour assistance à l'évaluation des risques biologiques ou mesures de polluants biologiques. Elles intègrent également les demandes en provenance des Carsat pour analyse d'échantillons prélevés en entreprise dans le cadre de la caractérisation des expositions aux polluants biologiques, ainsi que les prestations d'analyses pour l'INRS dans le cadre d'études longues.

Répartition des sollicitations du LBC

Activité globale du LBC 40 sollicitations		
Activité Île-de-France 15 sollicitations		2 avis sur pièces 8 assistances en entreprise 5 interventions pour prélèvements
Activité pour le réseau 25 sollicitations		25 analyses mutualisées

CTN	Nombre de sollicitations (Île-de-France et régions)	Principales activités concernées
B	8	Île-de-France : campagne RC PROS matériaux biosourcés
C	5	Île-de-France et régions : biodéchets et nettoyage de voirie
D	20	Régions : IAA, nutrition animale + INRS : étude mycotoxines
F	1	Régions : travail du bois
H	3	Régions : recycleries textiles
Agricole	3	Régions : conditionnement légumes + INRS : étude mycotoxines/ coopératives agricoles



ACTIVITÉ ANALYTIQUE GLOBALE

Sur les 40 sollicitations, 30 d'entre elles (75 %) ont entraîné des demandes d'analyse. Le LBC a analysé au total 392 échantillons (prélèvements de bioaérosols ou de produits), qui ont généré 1 455 résultats d'analyse de polluants : flores microbiennes (21 %), endotoxines (9 %), mycotoxines (69,5 %) et poussières (0,5 %).

Les analyses réalisées à la demande d'une Carsat ou de l'INRS représentent 86 % des échantillons traités par le LBC (337 échantillons sur 392), soit 88 % des résultats d'analyse (1 283 résultats d'analyse sur 1 455).

MUTUALISATION

Dans le cadre de la mutualisation des analyses entre laboratoires, le LBC a réalisé des analyses à partir de supports de prélèvement ou de produits prélevés par les Carsat et l'INRS. En 2025, 25 demandes d'analyses ont été traitées par le LBC : 2 pour la Carsat Aquitaine, 6 pour la Carsat Nord Picardie, 4 pour la Carsat Pays de la Loire, 2 pour la Carsat Rhône-Alpes, 2 pour la Carsat Sud-Est et 10 pour l'INRS. Les données d'intervention et les résultats d'analyse ont été échangés via Colchic.

PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

- Actions RC Pros - Campagne UT - COG 2023-2028, « Caractérisation des expositions professionnelles aux polluants biologiques/filière des matériaux biosourcés » : poursuite du ciblage de la campagne et premières interventions pour prévisites et mesures.
- Actions relatives aux unités techniques :
 - participation au comités techniques et comités stratégiques des unités techniques, organisés par la Cnam/DRP. Référent technique national auprès de la Cnam/DRP ;
 - animation d'un groupe de travail pour les unités techniques sur l'élaboration de phrases types pour le rendu des résultats d'exposition aux mycotoxines.
- Actions en ingénierie de prévention avec le réseau prévention :
 - groupes de travail INRS : Colchic, MétroPol, « Valeurs guides endotoxines », « Matériaux d'isolation » ;

- collaboration à l'étude INRS « Expositions professionnelles aux mycotoxines évaluées par métrologie, biométrie et marqueurs d'effets sur la santé », initiée en 2024.

PARTICIPATION À DES ACTIONS RÉGIONALES

- Action « Fluides de coupe » : rédaction de fiches pratiques, à destination des préventeurs et des entreprises, sur les facteurs influençant la qualité microbiologique des fluides de coupe.

ACTIONS DE COMMUNICATION/ CAPITALISATION

- Participation et présentation lors de la Plénière INRS « Prélèvements et analyses », en juin 2025.
- Participation et présentation lors de la Plénière INRS « Risques biologiques », en décembre 2025.
- Participation à la rédaction de la note technique « Résultats de mesures d'endotoxines : exploitation et impact sur les valeurs guides existantes », parue dans la revue Hygiène & sécurité du travail en juin 2025.
- Rédaction d'un article sur la campagne UT – COG 2018-2022 « Caractérisation du risque d'exposition aux poussières organiques dans les meuneries – Campagne de mesures en Île-de-France », en cours de parution dans la revue Hygiène & sécurité du travail (HST).
- Présentation du LBC et de retours d'expérience sur la prévention des risques biologiques en centres de tri de déchets, à la société de médecine du travail d'Aquitaine en juin 2025.
- Présentation sur la prévention des risques biologiques et retours d'expérience du LBC au SPSTi Premlink, en juin 2025.
- Présentation en RTS IS et RTS BTP de retours d'expérience issus d'interventions réalisées dans le cadre de la campagne RC PROS Volet 3.
- Visites organisées du LBC pour des SPSTi dans le cadre des CPOM.

NORMALISATION

- Participation aux travaux du groupe AFNOR/X43C/GE1, groupe expert « Agents biologiques » : finalisation de la norme expérimentale XP X43-300 « Agents biologiques dans l'air des lieux de travail », « Stratégie d'analyse des risques biologiques », « Évaluation de l'exposition professionnelle et caractérisation des environnements de travail », publication courant 2026.

ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION

- Participation à la formation Infirmier et infirmière de santé au travail (DIUST) : « Repérage des risques biologiques, évaluation des dangers, mesures de prévention ».
- Participation à la formation DES de médecine et santé au travail : « Principes de mesure des expositions aux agents biologiques ».
- Intervention lors du stage INRS AA1430 « Évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise ».

FORMATION

Répartition du temps passé par l'équipe des formateurs par modalités d'action

Modalités d'action en formation	Temps
Ingénierie	6 %
Habilitation	45 %
Formations dispensées	41 %
Partenariat	8 %

● INGÉNIERIE DE FORMATION À LA PRÉVENTION

PARTICIPATION AUX ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES NATIONALES

Les équipes pédagogiques nationales (EPN) sont composées d'agents des caisses et d'organismes de formation experts du domaine. Elles ont pour mission :

- d'assurer une veille et une prospective en lien avec son thème de formation ;
- de maintenir à niveau et d'actualiser les référentiels, les supports et les outils qui constituent les dossiers d'habilitation ;
- de communiquer vers les formateurs des formateurs certifiés des organismes de formation d'entreprises et, le cas échéant, des caisses.

Le service déploiement de la formation et de l'information pour la prévention (DFIPrév) a participé aux EPN sauveteur secouriste du travail (SST), EPN prévention des risques liés à l'activité physique – dispositifs sectoriels associés (PRAP-DSA), et EPN Enseigner la santé et la sécurité au travail (ES&ST). Il a ainsi pris part à la rénovation de ces dispositifs de formation : révision des référentiels et des supports de formation, mises à jour des dossiers d'habilitation, etc.

INGÉNIERIE À LA DEMANDE DES ENTREPRISES

La conception de formations à la demande nécessite de l'ingénierie pédagogique à partir de l'analyse du besoin (objectifs, programme, contenu, outils et méthodes pédagogiques, évaluation, etc.). En 2025, le service a adapté des stages dans les domaines suivants : analyse des AT, démarche RPS, risque chimique et engagement dans une démarche de prévention des TMS. Et il a contribué à sensibiliser les directions d'entreprises dans le domaine du handicap.

Le service a également participé au séminaire national des responsables formation, à Reims en septembre 2025.

● HABILITATION D'ORGANISMES DE FORMATION ET D'ENTREPRISES

Pour répondre à la demande et face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels et l'INRS confient à des organismes extérieurs (organismes de formation ou entreprises) la mise en œuvre de certaines actions de formation via un processus d'habilitation.

Ainsi, toute entreprise peut trouver dans sa région, un organisme assurant des formations conformes au cahier des charges de l'Assurance Maladie – Risques professionnels.

Le service accompagne les organismes de formation et les entreprises dans leur démarche d'habilitation, instruit leur demande avant transmission à la Commission nationale d'habilitation (CNH), qui statue. Le service contribue également au fonctionnement des instances nationales d'habilitation, tels que les EPN évoquées à la section « Ingénierie de formation à la prévention ».

Répartition du nombre d'organismes de formation (OF) et d'entreprises habilités et référencés en Île-de-France

Voir annexe 5.

En 2025, les deux dispositifs amiante et RPS ont été retirés de l'habilitation par l'INRS.



374 dossiers
de demande d'habilitation
traités (dont 90 % SST niveau 1)



366 entités
habilitées (329 OF, 45 entreprises)



108 renouvellements
d'habilitations (29 % des dossiers traités)

DFIPrév poursuit ses actions d'animation des réseaux des organismes de formation.



17 journées
d'animation de réseau de formateurs

La Cramif propose plusieurs journées d'animation et de formation pour les formateurs :

- 1 jour d'animation pour les formateurs de formateurs d'OF habilités SST niveau 2, et 5 jours en intra-entités ;
- 1 jour pour le club Catec®, qui réunit des formateurs Catec® intervenant en Île-de-France ;
- 1 jour au sein du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) 78 sur la présentation du SST en faire-faire (avec participation d'Escavie) ;
- 2 jours d'animation pour les formateurs Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) ;
- 7 jours d'animation de formateurs en intra-entités.

Des contrôles des OF sont engagés selon un plan défini annuellement (le plan de contrôle des OF a été défini pour la période 2025-2028). Plus de 90 contrôles sur place ou sur pièces ont été réalisés en 2025 (SST niveau 2, PRAP, etc.). Le cas échéant, pour lever les anomalies constatées, les OF ont formalisé et mis en œuvre des plans d'action. Dans tous les cas, ces contrôles s'accompagnent d'échanges et de conseils permettant l'amélioration des formations dispensées.

En complément des dispositifs pilotés par l'INRS, la Cramif invite des OF à concevoir des formations de prévention du risque plomb pour les encadrants techniques, les encadrants de chantier et les opérateurs intervenant sur les chantiers de démolition, de réhabilitation ou de rénovation. Ces formations sont élaborées par les OF dans le cadre d'un partenariat et sur la base d'un document de référence conçu par la Cramif. À l'issue de cette démarche, la Cramif référence ces OF sur son site internet.

La Cramif participe également au déploiement du dispositif de formation autour de l'évaluation du risque chimique, en contribuant à la certification nationale des formateurs, et prépare le référencement d'OF en Île-de-France.

● FORMATIONS DISPENSÉES EN 2025

Les formations visent à renforcer les compétences des entreprises pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre de démarche de prévention. Elles sont principalement à destination des dirigeants d'entreprises (chefs d'établissements, directeurs, etc.), professionnels de la prévention (OF, organismes conseil, SPSTi, etc.), acteurs de la prévention en entreprises (chargés de prévention, animateurs des démarches de prévention des TMS ou RC, personnes chargées de l'accueil, etc.).

Il existe deux catégories de formation :

- les formations interentreprises, qui regroupent des salariés d'entreprises différentes dans une même formation organisée dans les locaux de la Cramif ;
- les formations intra-entreprises, qui regroupent les salariés d'une même entreprise dans une même formation.

FORMATIONS INTERENTREPRISES

L'offre de formation interentreprises de la Cramif comprend une offre nationale et une offre régionale adaptée aux spécificités de l'Île-de-France. L'organisation et l'animation des stages sont assurées par une équipe permanente de formateurs, accompagnés d'experts techniques du service prévention.

Les formations proposées abordent la prévention des risques professionnels, soit sous une approche transversale (compétences de base en prévention, évaluation des risques professionnels, management de la prévention, etc.), soit en traitant des thèmes ou des secteurs particuliers (BTP, TMS, risques chimiques, RPS, risque routier, etc.).

En 2025, l'accent mis sur les formations dédiées aux dirigeants s'est poursuivi (32 % des sessions réalisées par le service), pour les aider à organiser la prévention des risques professionnels dans leur établissement ou à piloter et manager une démarche de prévention sur des risques spécifiques dans le cadre des programmes nationaux.

Une nouvelle formation dans le secteur du handicap a été proposée en 2025 concernant la fonction « prévention » au sein d'un établissement : 248 stagiaires ont été formés lors de trois sessions interentreprises et de 22 sessions intra.

Les formations interentreprises ont représenté 70 % des actions de formation du service : 80 sessions ont été réalisées, pour un total de 1 558 journées stagiaires et de 149 journées d'animation.

FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES

30 % des formations réalisées par le service sont intra-entreprises. L'animation des 34 sessions intra-entreprises représente un total de 409 journées stagiaire et 38 journées d'animation.

Les actions ont porté sur les thèmes suivants : la démarche de prévention auprès des dirigeants, les outils de la prévention (analyse des AT), la prévention des RPS et la fonction prévention dans le secteur du handicap.

Formations dispensées en 2025⁽¹⁾

Intitulés de stage	Sessions réalisées		Présents réellement		Journées stagiaires		Journées animation	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Stages interentreprises	80	65	810	605	1 558	1 215	149	126
Stages intra-entreprises	34	29	360	320	409	524	38	46
Total	114	94	1 170	925	1 967	1 739	187	172
Formations internes	1	1	6	11	6	6	1	1
Formations partenaires	14	7	181	79	140	47	11	5
Total	15	8	187	90	146	53	12	6
Total global	129	102	1 357	1 015	2 113	1 792	199	178

PARTENARIATS DE FORMATION

Au travers des partenariats de formation, le service DFIPrév de la DRRP vise à :

- intégrer la prévention dans les compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation initiale et continue des salariés ;
- promouvoir la prévention et les valeurs de la branche AT/MP ;
- déployer les formations à la prévention ;
- saisir des opportunités de synergies avec différents acteurs de la formation.

ÉDUCATION NATIONALE (ACADÉMIES DE CRÉTEIL, PARIS ET VERSAILLES)

La Cramif, avec la participation de l'INRS, a poursuivi son partenariat avec les académies de Créteil, Paris et Versailles. Suite à la signature d'une convention nationale entre le ministère de l'Éducation nationale et la branche Assurance Maladie – Risques professionnels en octobre 2023, une convention régionale de partenariat pour l'enseignement en santé et sécurité au travail (ES&ST) a été signée en novembre 2025, pour la région académique Île-de-France, entre les trois académies d'Île-de-France et la Cramif.

Dans ce cadre, les trois centres ressources académiques pour ES&ST ont formé 345 enseignants et ont accompagné des démarches d'établissements scolaires visant à intégrer la prévention dans la formation des élèves des filières techniques et professionnelles, allant du CAP au bac+2.

À fin 2025, l'Éducation nationale disposait en région Île-de-France de 3 509 enseignants ou formateurs titulaires de compétences spécifiques en ES&ST, ainsi que de 107 formateurs en activité. Au cours de l'année scolaire 2024-2025, 14 901 élèves ont ainsi été formés dans les domaines suivants : SST, PRAP-IBC (industrie, BTP et commerce), PRAP-2S (sanitaire

et social), prévention des risques électriques, et échafaudages (R 408) – données extraites de l'outil OGELI de l'INRS.

Par ailleurs, la Cramif représente le réseau des caisses régionales de la branche Assurance Maladie – Risques professionnels au sein du comité de pilotage ES&ST du réseau Formiris, l'organisme national responsable de l'élaboration de la politique de formation de l'enseignement privé sous contrat. Dans le cadre de la convention nationale 2025-2028, la Cramif supervise, par délégation, la dotation financière délivrée par la Cnam pour la réalisation des projets pédagogiques, le déploiement des TutoPrév® et la mise en place de formations pour les enseignants de l'enseignement privé sous contrat.

Autres faits marquants de 2025, pour l'ES&ST :

- poursuite du déploiement du dispositif TutoPrév®, par la formation de 41 enseignants dans les secteurs des métiers de la beauté (académies de Paris et Versailles), de 62 enseignants en maintenance industrielle et métiers de l'énergie et de 30 enseignants dans les métiers de la vente et du commerce (académie de Créteil) ;

(1) Voir le détail en annexe 6.

- participation aux défis « Ose la santé & sécurité au travail » 2025, organisés par les académies de Créteil, Paris et Versailles. Des équipes de CAP ou lycéens en bac pro, sélectionnées par chaque académie, ont participé à des épreuves dédiées à la prévention des risques professionnels. Au total, environ 120 élèves, accompagnés de leurs enseignants, se sont mobilisés autour d'épreuves ludiques dans les trois académies franciliennes ;

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Cramif poursuit son travail de sensibilisation et d'accompagnement des écoles de l'enseignement supérieur en matière de S&ST. En Île-de-France, 28 écoles de management et 45 écoles d'ingénieur sont ciblées.

Les faits marquants de l'action du service en 2025 :

- promotion des outils développés par l'INRS et les caisses (e-learning, travaux dirigés) ;
- intervention dans de nouvelles écoles (CentraleSupélec, ESCP, etc.) ;
- 15 interventions en face-à-face pour sensibiliser les étudiants à la S&ST ou animer des travaux dirigés ;
- accompagnement d'enseignants référents pour les faire monter en compétence ;
- participation à la formation de sept nouveaux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, en collaboration avec l'académie de Paris, autour de l'ES&ST et de l'évaluation des risques professionnels dans les ateliers.
- partenariat école d'ingénieur-entreprise autour d'un contrat de prévention ;
- participation au jury du challenge « Health at Work » de l'INRS ;
- sur l'année universitaire 2024-2025 : 6 616 étudiants franciliens ont été inscrits aux formations à distance de l'INRS (représentant 22 % des étudiants en école d'ingénieur et 23 % des étudiants en école de management ayant suivi les e-learning à l'échelle nationale) ;
- 19 écoles d'ingénieur et 6 écoles de management utilisent l'e-learning « Prévention Sup » ;
- 5 écoles d'ingénieur et 15 écoles de management utilisent l'e-learning « Management et prévention des RPS ».



INFORMATION

La médiathèque de la DRRP assure une mission d'appui à l'information en répondant aux besoins en recherche documentaire, en conduisant une veille informationnelle et réglementaire et en diffusant des ressources spécialisées.

Les recherches documentaires constituent un axe majeur de l'activité, avec 118 recherches réalisées au cours de l'année, soit une moyenne d'environ dix par mois. Elles reposent sur une analyse des besoins exprimés et sur l'exploitation de sources fiables et spécialisées.

Par ailleurs, la médiathèque a mis en œuvre une veille soutenue, représentant 104 actions sur l'année. Cette veille, à la fois documentaire et réglementaire, a donné lieu à des diffusions régulières et à des mises à jour, qui contribuent à la mise à disposition d'une information actualisée et sécurisée.

L'activité de diffusion s'est traduite par le transfert de 352 newsletters et la gestion de 49 abonnements à des revues, permettant la réception de 491 revues papier ou numériques. La valorisation de ces ressources a donné lieu à la diffusion de 368 sommaires de revues et au traitement de 76 demandes d'articles.

Le service a contribué à la refonte de la newsletter interne hebdomadaire « Flash Prévention », qui a permis de rationaliser les flux de courriels en regroupant les informations dans un seul support d'information.

Enfin, la médiathèque a assuré un rôle d'interface pour l'accès aux ressources de l'INRS, avec 748 commandes et 18 453 documents fournis (brochures et affiches).

COMMUNICATION

Comme chaque année, les différentes unités du service prévention de la DRRP de la Cramif ont organisé, animé ou pris part à des actions variées de communication¹.

TROPHÉES CRAMIF 2025²

Au titre de l'année 2025, la Cramif a attribué sept trophées à des entreprises pour leurs démarches exemplaires ou innovantes en matière de prévention.

Ces réalisations, qui visent à améliorer les conditions de travail des salariés, s'inscrivent dans les priorités nationales et dans le plan d'action du service prévention. Pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention, certaines entreprises ont bénéficié d'aides financières et de conseils de la part des unités techniques de la Cramif.

Les films projetés lors de la cérémonie des Trophées, qui a eu lieu le 15 janvier 2026, sont disponibles sur le site internet de la Cramif.



Vidéos des
Trophées Cramif
2025



(1) Voir le détail en annexe 7.
(2) Voir le détail en annexe 8.

RÉCOMPENSES

En chiffres

12 récompenses ont été attribuées, en 2025, pour soutenir des démarches de prévention individuelles, conformément à l'article R. 422-6 du Code de la sécurité sociale.

Les lauréats de cette année se répartissent de la manière suivante :

MÉDAILLES D'ARGENT INRS
attribuées à des membres de CTR

4



MÉDAILLES DE BRONZE INRS
attribuées à des membres de CTR

4

(1) Voir le détail en annexe 8.

RÉCOMPENSES EN ESPÈCE

3

pour des salariés ayant réalisé
un acte de sauvetage

RÉCOMPENSE HONORIFIQUE

1

pour une fédération ayant mené des actions
soutenues en faveur de la prévention
des risques professionnels



Cérémonie de remise des Trophées Cramif, récompenses individuelles et récompenses honorifiques - Lauréats 2025 - © Pause B

5

DIRECTION TARIFICATION ET RECONNAISSANCE

DÉPARTEMENT TARIFICATION

Le département tarification a mis en place une expérimentation visant à injecter directement, dans la gestion électronique des données (GED) de son système informatique (SI), les courriels reçus des entreprises et partenaires, permettant ainsi à la fois leur « trace et preuve » et leur suivi sans intervention manuelle préalable.

PROJET DE SERVICE 2025-2026 DU DÉPARTEMENT TARIFICATION

Quatre axes retenus

- **Axe 1** – Renforcer les dispositifs de maîtrise et de gestion du risque
 - Bien travailler du premier coup et maîtriser les risques pour fiabiliser notre production.
 - Développer des synergies pour proposer des services adaptés aux besoins de nos usagers.
 - Développer nos partenariats institutionnels en gestion du risque et lutte contre la fraude.
- **Axe 2** – Simplifier et dématérialiser, dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD)
 - Intégrer l'intelligence artificielle dans la gestion des dossiers, notamment avec l'outil d'aide à la codification (Adia).
Réflexion autour de l'intégration automatique des courriels reçus des entreprises en partenaires.
- **Axe 3** – Améliorer les conditions de travail
 - Mise en place d'un parcours de formation pour les nouveaux embauchés, et remise à niveau des agents en retour après une période d'absence significative.
- **Axe 4** – Développer la relation à l'utilisateur
 - Étude sur la connaissance des besoins des publics employeurs, afin d'améliorer le service rendu.

ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT TARIFICATION

Le département tarification calcule et notifie le taux de cotisations aux entreprises qui emploient du personnel salarié relevant du régime général de la Sécurité sociale. Ces cotisations s'appliquent sur la masse salariale et sont exclusivement à la charge des employeurs. Elles couvrent les risques professionnels : accidents du travail (AT), accidents de trajet et maladies professionnelles (MP).

Le département assure la promotion des téléservices, en relation avec les partenaires (CPAM et Urssaf), et informe les employeurs des évolutions réglementaires.

Le département tarification notifie également le taux de cotisations AT/MP qui leur est applicable aux personnes qui, en raison de leur activité professionnelle, ne peuvent bénéficier des prestations AT/MP (artisans, commerçants, professions libérales, etc.) et qui ont souscrit une assurance volontaire. Cette assurance ouvre droit à toutes les prestations prévues en matière d'AT/MP (prestations en nature, rente, frais funéraires), à l'exception des indemnités journalières.

Évolution du nombre d'assurés volontaires

Évolution en Île-de-France	Nombre assurés volontaires
2020	1 026
2021	1 393
2022	1 443
2023	1 416
2024	1 395
2025	1 278

Pour 2025, le nombre d'assurés volontaires pour la France entière s'élevait à **39 176**.

● GÉRER L'ENTREPRISE

CLASSEMENT DES RISQUES

L'affectation par la Cramif du bon code risque, en fonction de l'activité principale de l'établissement, ainsi que sa mise à jour en cas de changement, est nécessaire pour s'assurer de la bonne tarification AT/MP.

La nomenclature des codes risque en compte 205, excluant les codes associés au taux fonctions support de nature administrative (TFSNA) et aux catégories particulières (VRP multiscartes, employés de maison, etc.). Dans le cadre de ses missions et de la convention d'objectifs et de gestion (COG), le département tarification procède annuellement à la révision du classement des établissements.

En 2025, le département a révisé 21 289 sections d'établissements. Cette démarche a été réalisée sur trois axes :

- la révision exhaustive des SE de deux entreprises du secteur du service à la personne sans restriction d'une précédente révision ;
- la révision exhaustive du risque **74.1GB**
« **Grouperments d'employeurs, coopératives d'activité et d'emploi. Services divers rendus principalement aux entreprises non désignées par ailleurs** », non révisées depuis 5 ans (antérieur à 2020) ;
- la révision (non exhaustive) des SE les plus anciennement révisées. Cet axe porte sur les sections d'établissement révisées le plus anciennement, parmi les codes risques les plus révisés les années précédentes. L'action de révision continue ainsi de porter sur ces activités afin d'homogénéiser la connaissance de ces secteurs.

19 516 sections d'établissements ont vu leur classement confirmé, soit 91,67 % des cas.

● GÉRER LE COMPTE AT/MP

GESTION DES COMPTES

Le département tarification a pour mission de gérer les comptes AT/MP des établissements employeurs de la région à partir des enregistrements des :

- crédits (salaires, effectifs, heures travaillées) issus des déclarations sociales nominatives (DSN) ;
- déclarations d'accidents du travail (DAT) et de maladies professionnelles (DMP) et prestations associées ;
- contestations des employeurs et des actes de gestion induits par l'application de décisions de justice.

À la fin de l'année 2025, **522 974** comptes employeurs étaient actifs au niveau régional.

Évolution de 2020 à 2025 du nombre de comptes employeurs actifs et des actions afférentes

	Comptes actifs fin d'exercice	Mises à jour saisies	Corres-pondances/ courriels enregistrés en entrée
2020	493 089	279 213	12 088
2021	506 600	288 290	6 453
2022	516 045	302 895	5 126
2023	517 825	339 607	4 360
2024	513 572	261 155	5 149
2025	522 974	363 535	4 770

La baisse des correspondances et courriels (entre 2024 et 2025) s'explique, entre autres, par l'abandon de l'enregistrement de certains types de courriers qui ne nécessitaient aucune réponse.

La politique mise en place au sein du département tarification, qui vise à favoriser la transformation digitale et le développement durable, se poursuit.

Le tableau ci-dessous reprend, depuis l'exercice 2022, l'intégration de documents dématérialisés accessibles via le système national de tarification des risques professionnels (SNTRP) : la baisse constatée entre 2024 et 2025 correspond à l'abandon, en 2025, d'injection de documents ne représentant aucun intérêt pour la gestion ou la compréhension des dossiers

Nombre de documents entrants/ sortants dans la GED

	Nombre de documents entrants/sortants
2022	28 948
2023	41 343
2024	39 813
2025	28 695

La dématérialisation permet d'améliorer et d'accélérer la communication entre les caisses, d'optimiser le confort de travail dans les services et d'accroître l'efficacité du pilotage de l'activité. Cette démarche contribue donc, in fine, à l'amélioration de la qualité générale.

Depuis le 23 octobre 2025, les entreprises ont la possibilité de formuler leur demande de taux fonction support de nature administrative (TFSNA) directement en ligne via le « compte entreprise » de Net-E. Cette amélioration a été couplée avec l'intégration directe des demandes dans la GED SNTRP. Ainsi, depuis le 23 octobre, **168** demandes ont été intégrées.

Autres évolutions de l'offre de service « compte entreprise » :

- autorisation pour les tiers déclarants d'accéder aux décisions de taux dématérialisées de leur client ;
- création d'un simulateur de taux afin d'évaluer, entre autres, l'impact d'une baisse de sinistralité sur le taux AT/MP.

IMPUTATION DES SINISTRES

Le département tarification procède à l'imputation des AT, des accidents de trajet et des MP reconnus par les CPAM.

L'imputation consiste à enregistrer sur le compte de l'employeur l'ensemble des sinistres reconnus, ainsi que les dépenses financières (prestations) qui y sont liées. **En 2025, 84,63 %** des sinistres ont été imputés automatiquement dans le système d'information. Ces données sont prises en compte pour calculer les taux de cotisations notifiés aux entreprises.

En outre, ces éléments financiers alimentent les statistiques financières et permettent de calculer, au niveau national, les coûts moyens et les taux bruts, contribuant ainsi à l'équilibre de la branche.

Évolution par type de sinistres

	Type de sinistres			
	AT et trajets imputés en manuel	AT et trajets imputés en automatique	MP imputées en manuel	Total
2020	47 806	160 075	7 165	215 046
2021	50 528	172 310	9 366	232 204
2022	38 830	133 069	9 401	181 300
2023	31 325	119 620	9 696	160 641
2024	24 386	117 960	10 874	153 220
2025	13 894	135 064	10 640	159 598

CODIFICATION

La codification, consiste, à partir des informations figurant sur les DAT/DMP, à codifier les AT ou les accidents de trajet reconnus avec au moins quatre jours d'arrêts prescrits, ainsi que toutes les MP reconnues. Pour les AT et trajet, cette codification est effectuée depuis 2022, à l'aide d'un outil spécifique nommé Adia.

Ces éléments de codification alimentent les statistiques technologiques et servent de base à toute la politique de prévention des risques professionnels.

Versant tarification, la codification des AT et accidents de trajet se concentre sur les circonstances de l'accident et se décompose en quatre variables, avec des nomenclatures distinctes :

- l'activité physique spécifique : activité exercée par la victime juste avant l'accident (39 codes) ;
- la déviation : dernier événement déviant de la normale qui a conduit à l'accident (52 codes) ;
- l'agent matériel de la déviation : outil, objet, instrument lié à ce qui s'est déroulé anormalement (1 464 codes) ;
- le contact – modalité de la blessure : manière dont la victime a été blessée (physiquement ou choc psychologique) (48 codes).

En proposant des codes (trois au maximum par variable) en fonction de l'analyse du texte décrivant les circonstances de l'accident, Adia facilite la codification pour le technicien et sécurise le processus, tout en rehaussant la qualité.

Évolution par type de sinistres

	Type de sinistres	
	AT ou trajets codifiés	MP codifiées
2020	97 003	7 165
2021	94 188	9 366
2022	84 384	9 401
2023	56 930	9 696
2024	104 073	10 874
2025	87 012	10 640

En **2025, 58,41 %** des AT et accidents de trajet et 100 % des MP ont été codifiés.

Le « pic » constaté en 2024 s'explique par le rattrapage, cette année-là, de 32 108 sinistres sur l'année 2023 qui n'ont pu être codifiés en 2023 à la suite d'un dysfonctionnement.

● NOTIFIER LES TAUX DE COTISATIONS

DÉCALAGE DE LA TARIFICATION ANNUELLE 2025

L'absence de publication de la loi de financement de la Sécurité sociale avant le 31 décembre 2024 a eu pour conséquence le décalage de la tarification annuelle 2025. Dans ce type de situation, et en application de l'article D 242-6-11 du Code de la sécurité sociale, la date d'effet des taux de cotisation est fixée au 1^{er} jour du trimestre qui suit la parution au Journal officiel des arrêtés fixant les majorations, taux collectifs et coûts moyens.

Toutefois, afin d'harmoniser le périmètre de mesures concernant les cotisations, le décret 2025-318 du 4 avril 2025 a, en son article 4, fixé par dérogation la date d'effet des taux 2025 au 1^{er} mai 2025.

Cette mesure n'a pas d'incidence sur la période triennale du taux 2025, qui reste constitué par les années 2021 à 2023.

En 2025, le département tarification a notifié **614 190** taux de cotisations, dont **555 375** en taux collectif (soit **90,42 %** des notifications) et **58 815** en taux calculé (soit **9,58 %**). La différence entre le nombre de comptes actifs et le nombre de notifications adressées correspond aux tarifications modificatives effectuées tout au long de l'exercice (reclassement d'activité, application de décisions de justice, recours gracieux, majorations/minorations, etc.), soit **91 216** notifications modificatives.

Évolution des notifications par type de sinistres

	Notifications par mode de tarification		
	Taux collectif	Taux individuel	Taux mixte
2021	532 702	37 197	24 473
2022	551 746	41 272	25 563
2023	555 741	34 866	25 308
2024	548 024	36 530	25 211
2025	555 375	33 818	24 997

● GÉRER LES RECOURS GRACIEUX ET CONTENTIEUX

En 2025, la légère augmentation, par rapport à l'année précédente, des recours gracieux (RG) et contentieux est en partie liée aux évolutions de la jurisprudence de la Cour de cassation et de la cour d'appel.

Évolution des contestations

	Contestations (tous motifs confondus)	
	Recours gracieux (RG)	Recours contentieux
2020	1 107	77
2021	840	71
2022	862	72
2023	699	54
2024	772	94
2025	825	100

En ce qui concerne les réponses défavorables aux RG, l'accompagnement téléphonique explicitant en amont la décision de rejet a perduré. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre d'une amélioration de la relation avec l'employeur, est appréciée et permet de répondre aux attentes des employeurs en matière de qualité de service. Ainsi, 148 appels ont été passés en 2025.

● GÉRER LA RELATION À L'EMPLOYEUR ET L'OFFRE DE SERVICE

Le département tarification prend en charge les appels de niveau 2, c'est-à-dire ceux nécessitant une expertise technique, tandis que les appels de niveau 1 sont pris en charge par les plateformes téléphoniques franciliennes.

Ainsi, en 2025, 729 cas de niveau 1 ont été traités par ces plateformes, et 743 demandes de niveau 2 ont été prises en charge et traitées par le département tarification, pour 98,7 % d'entre elles dans un délai inférieur à 48 heures.

Une des unités du département tarification est plus particulièrement dédiée à la gestion de la relation à l'employeur. Cette unité a pour missions principales :

- le recueil d'informations sur l'activité exercée par les entreprises ;
- l'information et le conseil aux entreprises sur les règles de tarification et les offres de services de la branche AT/MP ;
- l'assistance et les interventions auprès des unités de production (164 assistances et deux « rendez-vous du jeudi » sur la présentation des nouveautés du « compte entreprise »).

Cette unité s'est mobilisée dans l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'adhésion à la dématérialisation de la notification des taux AT/MP, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022.

Au 31 décembre 2025, l'adhésion au compte AT/MP et à la dématérialisation de la notification de taux AT/MP pour les établissements franciliens est de 81,26 %.

Par ailleurs, en conséquence des nouveautés du compte entreprise, l'unité a accompagné des entreprises et des grands groupes. Avec les unités de production, elles ont traité 267 demandes d'information des contrôleurs de l'Urssaf.

Il est également à noter que l'unité gestion de la relation employeur a contribué à des activités transverses aux niveaux national et régional :

- projet d'immersion des gestionnaires tarification au sein de l'Urssaf ;
- création d'un espace dédié au partenariat Cramif sur le portail contrôle Urssaf (mise à disposition d'une documentation métier) et création d'une foire aux questions ;
- pilotage d'une chefferie de projet du comité régional employeur :
 - développement d'un parcours attentionné Cramif /CPAM pour les entreprises (agir sur les sources d'insatisfaction des entreprises) ;
 - webinaires régionaux en partenariat avec les CPAM ;
- participation au comité régional Net-E :
 - contribution à une réunion employeurs/CPAM/Urssaf (éditeur de logiciel de paie pour les établissements publics) ;
 - séminaire CRE IDF (CPAM 94 et 95/Tarification/Prévention) le 16 juin 2025 ;
 - participation à l'événement national e-Salon les 18 et 19 novembre 2025.

● MAÎTRISER LE RISQUE

Le dispositif de maîtrise des risques s'appuie essentiellement sur le référentiel national de processus (RNP), opposable depuis le 1^{er} juillet 2018, ainsi que sur les plans de contrôle mis en œuvre.

Ces plans de contrôle sont constitués de :

- un plan de contrôle socle de l'agent comptable (PCSAC), destiné à prévenir essentiellement des anomalies avec incidence financière ;
- un plan de contrôle local de l'agent comptable (PCLAC), destiné à prévenir des risques locaux non couverts par le PCSAC ;
- deux plans de contrôle local de l'ordonnateur (PCLO) et de contrôle socle de l'ordonnateur (PCSO), qui s'articulent avec le PCSAC en prenant en charge certains des risques non couverts et en évitant les redondances.

En 2025, les principales réalisations du groupe national PCSAC tarification, piloté par l'agent comptable de la Cramif, ont été :

- l'actualisation des fiches PCSAC pour l'exercice 2026 ;
- la poursuite des contrôles croisés qui, cette année, a porté sur un seul contrôle présentant des résultats contrastés : **Tarif 1 – Contrôler les événements employeur répertoire des entreprises et des individus (REI)** ;
- l'analyse et la publication trimestrielle des résultats nationaux du PCSAC, qui contribuent à l'harmonisation des pratiques entre les organismes ;
- le test du contrôle T16, qui porte sur l'imputation des MP hors 57 au compte employeur par les membres du groupe PCSAC, et la pérennisation du contrôle sur le PCSAC 2026 ;
- la mise en œuvre du contrôle Tarif 17 – Vérifier l'exacte imputation des sinistres sur entreprise de travail temporaire (ETT) et entreprise utilisatrice (EUT), qui modifie la répartition des coûts entre ETT et EUT ;
- la modification des modalités du contrôle de la T15, « Habilitations – Tarif », à la suite de la mise en œuvre de ce contrôle sur le PCSAC 2024 ;
- des travaux sur la table 550 (motifs de non validation), afin d'harmoniser la liste des motifs anomalies SNTRP avec celle du PCSAC.

Au titre du PCSAC 2025, 25 428 contrôles ont été réalisés, permettant la détection de 251 anomalies avec incidence financière, soit un taux de 0,99 %.

Les cinq contrôles (T1, T7, T12, T13, T14, voir tableau), pour lesquels un calcul d'incidence financière est possible a priori, ont permis d'éviter un impact estimé à 2 020 229 €.

Résultats de chacun des contrôles du PCSAC tarification 2025 (octobre 2024 à septembre 2025⁽¹⁾)

	Total
Nb UO produites	112 250
Nb UO ciblées	25 428
Nb UO contrôlées	25 428
Taux de contrôle	100 %
Nb anomalies détectées	318
Nb anomalies avec incidences financières (IF)	251
Taux d'anomalie avec IF	0,99 %
Montant des IF	2 020 229 €

(1) Voir annexe 9 pour détails octobre 2024 à septembre 2025.

● GÉRER LE RISQUE

La politique de gestion du risque et de lutte contre la fraude est menée conjointement avec les partenaires CPAM et Urssaf franciliennes.

GESTION DU RISQUE

Les conventions de partenariat signées avec chaque CPAM d'Île-de-France assurent des transmissions de qualité et permettent la fiabilité des fichiers respectifs, notamment en garantissant la bonne imputation au compte de l'employeur des conséquences d'un AT ou d'une MP.

Le département tarification reste disponible aux sollicitations des CPAM d'Île-de-France pour ce qui concerne leurs demandes visant à accroître l'efficacité de leurs gestionnaires de risques professionnels : immersion, formation sur la tarification, sensibilisation aux effets de leurs actes de gestion, pouvant notamment aboutir à des décisions de justice défavorables, etc.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE CONJOINTEMENT AVEC L'URSSAF

Un partenariat a été déployé dans le cadre de la lutte contre la fraude. Il a pour objectif d'identifier les pistes de coopération entre les deux branches, Recouvrement et Assurance Maladie – Risques professionnels, afin de mener une réflexion sur les situations à risque repérées par le département tarification (fraude, faute et abus).

Les lettres communes agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss)/Cnam des 31 mars 2008 et 19 juillet 2011, ainsi que la lettre réseau LR-DRP 42/2019, qui visent les campagnes annuelles d'intégration des taux de cotisations AT/MP entre le réseau recouvrement et la branche AT/MP, engagent les deux partenaires dans un socle commun concernant la gestion des taux de cotisations AT et MP. Ces engagements s'inscrivent dans un ensemble cohérent de rapprochements de fichiers et dans la mise en œuvre d'un enchaînement de traitements qui doivent permettre une concordance des bases de données des taux de cotisations des Urssaf et du département tarification de la branche AT/MP.

Par ailleurs, la convention régionale signée avec l'Urssaf d'Île-de-France, qui vise à garantir des transmissions et des échanges de qualité pour fiabiliser les fichiers respectifs, a été enrichie d'un volet « lutte contre la fraude ».

En 2025, trois actions transversales ont été conduites :

- L'utilisation erronée de taux de cotisations réduits TFSNA :
 - le département tarification a signalé à l'Urssaf 135 dossiers, dont le préjudice estimé par dossier est supérieur à 1 500 €, le total des préjudices estimés est 1 894 752 €, selon nos accords. Ces dossiers sont en cours d'étude par leur service ;

→ le département tarification a supprimé 35 TFSNA.

Plan de contrôle Urssaf 2025 : le montant des redressements s'élève à 23 014 €.

- L'utilisation erronée de taux de cotisations réduits pour le code risque 74.2CE, « Conception de projets architecturaux, y compris décoration, ingénierie du BTP :
 - échanges Urssaf/Cramif.

Contrôle Urssaf 2025 : le montant des redressements s'élève à 61 423 €.

Le chiffrage total du montant des redressements de taux AT s'élève à ce jour à 84 437 €

- L'assistance des contrôleurs et inspecteurs Urssaf :
 - 74 demandes sur TFSNA et taux 742CE ;
 - 49 demandes sur activité, taux, date d'effet ;Soit un total de 123 demandes avec un montant des redressements de 937 096 €.

AUTRES ACTIONS CONDUITES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

- Recherche des « coquilles vides¹ » potentielles :
 - le département tarification a signalé au réseau national 40 dossiers pour suspicion de fraude aux indemnités journalières AT/MP, avec un montant total des prestations versées s'élevant à 2 782 532 €.

Ces dossiers sont parallèlement transmis aux directions de la Cramif en charge des programmes transverses attachés à la gestion du risque et à la lutte contre la fraude

● CONTRIBUER AUX TRAVAUX DU RÉSEAU NATIONAL

GROUPES NATIONAUX

La participation du département tarification aux groupes de travail nationaux permet de valoriser l'expertise régionale et de contribuer aux actions d'amélioration du processus au sein du réseau tarification.

Associés au département tarification, le département des affaires juridiques et la direction comptable et financière contribuent également à ces travaux de groupe.

MISSIONS NATIONALES DÉLÉGUÉES AU DÉPARTEMENT TARIFICATION DE LA CRAMIF

Startech

Le département tarification assure la logistique de la formation nationale Startech, ainsi que l'animation de certains modules.

(1) Société fantôme créée administrativement mais sans véritable activité, elle a pour but de faciliter l'obtention frauduleuse de prestations sociales.

Chaque session de formation est composée de trois certifications de bloc de compétences :

- bloc 1 : gestion de la relation usager ;
- bloc 2 : maîtrise des risques ;
- bloc 3 : gestion des dossiers usagers. En 2025, une session a été réalisée : elle a débuté le 6 février et s'est clôturée le 9 décembre.

Documentation métier unique (DMU)

Le département tarification participe à la rédaction et à la maintenance de la documentation métier des gestionnaires conseil en tarification, accessible via ameli-Réseau. À ce titre, le département tarification assure l'actualisation des fiches et des textes. Ainsi, en 2025, 69 fiches ont été intégrées (mises à jour ou créées).

CONTENTIEUX DE LA TARIFICATION

Le département des affaires juridiques assure la gestion du contentieux de la tarification pour toutes les caisses régionales et CGSS.

Dans ce cadre sont rédigés l'ensemble des mémoires en défense à produire devant la cour d'appel d'Amiens à l'occasion des recours des employeurs à l'encontre des taux de cotisations AT/MP, par assignation directe devant la cour d'appel d'Amiens, ou suite à un rejet par la caisse de leur recours gracieux : 822 mémoires ont été rédigés en 2025.

L'activité du service a été marquée cette année par :

- le report de la tarification 2025, qui a entraîné un décalage sur l'année des assignations enregistrées devant la cour d'appel d'Amiens ;
- les quatre arrêts rendus par la Cour de cassation le 27 mars 2025 concernant l'inscription au compte spécial d'une maladie professionnelle, qui suppose nécessairement que le salarié ait été exposé au risque chez plusieurs employeurs successifs et qu'il ne soit pas possible d'établir chez lequel de ces employeurs successifs le salarié a été soumis au risque. La Cour de cassation précise ainsi clairement que ce ne sont pas les établissements qui doivent être pris en considération, mais les employeurs.

Le nombre total de recours devant la juridiction spécialisée du contentieux de la tarification (cour d'appel d'Amiens) s'élève à 575 pour l'année 2025, chiffre stable par rapport à l'année précédente (589).

Les intérêts des caisses régionales sont défendus devant la cour d'appel d'Amiens :

- 789 affaires défendues en 2025 au cours de 20 audiences annuelles ;
- 299 décisions sur le fond ont été rendues par la cour d'appel d'Amiens avec un taux de 88,3 % de dossiers gagnés. Les délibérés des six audiences du dernier trimestre de l'année écoulée ne sont pas encore connus.

La contribution du département des affaires juridiques, via la participation à des groupes de travail auprès de la Cnam, s'étend également à la rédaction de fiches métiers portant sur différentes thématiques, de modèles de courriers et d'argumentaires divers que la Cnam diffuse auprès de son réseau.

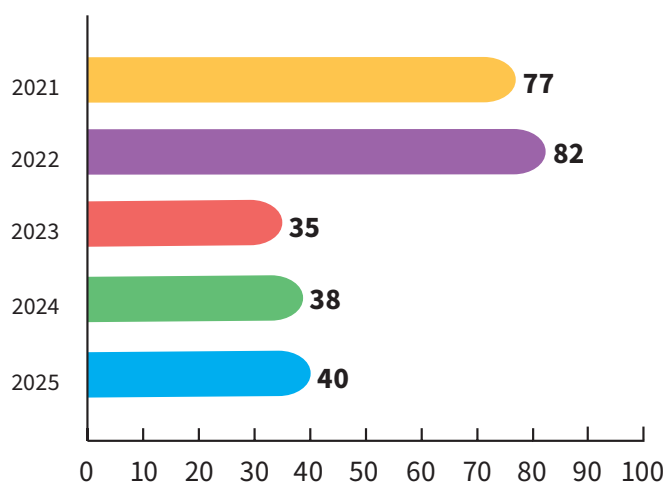
DÉPARTEMENT RECONNAISSANCE

Dans ce département, plusieurs unités contribuent à la réparation des atteintes liées aux risques professionnels pour les publics concernés.

● FAUTES INEXCUSABLES

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur, un rapport d'enquête peut être établi par le service prévention. Dans ce cas, il est transmis à la victime, à ses ayants droit ou à l'avocat mandaté.

Sollicitations fautes inexcusables



● GESTION DES REGISTRES DE DÉCLARATION D'ACCIDENTS DU TRAVAIL BÉNINS

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'employeur, lorsqu'il répond aux conditions réglementaires, peut détenir un registre sans autorisation préalable de sa Carsat, Cramif ou CGSS de rattachement, et doit informer cet organisme de la mise en place de ce registre et le conserver pour une durée de cinq ans.

La Cramif ne délivre plus les registres, mais un accompagnement aux employeurs pour la gestion des registres d'AT bénins dématérialisés est en place depuis cette date.

● AIDE À LA RECONNAISSANCE DES MP

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance des MP, le département reconnaissance est chargé :

- de répondre aux demandes d'avis des CPAM (informations relatives aux produits utilisés, aux risques afférents au poste de travail et à la connaissance de l'entreprise, etc.) ;
- de préparer les synthèses des dossiers soumis au comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP).

Suite à la circulaire 22/2019 du 19 juillet 2019, et en accord avec le CRRMP d'Île-de-France, seuls les dossiers concernant les cancers, les risques chimiques et quelques risques physiques (bruits, vibrations) sont traités par la Cramif. Pour les troubles musculosquelettiques (TMS) et les risques psychosociaux (RPS), l'avis de l'ingénieur-conseil n'est plus requis.

Cas des maladies visées au 6^e alinéa de l'article L.461-1 du Code de la sécurité sociale

Les dossiers adressés au CRRMP au titre du 6^e alinéa sont ceux pour lesquels une ou plusieurs des conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies.

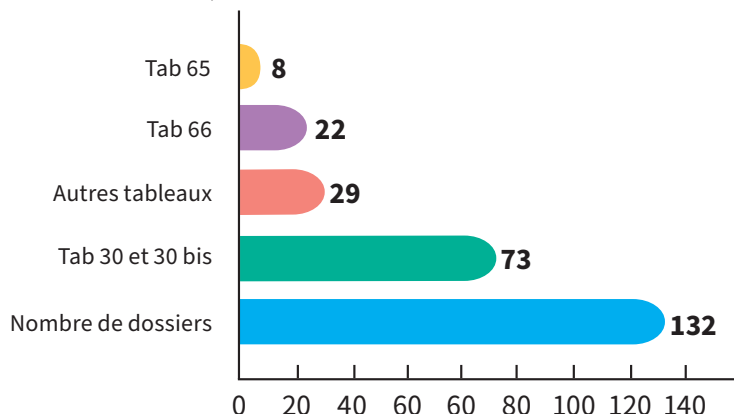
Cas des maladies visées au 7^e alinéa de l'article L.461-1 du Code de la sécurité sociale

Les dossiers adressés au CRRMP au titre du 7^e alinéa sont ceux pour lesquels une maladie caractérisée n'est pas désignée dans un tableau. Cette maladie peut être reconnue d'origine professionnelle s'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime, et qu'elle entraîne une incapacité permanente au moins égale à 25 % ou le décès de la victime.

QUELQUES CHIFFRES

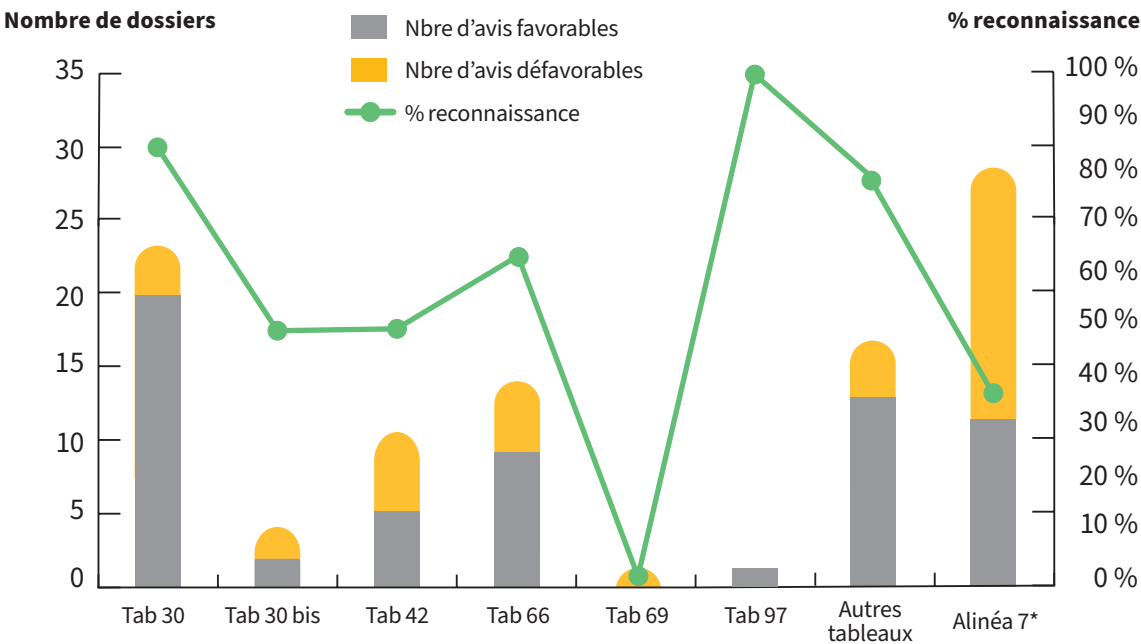
Dossiers CPAM par tableau

En 2025, 132 dossiers ont été traités.



Dossiers CRRMP

En 2025, 99 dossiers ont été traités.



*Le taux de refus de 50 % au titre de l’alinéa 7 s’explique par le fait que notre comité a relevé de nombreux éléments discordants, ne permettant pas d’établir un lien direct et essentiel entre l’affection présentée et l’exposition professionnelle.

COMMISSION PLURIDISCIPLINAIRE PÉNIBILITÉ

L’article 79 de la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010, portant sur la réforme des retraites, a créé une commission pluridisciplinaire pénibilité dans chaque circonscription retraite.

La commission, après avoir pris connaissance des éléments de droit et de fait, décide si l’assuré remplit les conditions d’exposition aux facteurs de risques professionnels (article L.351 du Code de la Sécurité sociale), et si le lien entre l’exposition au risque et les séquelles est effectif.

Commission pluridisciplinaire pénibilité en nombre

	Nombre de réunions de la commission	Nombre de dossiers présentés	Nombre d’accords	Nombre de refus
2021	7	44	38	6
2022	7	53	42	11
2023	10	72	62	10
2024	9	64	56	8
2025	9	66	56	10

COMMISSION RÉCLAMATION COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION (CRC2P)

La loi n°2014-40 du 20 janvier 2014, qui garantit l’avenir et la justice du système de retraite, a mis en place le compte personnel de prévention de la pénibilité.

L’ordonnance du 22 septembre 2017 (décrets et arrêtés des 27 et 29 décembre 2017) renomme le dispositif en compte professionnel de prévention et transfère la gestion de celui-ci à la branche AT/MP à compter du 1^{er} janvier 2018.

La CRC2P est chargée de rendre des avis motivés sur les réclamations des salariés liées à leur exposition à certains facteurs de risques.

CRC2P en nombre

	2025
Nombre de réunions de la commission	4
Nombre de dossiers présentés	4
Nombre d’avis favorables aux facteurs de risques	2
Nombre d’avis non favorables aux facteurs de risques	2

Répartition des décisions par facteurs de risques contestés

Facteur de risques	Année	Exposé	Non exposé	Total année
Travail de nuit	2023	1	-	1
Travail en équipes successives alternantes	2023	1	-	1
Températures extrêmes	2023	-	2	2
		2	2	4

DOSSIERS TRAITÉS HORS CRC2P

CRC2P en nombre

	2025
Nombre de réclamations ayant donné suite à une acceptation employeur	81
Nombre de réclamations ayant donné suite à une rétractation salarié	105
Nombre de dossiers traités hors réclamation	130

À la faveur d'une démarche systématique de conciliation, la grande majorité des réclamations se résout soit par une acceptation de l'employeur, soit par une rétractation du salarié.

Des régularisations hors réclamation sont également réalisées lorsque l'employeur rencontre des difficultés techniques avec son logiciel de paie.

Contrôle : le déploiement national des plans de contrôles prévus dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) AT/MP 2023-2028 a débuté mi-décembre 2024, pour se poursuivre en 2025.

Bilan de l'année 2024, clôturé au 31 mars 2025 : sur les 18 dossiers contrôlés, trois ont été clôturés sans suite et, sur les 15 établissements restants, 632 salariés ont été régularisés.

L'objectif de ces plans de contrôles est de renforcer le dispositif compte professionnel de prévention (C2P) en vérifiant la conformité des déclarations des entreprises, en limitant les sous ou sur déclarations, et d'améliorer l'accès aux droits des salariés.

Les cibles de ces contrôles sont les établissements ayant déclaré au moins un AT de nuit (entre minuit et 5 h du matin), mais n'ayant pas déclaré de salariés au C2P pour l'année d'exposition 2023.

Pour 2025, 18 contrôles sont lancés au niveau de la Cramif afin de respecter les objectifs fixés en déclinaison de la COG AT/MP 2023-2028, avec un objectif de finalisation de ces derniers au plus tard à fin mars 2026.

COMMUNICATION

- Participation sur un jour au salon-webinaire sur le C2P.
- Trois formations « Mettre en œuvre le compte professionnel de prévention – C2P » ont été dispensées à destination des personnes en charge du diagnostic des facteurs de pénibilité : chef d'entreprise ou son délégué, RH, personnel des services de santé au travail, QSE, membre d'IRP, animateur en prévention, etc.
- Participation sur trois jours au salon Préventica.

6 **SYNTHÈSE** **DES RÉSULTATS CPG** **OBTENUS AU TITRE** **DE L'ANNÉE 2025**

Type d'action	Définition	Score maximum	Score obtenu
1.00 Programmes nationaux	Mesure de l'avancement des programmes nationaux TMS Pros, RC Pros et RPS tenant compte du taux d'étapes franchies des programmes	160	108
1.02 Risques chimiques pros	Taux d'établissements ciblés sur le risque chimique ayant mis en place un plan d'action validé par la Carsat (correspond à l'étape 3 validée du programme National)	90	90
1.04 Prévention des AT	Taux d'établissements actifs ciblés sur AT mortels, sinistralité et chutes (1 ^{er} janvier 2024 au 30 juin 2025) ayant mis en place une mesure de prévention ou une injonction jusqu'au 31 décembre 2025	90	40
2.02 SMS	Taux d'établissements ciblés contractuellement pour lesquels la grille de diagnostic a été complétée au moins une fois dans l'année	80	80
3.01 PAR	Bilan annuel du PAR dans le cadre de l'évaluation	15	15
4.01 Cohérence des subventions	Part des entreprises inscrites dans les programmes nationaux de prévention ayant bénéficié d'une aide financière	50	32
4.03 Aides aux établissements accordées	Incitations financières et Fipu : maintien de l'audience des aides financières par rapport à la précédente période COG	50	50
TOTAL AXE 1	Renforcer la prévention des risques professionnels pour la rendre plus efficiente	535	415
5.01 Satisfaction employeur	Taux de satisfaction global des entreprises sur les risques professionnels via une enquête de satisfaction	neutralisé	neutralisé
5.02 Actions de communication	Mise en œuvre d'actions de communication	25	25
TOTAL AXE 3	Renforcer la relation de service vers les entreprises	25	25
6.01 Contrôle interne	Taux d'anomalie constaté dans le cadre du PCI sur les subventions Fipu/FNPAT	50	50
7.01 Qualité des taux notifiés	Taux d'erreur sur les contrôles afin de garantir la maîtrise du niveau d'anomalies constatées dans le cadre des contrôles du plan de contrôles socle de l'agent comptable (PCSAC)	85	85
7.02 Taux de révision des sections d'établissements	Vérifier le classement selon l'activité des établissements ciblés par la campagne nationale, afin d'améliorer la qualité de la base employeur	80	80
7.03 Suivi des instanciers Tarification	Améliorer la performance opérationnelle en étant à jour des instances de production qui permettent de fiabiliser les taux	85	85
7.04 Codification des AT/Trajets	Taux de codification complet des AT et accidents de trajets	20	20
8.01 Absentéisme atypique	Réduction annuelle de la valeur des IJ (AS et AT/Trajets/MP) servis pour les établissements ciblés depuis 2022, comparativement aux autres établissements de plus de 150 salariés	70	68
TOTAL AXE 4	Garantir la réalisation des services fondamentaux de la branche AT/MP	390	388
TOTAL GÉNÉRAL		950	828

7 ANNEXES

ANNEXE 1

Nombre de section d'entreprise (SE) par comité technique national (CTN) et comité technique régional (CTR)

CTR	CTN	Libellé Comité technique national (CTN)	Nombre de SE	Nombre de salariés	Nombre de sinistres (AT)	Nombre d'AT mortels	Nombre d'AT trajet	Nombre d'AT trajet mortel	Nombre de maladies professionnelles (MP)
1	A	Métallurgie	14 904	242 389	3 217	6	954	7	399
	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	1 099	44 979	498	3	178	1	80
2	B	BTP	78 473	439 666	8 634	31	1 125	9	1 093
	F	Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	5 688	42 959	780	2	209	-	166
3	C	Transports, eau, gaz, électricité, livres	68 398	694 033	16 857	27	3 134	15	659
	D	Services, commerces et alimentation	80 586	603 677	13 981	12	3 678	9	1 339
	G	Commerce non alimentaire	117 999	707 549	8 789	11	3 049	11	599
4 et 5	H	Activités de services I	134 136	1 700 634	7 721	23	5 070	10	479
	I	Activités de services II et travail temporaire	57 695	801 934	20 629	25	6 078	15	1 352
	Z	Compte spécial	-	-	-	-	-	-	695
Total			558 978	5 277 820	81 106	140	23 475	77	6 861

ANNEXE 2

Répartition par comité technique national (CTN) et comité technique régional (CTR), des incitations financières basées sur le taux de cotisation (en nombre)

CTR	CTN	Injonctions	Cotisations supplémentaires					Recours		Ristournes	
			Imposition	Répétition	Récidive	Majorations automatiques	Suppressions	Gracieux	Cour d'appel ¹	Trajet ²	
										Instruites	Accordées
1	A Métallurgie	9	0	0	0	1	1	0	0	19	19
	E Chimie, caoutchouc et plasturgie	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	B Bâtiments et travaux publics	171	47	5	4	25	33	3	1	0	0
	F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	C Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	5	1	0	0	0	2	3	0	0	0
	D Alimentation	12	2	0	0	15	3	0	0	0	0
	G Commerce non alimentaire	9	0	0	0	0	3	0	1	0	0
4	H I Activités de santé	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	H Activités de services I	2	0	0	0	1	1	0	0	3	3
	I Activités de services II	3	2	0	0	1	0	0	0	0	0
Total		217	52	5	4	43	43	6	2	22	22

(1) Nombre de mémoires instruits dans l'année civile par la cour d'appel d'Amiens.

(2) Nombre d'établissements bénéficiant d'une ristourne trajet.

ANNEXE 3

Répartition des subventions prévention risques ergonomiques (Fipu)

CTR	CTN	Aide	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen
1	A	FIPU -50 - Actions de prévention	112	773 905	6 910
		FIPU 50-199 - Actions de prévention	5	30 544	6 109
		FIPU +200 - Actions de prévention	2	16 917	8 459
		FIPU 50-199 - Actions de sensibilisation	1	7 700	7 700
		FIPU +200 - Actions de sensibilisation	1	2 864	2 864
		FIPU -50 - Aménagements de postes PDP	3	34 771	11 590
		FIPU -50 - Salaires de préventeur	2	16 470	8 235
		FIPU 50-199 - Salaires de préventeur	4	32 940	8 235
		FIPU +200 - Salaires de préventeur	3	24 705	8 235
	E	FIPU -50 - Actions de prévention	6	42 755	7 123
		FIPU 50-199 - Actions de prévention	1	12 145	12 145
		FIPU +200 - Actions de prévention	1	7 700	7 700
		FIPU -50 - Aménagements de postes PDP	1	4 955	4 955
		FIPU -50 - Salaires de préventeur	1	8 235	8 235
		FIPU 50-199 - Salaires de préventeur	1	8 235	8 235
2	B	FIPU -50 - Actions de prévention	41	215 257	5 250
		FIPU 50-199 - Actions de prévention	4	50 092	12 523
		FIPU -50 - Actions de sensibilisation	2	10 325	5 163
		FIPU 50-199 - Actions de sensibilisation	3	6 300	2 100
		FIPU +200 - Actions de sensibilisation	1	1 131	1 131
		FIPU +200 - Aménagements de postes PDP	1	25 000	25 000
		FIPU -50 - Salaires de préventeur	8	65 880	8 235
		FIPU 50-199 - Salaires de préventeur	8	65 880	8 235
		FIPU +200 - Salaires de préventeur	11	90 585	8 235
	F	FIPU -50 - Actions de prévention	5	67 583	13 517
		FIPU +200 - Actions de prévention	1	25 000	25 000
		FIPU +200 - Actions de sensibilisation	1	14 675	14 675

CTR	CTN	Aide	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen
3	C	FIPU -50 - Actions de prévention	74	391 129	5 286
		FIPU 50-199 - Actions de prévention	20	159 062	7 953
		FIPU +200 - Actions de prévention	7	55 496	7 928
		FIPU -50 - Actions de sensibilisation	1	3 500	3 500
		FIPU +200 - Actions de sensibilisation	1	13 125	13 125
		FIPU -50 - Aménagements de postes PDP	1	1 461	1 461
		FIPU -50 - Salaires de préventeur	1	8 235	8 235
		FIPU 50-199 - Salaires de préventeur	6	49 410	8 235
		FIPU +200 - Salaires de préventeur	2	16 470	8 235
	D	FIPU -50 - Actions de prévention	282	1 963 325	6 962
		FIPU 50-199 - Actions de prévention	34	227 453	6 690
		FIPU +200 - Actions de prévention	10	56 545	5 654
		FIPU -50 - Actions de sensibilisation	1	2 345	2 345
		FIPU +200 - Actions de sensibilisation	2	14 112	7 056
		FIPU -50 - Aménagements de postes PDP	4	58 228	14 557
		FIPU +200 - Aménagements de postes PDP	1	1 000	1 000
		FIPU -50 - Salaires de préventeur	6	51 175	8 529
		FIPU 50-199 - Salaires de préventeur	2	16 470	8 235
		FIPU +200 - Salaires de préventeur	1	8 235	8 235
	G	FIPU -50 - Actions de prévention	81	380 940	4 703
		FIPU 50-199 - Actions de prévention	9	29 948	3 328
		FIPU +200 - Actions de prévention	7	20 046	2 864
		FIPU -50 - Actions de sensibilisation	1	3 500	3 500
		FIPU 50-199 - Actions de sensibilisation	2	12 740	6 370
		FIPU -50 - Aménagements de postes PDP	9	15 354	1 706
		FIPU +200 - Aménagements de postes PDP	2	6 265	3 133
		FIPU -50 - Salaires de préventeur	4	32 940	8 235
		FIPU 50-199 - Salaires de préventeur	3	26 470	8 823
		FIPU +200 - Salaires de préventeur	3	26 470	8 823

CTR	CTN	Aide	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen
4 et 5	H	FIPU -50 - Actions de prévention	21	151 225	7 201
		FIPU 50-199 - Actions de prévention	1	2 327	2 327
		FIPU +200 - Actions de prévention	2	15 905	7 952
		FIPU 50-199 - Actions de sensibilisation	2	20 370	10 185
		FIPU +200 - Actions de sensibilisation	1	1 015	1 015
		FIPU 50-199 - Aménagements de postes PDP	1	1 752	1 752
		FIPU +200 - Aménagements de postes PDP	1	1 024	1 024
		FIPU -50 - Salaires de préventeur	5	41 175	8 235
		FIPU +200 - Salaires de préventeur	4	32 940	8 235
	I	FIPU -50 - Actions de prévention	124	997 398	8 044
		FIPU 50-199 - Actions de prévention	25	211 090	8 444
		FIPU +200 - Actions de prévention	28	136 209	4 865
		FIPU -50 - Actions de sensibilisation	3	9 800	3 267
		FIPU +200 - Actions de sensibilisation	3	18 725	6 242
		FIPU -50 - Aménagements de postes PDP	1	1 774	1 774
		FIPU 50-199 - Aménagements de postes PDP	1	1 491	1 491
		FIPU +200 - Aménagements de postes PDP	1	1 273	1 273
		FIPU -50 - Salaires de préventeur	7	59 410	8 487
		FIPU 50-199 - Salaires de préventeur	5	42 940	8 588
		FIPU +200 - Salaires de préventeur	8	71 175	8 897
	Z	FIPU -50 - Actions de prévention	1	1 942	1 942
		FIPU -50 - Actions de prévention Travailleurs indépendants	8	32 468	4 058
Total			1 060	7 167 426	6 762

(Source : IFI-Subventions prévention TPE)

ANNEXE 4

Actions du 4^e plan régional de santé au travail (PRST4)

1.1.1 Culture de prévention	Accompagner l'évaluation des risques	Accompagner les entreprises, notamment dans les TPE-PME, dans une démarche qualitative d'évaluation des risques. Accompagner la mise en place du portail DUERP.	Cramif/Drieets
1.1.2 Culture de prévention	Agir par la formation	Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail, notamment des jeunes apprenants futurs salariés, et en promouvant le passeport de prévention.	Cramif
1.1.3 Interventions ultérieures sur ouvrage	Intégrer la prévention des RP sur les interventions ultérieures de maintenance	Inciter les MOA à intégrer la prévention des RP relatifs aux interventions ultérieures de maintenance, de réparation et de nettoyage.	Cramif
1.2.2 Améliorer la prévention des risques chimiques	Prévenir l'exposition aux produits chimiques	Accompagner les petites entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective dans les secteurs concernés.	Cramif
1.2.3 Prévenir les risques de chute	Prévenir les risques de chute de hauteur et de plain-pied	Prévenir les risques de chutes de hauteur et de plain-pied dans des secteurs ciblés particulièrement accidentogènes, et en se basant en partie sur des situations de travail.	Cramif
1.2.6 Prévenir les TMS	Prévenir les troubles musculosquelettiques en lien avec les SPST	Diffuser auprès des entreprises les plus concernées, notamment les TPE-PME des secteurs d'activité les plus à risque, des démarches et outils d'évaluation et de prévention des TMS par l'accompagnement d'entreprises, en s'appuyant essentiellement sur les actions de déploiement des SPSTi.	Cramif/Drieets
2.2 Développer la PDP	Repérer et accompagner les salariés concernés	Améliorer le repérage et la prise en charge du salarié dans un parcours de sécurisation de l'emploi.	Cramif/Drieets

ANNEXE 5

Répartition du nombre d'organismes de formation (OF) et d'entreprises habilités et référencés en Île-de-France.

Répartition du nombre d'OF et d'entreprises habilités, du nombre de demandes traitées et du nombre de stagiaires formés par dispositif au 30 avril 2026

Dispositifs	Nombre d'OF et d'entreprises habilités en Île-de-France ^[1]	Nombre de demandes traitées en 2025	Stagiaires formés en Île-de-France ^[2]	
			Stagiaires formés	Sessions
AcP ASD niveau 1 ³	8	2	122	16
AcP ASD niveau 2	1	0	0	0
AP et dirigeants ASD ⁴	1	1	0	0
AP et dirigeants SMS ⁵	2	0	35	8
AP et dirigeants TRL ⁶ APS TRV ⁷ - APS TRM ⁸	5	0	21	5
AP et dirigeants TRL APS TRL niveau 2	0	0	0	0
Cattec ⁹	5	5	6 079	1 063
Échafaudage de pied et roulant	1	0	57	16
EvRP AAT ¹⁰ (ex EvRP SDC)	0	0	0	0
PRAP IBC ¹¹ + PRAP 2S niveau 1 ¹²	120	22	1 613	272
PRAP IBC + PRAP 2S niveau 2	10	2	86	16
SST ¹³ niveau 1	1 298	337	176 885	25 520
SST niveau 2	22	4	709	106
TMS ¹⁴	1	1	35	7
Total	1 474	374	185 642	27 029

1 Hors organismes de formation nationaux

2 Par les organismes franciliens et nationaux

3 Acteur prévention - Aide et soin à domicile

4 Animateur Prévention - Aide et soin à domicile

5 Secteur sanitaire et médicosocial

6 Animateur prévention du transport routier logistique

7 Acteur prévention secours transport routier voyageur

8 Acteur prévention secours transport routier marchandise

9 Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés

10 Évaluation des risques professionnels/analyse des accidents du travail

11 Industrie, BTP, commerce et activité de bureau

12 Secteur sanitaire et médicosocial

13 Sauveteur secouriste du travail

14 Troubles musculosquelettiques

OF référencés en Île-de-France par dispositifs en 2025

Dispositifs	Nombre d'OF référencés en Île-de-France
Amiante sous-section 4	1
Plomb	2

ANNEXE 6

Formations dispensées en 2025

Codes	Intitulés de stage	Durée (en jours)		Sessions réalisées		Présents réellement		Journées stagiaires		Journées animation	
		2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
A0003	Obtenir les compétences en base de prévention	2	2	3	3	26	22	52	44	6	6
A0411	Analyser un accident de travail	3	3	5	5	49	50	137	150	14	15
A0412	Analyser une situation de travail	3	3	2	2	12	16	36	48	6	6
A0410	Améliorer son document unique	2	2	3	3	32	31	64	62	6	6
A0004	Accueil des nouveaux en entreprise – Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur	1	1	2	2	20	21	20	21	2	2
A0501	Mettre en œuvre le compte professionnel de prévention – C2P	1	1	3	3	19	16	19	16	3	3
A0601	Agir sur le maintien en emploi (MEE)	1	0	1	0	12	0	12	0	1	0
B0310	Chefs d'entreprise de plus de 50 salariés – Engager une démarche de prévention	1	1	2	3	10	21	10	21	2	3
B0315	Chefs de petites entreprises (moins de 50 salariés) – Organiser la prévention des risques professionnels dans son établissement	2	2	5	4	61	43	122	86	10	8
B414	Devenir animateur de prévention des risques professionnels	0	1	0	1	0	4	0	4	0	1
B0207	Intégrer une démarche CLST dans son projet de construction ou d'aménagement	1	1	1	2	10	11	10	11	1	2
C0108	Améliorer la performance des opérations de construction (coût-délais-qualité) en intégrant des mesures de prévention dans la conduite d'un projet	2	2	6	5	60	40	120	80	12	10
C1201	Secteur handicap. Fonction prévention au sein d'un établissement : missions, outils, etc.	1	0	3	0	16	0	16	0	3	0
D0101	Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS	1	1	8	6	87	61	87	61	8	6
D0104	Prévenir les TMS dans son établissement	3	3	2	2	25	21	75	63	6	6
D0302	Évaluer et prévenir le risque routier en entreprise – Démarche de prévention	1	0	1	0	5	0	5	0	1	0
D0410	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux	2	3	4	3	48	38	96	114	8	9
D0412	Agir en prévention des risques psychosociaux : intégrer les RPS dans son document unique	2	2	2	1	15	11	30	22	4	2
D0415	Dirigeants – Agir en prévention des risques psychosociaux	1	1	3	2	28	20	28	20	3	2
D0605	Participer à une démarche de prévention des risques chimiques	3	3	5	4	53	32	147	96	14	12
D0609	Les bases de la ventilation pour le captage à la source des polluants	1	1	2	2	20	15	20	15	2	2
D0610	Piloter et manager sa démarche de prévention des risques chimiques	1	1	3	1	29	11	29	11	3	1
D0615	Utilisation de l'outil SEIRICH dans la demande d'évaluation du risque chimique	1	1	1	2	11	21	11	21	1	2
D1601	Évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives (ATEX)	2	2	2	3	18	28	36	56	4	6
D1701	Connaître le rôle et les obligations des donneurs d'ordres en présence de plomb (déplombage-maintenance et entretien)	0	2	0	1	0	14	0	28	0	2
D1801	Connaître le rôle et les obligations des donneurs d'ordres en présence d'amiante ou de plomb (désamiantage, déplombage-maintenance et entretien)	3	3	8	4	106	49	318	147	24	12
D1901	Entreprises intervenantes – Préparer et gérer une opération en présence d'amiante et de plomb	2	2	2	1	20	9	40	18	4	2
	Réseau Car-In-Vent	1	0	1	0	18	0	18	0	1	0
	Stages interentreprises			80	65	810	605	1558	1215	149	126
	Stages intra			34	29	360	320	409	524	38	46
	Total			114	94	1170	925	1967	1739	187	172
	Formations internes			1	1	6	11	6	6	1	1
	Formations partenaires			14	7	181	79	140	47	11	5
	Total			15	8	187	90	146	53	12	6
	Total global			129	102	1357	1015	2113	1792	199	178

ANNEXE 7

Communication

Dates	Thématiques
Plusieurs dates en janvier	Réunions de lancement TMS Pros
3 au 14 janvier + 1 journée au quatrième trimestre	Journées départementales Prévention Sécurité
16 janvier	Trophées 2024
30 janvier	Nuits de Fourvière 2024
10 mars	Participation à la journée Portes Ouvertes Centaure
25 mars	Webinaire pour les SPSTi « Prévention des risques ergonomiques : quelles aides financières pour les entreprises ? »
27 mars	Participation au salon Age 3
4 avril	Journée Prévention Environnement Innovation
15 mai	Club Catec®
20 au 22 mai	Participation au salon Santexpo
22 mai	Réunion pour les organismes de formation et entreprises habilités PRAP
2 juin	Webinaire « Bilan CPOM 2021-2023 »
11 juin	Participation au salon Restau Co'
10, 11 et 12 juin	Participation au salon Préventica
20 juin	Participation au forum du Crous
20 juin	Club collecte des déchets
25 juin	Participation au forum PrévenTP
26 juin	Réunion pour les organismes de formation et entreprises habilités niveau 2 SST
13 au 15 septembre	Actions de communication lors du salon MCB (secteur beauté et coiffure)
25 septembre	Journée technique Car-in-vent
30 septembre	Réunion pour les entités habilitées PRAP
9 octobre	Participation au salon Techbat
10 au 14 octobre	Actions de communication lors du salon Equip'auto
10 novembre	Accueil d'une délégation coréenne Kosha
19 au 21 novembre	Participation au Salon professionnel européen de l'art funéraire
27 novembre	Conférence Prévention des violences au travail dans le secteur du Handicap
25 et 26 novembre	Participation au Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile
4 décembre	Club Catec®
5 décembre	Club collecte des déchets
9 décembre	Nuits de Fourvière

ANNEXE 8

Les sept lauréats des Trophées Cramif 2025

Lauréats	Activités
MILLS	Fabrication, location et montage d'étalement, de coffrage et d'échafaudage
LES MARRONNIERS	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes [Ehpad]
CARON SERVICE	Gestion de distributeurs automatiques de boissons et de confiseries
ASSOCIATION VIVRE ET DEVENIR	Accompagnement en dispositifs, avec ou sans hébergement, d'enfants ou d'adultes en situation de handicap et/ou de fragilité sociale
SYSCO France SAS ÉTABLISSEMENT DU MIN DE RUNGIS	Distribution de produits alimentaires et non alimentaires pour les professionnels de la restauration
RÉGIE IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE PARIS (RIVP)	Bailleur social, maître d'ouvrage
CHONBOU	Restauration traditionnelle



1 récompense honorifique pour la Fédération française du bâtiment Île-de-France Est BTP77

ANNEXE 9

Maîtriser le risque

Résultats de chacun des contrôles du PCSAC Tarification 2025, couvrant la période d'octobre 2024 à septembre 2025

N° contrôle	Nom contrôle	Nb UO produites	Nb UO ciblées	Nb UO contrôlées	Taux de contrôle	Nb anomalies détectées	Nb anomalies avec incidences financières (IF)	Taux d'anomalie avec IF	Montant des IF	Temps de contrôle unitaire (en centièmes d'heure)
1	Contrôler les événements Employeur répertoire des entreprises et des individus (REI)	91 659	4 951	4 951	100 %	42	32	0,6 %	24 991 €	0,08
2	Contrôler le traitement des signalements de la requête Tarif 2 (SE créées avec effectif supérieur à 8 sans prédécesseur)	1 732	1 732	1 732	100 %	3	3	0,2 %	0 €	0,05
4	Vérifier l'exacte imputation de l'AT ou d'une MP sur une SE FSNA ou personnel permanent d'une ETT	114	114	114	100 %	0	0	0 %	0 €	0,07
5	Vérifier l'exacte imputation de l'AT sur la SE d'un établissement comprenant des multi SE	696	696	696	100 %	6	6	0,9 %	0 €	0,08
6	Vérifier que l'imputation de la MP au compte spécial ou compte global est en adéquation avec la législation et les consignes nationales	1 480	1 480	1 480	100 %	12	12	0,8 %	0 €	0,11
7	Contrôler le traitement et la notification d'un taux modificatif	3 982	3 982	3 982	100 %	62	51	1,3 %	1904 929 €	0,28
9	Contrôler les mises à jour sur les crédits (crédits hors procédure)	1 769	1 769	1 769	100 %	73	73	4,1 %	0 €	0,13
10	Contrôler les mises à jour sur les crédits (anomalies DSN)	570	570	570	100 %	34	0	0 %	0 €	0,13
12	Contrôler les calculs des taux manuels hors SNTRP, en conformité avec les consignes et les outils nationaux (fiche ameli-Réseau et calculatrice Cnam)	311	311	311	100 %	3	1	0,3 %	27 120 €	0,38
13	Contrôler le traitement et la notification des premiers taux Fonction support de nature administrative (FSNA)	335	335	335	100 %	4	3	0,9 %	2 899 €	0,24
14	Contrôler le traitement et la notification d'un taux calculé	2 104	2 104	2 104	100 %	24	15	0,7 %	60 289 €	0,22
15	Habilitations-TARIF	122	8	8	100 %	0	0	0 %	0 €	11,70
16	Vérifier l'imputation de la MP au compte employeur (hors MP57)	1 495	1 495	1 495	100 %	29	29	1,9 %	0 €	0,13
17	Vérifier que l'imputation des sinistres sur l'ETT et l'EUT est conforme à la réglementation	5 881	5 881	5 881	100 %	26	26	0,4 %	0 €	0,05
Total		112 250	25 428	25 428	100 %	318	251	1 %	2 020 228 €	

GLOSSAIRE

Aract

Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail

ARS

Agence régionale de santé

AT/MP

Accidents du travail/maladies professionnelles

BTP

Bâtiment et travaux publics

CA

Conseil d'administration

Catec®

Certificat d'aptitude au travail en espace confiné

Carsat

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CGSS

Caisse générale de sécurité sociale

CLST

Conception des lieux et des situations de travail

CMP

Centre de mesures et contrôles physiques

CMR

Agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Cnam

Caisse nationale de l'Assurance Maladie

Cnav

Caisse nationale d'assurance vieillesse

COG

Convention d'objectifs et de gestion

CPAM

Caisse primaire d'assurance maladie

CPG

Contrat pluriannuel de gestion

CPOM

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CPPT

Commission paritaire permanente de tarification

Cramif

Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

CrAT/MP

Commission régionale des AT/MP

CRPPE

Centre régional de consultations de pathologies professionnelles et environnementales

CRRMP

Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles

CTN

Comité technique national

CTP

Commission temporaire de prévention

CTR

Comité technique régional

DAT

Déclaration d'accident du travail

DFIPrév

Déploiement formation et information pour la prévention

Drieets

Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DMP

Déclaration de maladie professionnelle

DRRP

Direction régionale des risques professionnels

DSE

Direction des services extérieurs

DST

Direction des services techniques

ES&ST

Enseigner la santé et la sécurité au travail

Fipu

Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle

FNPAT

Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

GDR

Gestion du risque

INRS

Institut national de recherche et de sécurité

Insee

Institut national de la statistique et des études économiques

LBC

Laboratoire des biocontaminants

LTX

Laboratoire de toxicologie industrielle

Medialog+

Plateforme téléphonique régionale (accessible aux entreprises par le 36 79)

MOA

Maître d'ouvrage

MP

Maladie professionnelle

OPPBTP

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

PAR

Programme d'actions régional

PCLO

Plan de contrôle local de l'ordonnateur

PCSAC

Plan de contrôle socle de l'agent comptable

PCSO

Plan de contrôle socle de l'ordonnateur

PDP

Prévention de la désinsertion professionnelle

PME

Petites et moyennes entreprises

PME/PMI

Petites et moyennes industries

PRAP

Prévention des risques liés à l'activité physique

PRITH

Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

PRST

Plan régional santé au travail

RPS

Risques psychosociaux

SE

Sections d'établissements

SNTRP

Système national de tarification des risques professionnels

SP

Subvention prévention

SPSTI

Service de prévention et de santé au travail interentreprises

SST

Sauvetage secourisme du travail

Startech

Formation nationale des gestionnaires-conseils tarification des risques professionnels

TMS

Trouble musculosquelettique

TPE

Très petite entreprise

Urssaf

Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

Cramif
Faits et chiffres prévention 2025

•

Directeur de la publication

David Clair
(Directeur général)

Responsable de la publication

Clarisse Alvès
(Département de la communication)

Photographies et illustrations

Cramif, iStock, Pause B

Conception graphique et réalisation

Pôle graphique Cramif

Impression

Service reprographie Cramif

•

**Caisse régionale d'assurance
maladie d'Île-de-France**

17-19, avenue de Flandre
75019 Paris
01 40 05 32 64

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
cramif.fr

DRRP Faits et chiffres 2025

Cramif – Septembre 2026



Cramif - 20079 - Septembre 2026 - ©Cramif - ©iStock - ©Pause B